

**AU CANEVAS DE L'ÉPREUVE,
LES ENTRELACS DE LA CONTINUITÉ
ET DE L'INNOVATION**

Jean-Marie de la Mennais
Épistolier et Fondateur
(suite)

Frère Alexis PESQUER

INTRODUCTION

La première étude de la correspondance de J. M. de la Mennais : Quand une aventure éducative se décline en « lettres » s'est limitée à la période qui correspond, grosso modo, à celle de la Restauration en France.

La renaissance chrétienne peut tabler sur un contexte politique, sinon favorable, du moins sans hostilité marquée, érigée en système. Voilà donc que s'instaure le temps des impulsions novatrices et entreprenantes du Fondateur. Sa correspondance en porte la marque, dans des billets, adressés ici et là, au déclic de l'urgence et au format mouvant d'un Institut en genèse de lui-même. Compte-tenu de la ferveur spécifique des commencements, on ne sera pas surpris que les lettres des premières années soient marquées au coin du vif-argent des ardeurs originelles.

La Révolution de 1830, dite des Trois Glorieuses, génère une autre forme de monarchie. Voici Louis-Philippe établi en royauté, pour une longue période (1830-1848), non plus par « la grâce de Dieu », mais par celle des Français. Et voilà les rouages de l'État et de l'administration entre les mains de ceux qu'on appelle, à l'époque, les « Libéraux ». Mais leur libéralisme n'a rien de la largeur de vue que laisserait sous-entendre le mot : il tient davantage d'un anticléricalisme, sinon affiché, du moins

sournoisement distillé au compte-gouttes d'un « alambic » administratif, enclin à la rétention des indispensables certificats de moralité, des lettres d'exeat et autres nominations. La correspondance du Fondateur s'étire et s'épuise alors en longues requêtes, sans cesse renouvelées, à l'usure d'une dialectique et d'une argumentation qui s'échinent sur les faux-semblants, les faux-fuyants, avant d'obtenir, à l'arraché, gain de cause.

Et on ne dira jamais assez la tension qui entoure la dissolution de la Congrégation de St-Pierre en 1834, lorsque les protagonistes de cette liquidation, et ceux de la ci-devant congrégation de Saint-Méen, se retrouvent devant la difficile question des comptes à solder ou à apurer, tandis que la publication des encycliques *Mirari Vos* et *Singulari nos* a déjà alourdi l'atmosphère de suspicion autour des deux la Mennais, et que l'aîné se trouve quelquefois sommé de choisir entre une fidélité sans cesse réitérée à Rome et l'attachement indéfectible à un frère en perdition.

Le cœur et l'esprit, lestés des lourdes hypothèques évoquées, le Père de la Mennais n'a d'autre choix que de surseoir à leur pesant fardeau, le temps de s'armer de ténacité pour affronter le maquis d'une réglementation scolaire tatillonne à souhait, et quelquefois à dessein, le temps de penser à la recommandation à ne pas oublier, à la dépense à régler, à l'acompte à réclamer, à l'article de vêtement à fournir... Inutile cependant de songer qu'il ait pu entrelacer les fils de la continuité et de l'innovation, sans que n'apparaisse, en filigrane, l'épure de l'épreuve morale et humaine. Le début ou la fin de telle ou telle lettre laisse parfois échapper le soupir de l'être écrasé, qui n'en peut mais. Témoins ces aveux dont la franche concession et l'humour n'en cachent pas moins la lassitude des jours et la submersion des soucis :

« ...Je ne suis pas mort, mais je suis excessivement fatigué, et quand je le dis, on peut m'en croire : il n'y aura désormais de repos pour moi que dans l'éternité ! » (L. 1707 à Mlle Le Loutre, 13 mars 1834).

« ...Dans cette saison si tristement sèche, il y a pour moi une inondation d'affaires : elles se sont multipliées, succédées sans fin, sans repos, sans qu'il m'ait été possible de leur dire galamment, Mesdames, attendez un peu... » (L. 1840 à Mlle de Lucinière, 21 février 1835).

La présente étude a pour objet de saisir une correspondance dont l'amplitude et la densité est à l'image d'une personnalité, en perpétuelle émergence et approfondissement d'elle-même, et porte témoignage des enjeux et des écueils de l'Institut des Frères en Bretagne, tandis que s'ouvrent aux Antilles les sillons d'un ensemencement nouveau. Hasardeuse aventure, dira-t-on, quand la complexité des mutations scolaires plaiderait plutôt pour une mobilisation exclusive des énergies et des ressources aux structures et institutions bretonnes.

Que l'on ne cherche pas, ici, un état des lieux de l'Institut, pendant la Monarchie de juillet, ni le récit des péripéties qui ont jalonné cette période : « *Les années 1830-1848, pour l'Institut des frères, offrent le tableau d'une histoire contrastée de luttes ou de collaborations paisibles, d'avancées ou de reculs...* ». C'est le bilan que tire le Frère Philippe Friot, dans le N° 29 des Études mennaisiennes : *Les Frères de L'Instruction chrétienne sous la Monarchie de juillet*. Le lecteur saura se référer utilement à cet ouvrage, au regard des obligations et des paramètres nouveaux de la loi Guizot.

Quant à la Congrégation de St-Pierre, les Numéros 22 et 23 des mêmes *Études* et du même auteur, exposent la genèse, les débuts prometteurs et les tensions internes et externes que suscite la participation des uns et des autres à une presse engagée ou à la délivrance d'un enseignement sulfureux, aux yeux de beaucoup. On sait l'impact des encycliques *Mirari vos* et *Singulari nos* sur le devenir d'une congrégation qui ne comptera que six ans d'existence, de ses débuts à sa dissolution, dissolution à laquelle Jean

de la Mennais ne pouvait que souscrire et en tirer les conséquences, en ce qui le concernait, à l'invitation même de Féli, pourrait-on dire : « ... *Tu ne sortiras jamais des inextricables embarras qu'en laissant là une société qui n'a aucun principe de vie...Les Frères, voilà ton œuvre, et celle à quoi tu devrais te borner* ». Lignes rédigées le 1^{er} septembre 1834, la veille même de l'avis de dissolution, rédigé par l'évêque de Rennes.

Qu'il suffise encore de rappeler que les *Études mennaisiennes* ouvrent leur premier Numéro, sous la plume du Frère Célestin-Paul Cueff, aux « *Origines d'une épopée missionnaire aux Antilles* ». Pour une fois, l'on quittait l'atmosphère délétère des polémiques hexagonales pour le grand air revigorant d'une aventure au-delà des mers.

L'exposé qui suit n'échapperait pas aux redites, s'il s'en tenait à une compilation sommaire des études fouillées, déjà présentées sur la période cruciale de la Monarchie de juillet. Il voudrait se placer du côté du Fondateur, analyser les faits, au prisme de son regard, autant que les lettres peuvent induire au retentissement palpable de ceux-ci sur une subjectivité blessée, mais toujours habitée de la passion du quotidien et de celle des grands desseins. Bref, il voudrait saisir les traits souvent insoupçonnés d'une personnalité qui s'est forgée au profil, au script des œuvres entreprises.

Le titre choisi : *Au canevas de l'épreuve, les entrelacs de la continuité et de l'innovation* n'incline pas d'emblée à une telle perspective. Il a du moins le projet de se situer dans la veine de la première mouture (E.M. N° 42) sur la correspondance de M. de la Mennais. De la « déclinaison » au « canevas » et à « l'entrelacs », nous sommes toujours dans la thématique du « motif » qui fera surgir, au bout du compte, un visage, au maillage et au mariage des fils, des couleurs et des retouches.

Il voudrait encore, dans le pas à pas de sa formulation, fournir les grandes articulations de l'étude qui suit.

L'épreuve s'invite, compagne de toutes les fonctions exercées, à l'inévitable carrefour de la croix et des responsabilités assumées.

Elle touche l'homme d'Église, au cœur d'un grave dilemme ; le frère, au tourment de l'attachement et de l'absence ; le supérieur d'une défunte congrégation aux prises avec les comptes à régler ; le fondateur d'une institution, incriminé de malversation ; le père, en souci des fils de la rupture et de la repentance.

La continuité, elle, déroule un tissu administratif plus serré et plus hautement coloré que jamais, sur la trame tendue d'un combat incessant. Elle poursuit une même stratégie financière, malgré les premiers accrocs. Sur cette toile de fond, M. de la Mennais apparaît, en véritable maître d'œuvre, toujours aux avant-postes, mais soucieux d'assurer les arrières, dans une délégation des pouvoirs et des tâches.

L'innovation, sans renier de l'intuition première, explore un nouvel espace pédagogique. Elle caresse même l'idée de l'extension de l'œuvre, hors de Bretagne, et va jusqu'à envisager la collaboration d'inattendus artisans au nouvel ouvrage. Elle ose enfin l'aventureux projet des Antilles, à l'échelle et à la configuration inédites d'un nouvel horizon.

Le lecteur me pardonnera de m'être, en fait, tenu à une période allant de 1830 à 1837, à sept ans de l'existence du Père de la Mennais, à un laps de temps de 50 à 57 ans qui représente une sorte d'âge d'or dans l'assomption des responsabilités. Je n'ai pas poursuivi l'étude, jusqu'au terme d'un itinéraire politique, nettement circonscrit dans l'Histoire de France. La saisie de la personnalité, toujours en révélation d'elle-même, de M. de la Mennais, au long de ces dix-huit ans de riche moisson de faits et de gestes pour l'Institut lui-même, m'a paru trop lourde à gérer, au ka-

l'éidoscope de la complétude et de la nuance, d'autant que les péripéties qui président et entourent le développement des écoles aux Antilles mériteraient que l'on consacre une étude particulière à la nouvelle facette du Fondateur. L'étude s'arrête, en quelque sorte, au moment où les cinq premiers frères embarquent pour la Guadeloupe, le 10 décembre 1837, et laissent à quai un Fondateur qui se fera lui-même missionnaire, à distance et au bout de la plume.

Voici donc posées, à travers les mots « **épreuve** », « **continuité** », « **innovation** », les grandes lignes d'un développement, marqué au coin d'une vision sélective, si peu au diapason de la perception des réalités et des débats de l'époque. Ici encore, la traduction frise la trahison.

L'essentiel est que le portrait de J.-M. de la Mennais mette en exergue et la pensée et l'action du Fondateur, la première à la genèse et à l'impulsion de la seconde. Comme pour la première esquisse (E.M. N° 42), ne demandez pas à l'œuvre l'exact tracé du profil, ni la nuance du grain. Demandez-lui plutôt de vous conduire aux volumes de *la Correspondance*, à la palette des couleurs et des lettres échangées, en somme, à la source originelle et non altérée de l'inspiration.

1 - AU CANEVAS DE L'ÉPREUVE

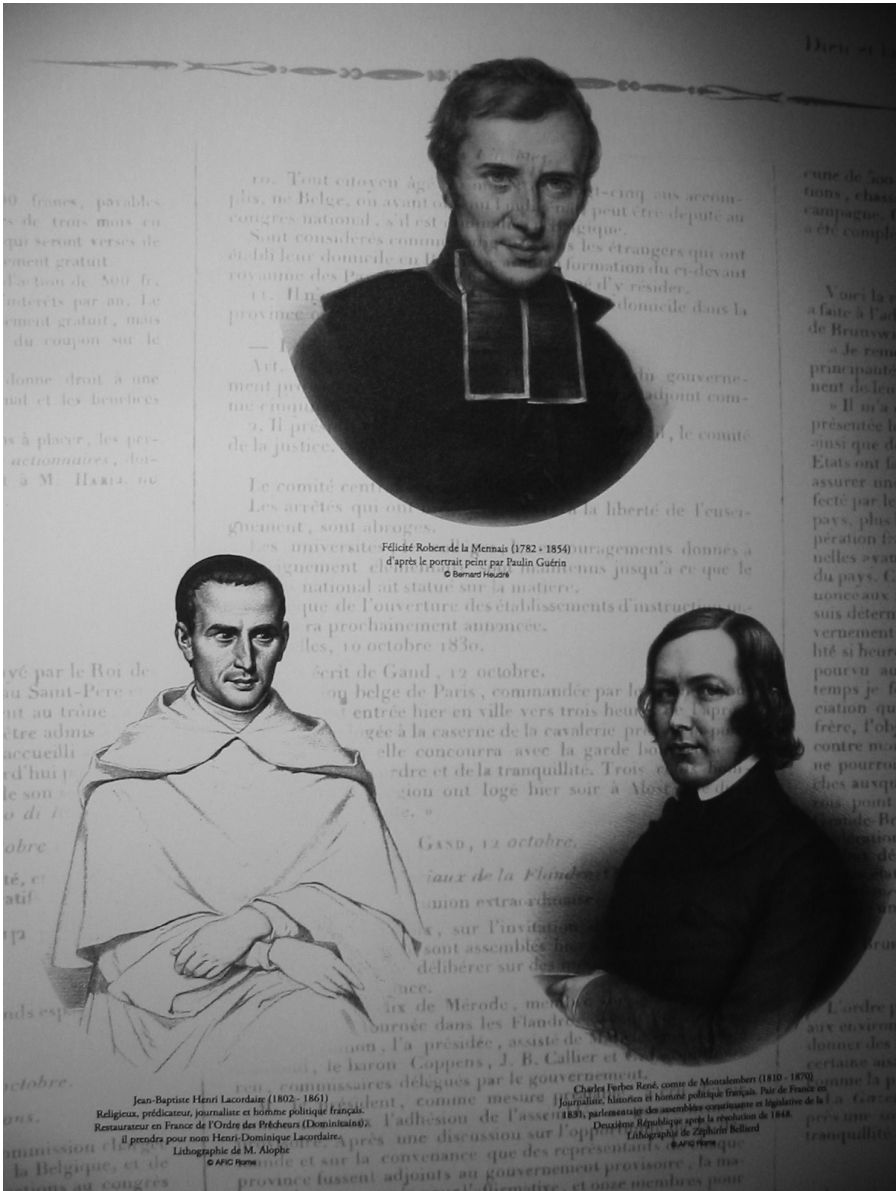
Les années au-delà de 1830 verront l'épreuve traverser l'existence de J.M. de la Mennais. Nombreuses sont les lettres qui commencent, se terminent ou s'interrompent, un instant, sur une allusion, certes pudique, mais non moins significative au fardeau à porter, à la dureté du chemin, ainsi de ces aveux : « *Je porte sur mes épaules un fagot d'épines* » ; « *O que la vie me pèse !* » ; « *La voie où je marche est âpre et douloureuse.* » susurrés tour à tour à l'abbé Ruault, à Coëdro et à Mgr de Lesquen (L. 1719 ; 1740 ; 1854). Aux fils de chaîne des projets et des actions s'invitent ceux de la trame serrée des souffrances. Celles-ci ont le visage de l'imprévu, du souci, de la douleur au quotidien, mais ils s'inscrivent aussi sur la toile de fond des obsessions, en lancinante durée de mois et d'années. C'est à ces dernières que l'on s'arrêtera.

L'HOMME D'ÉGLISE, AU DÉFI DE L'OBÉISSANCE, DE LA RAISON ET DU SOUPÇON.

Au cœur de la problématique de l'Église et du Libéralisme, Félicité Lamennais

En 1831, Grégoire XVI reçoit à Rome les rédacteurs du quotidien français *l'Avenir* : Félicité Lamennais, Henri Lacordaire et Charles de Montalembert. Nos « pèlerins de la liberté », au fait du courant de pensée dit du Libéralisme et décidés à se l'approprier, en vue d'une restauration et d'une régénération de l'Église, étaient sans doute loin de penser que le Pape allait condamner la doctrine en question, l'année suivante, le 15 août 1832, dans l'encyclique *Mirari vos* et porter un coup d'arrêt à toutes les audaces.

Nos francs-tireurs avaient peut-être osé parier sur ce qu'on pouvait appeler une « compromission positive », sans jamais penser que *« c'est un crime assurément de commettre, de dessein prémédité, un mal certain et très grand, dans l'espérance que, peut-être, il en résulterait quelque bien. »*, selon les termes mêmes de l'encyclique. Là où le Magistère préconisait des mesures prophylactiques, certains osaient courir le risque de l'inoculation du mal « libéral », dans l'espoir hasardeux de produire l'antidote salvateur.



Les « Pèlerins de la Liberté ».

Page exposée à l'Espace Jean-Marie de la Mennais à Ploërmel.

Le libéralisme s'apparentait à cette lame de fond dévastatrice que rien ne pouvait endiguer. Déjà en 1827, Le Pape Léon XII, dans sa lettre apostolique *Dirae librorum*, évoquait « *le terrible torrent de boue constitué par les livres sortis de l'officine ténébreuse des impies, sans autre but, sous leur forme éloquente et leur sel perfide, que de corrompre la foi et les mœurs et d'enseigner le péché...* » Des mots prémonitoires de ceux dont allait user, en une sorte de dramatisation, Grégoire XVI. Que l'on en juge : « *Nous frémissons, vénérables frères, en considérant de quels monstres de doctrines, ou plutôt de quels prodiges d'erreurs nous sommes accablés ; erreurs disséminées au loin et de tous les côtés, par une multitude immense de livres, de brochures et d'autres écrits...* »

En fait, les condamnations de l'encyclique portaient, entre autres choses, sur des sujets aussi sensibles que « la liberté de presse », « la liberté de conscience », « le droit de résistance au pouvoir tyrannique », « la séparation de l'Église et de l'État », tels que synthétisés par J.M de la Mennais dans sa *Déclaration aux membres de la Congrégation de St-Pierre* (septembre 1833 ; Doc. 332). Sans doute, l'encyclique ne visait-elle pas directement les fondateurs de *l'Avenir*, il reste que ces questions touchaient à des droits fondamentaux, d'aucuns parleraient de droits évangéliques. Comment pourrait-on penser, a priori, que « *liberté de conscience (ne soit) pas un besoin de la Société, dans son état présent* », selon les termes mêmes de J.M. de la Mennais, ou encore qu'il faille renoncer à ce qu'on appelle aujourd'hui « le droit d'ingérence », lorsque le pouvoir s'identifie à la tyrannie. Félicité et ses amis du journal *l'Avenir* militaient pour la liberté de presse et de religion, et caressaient déjà l'idée d'une séparation de l'Église et de l'État. Toutes choses, déjà en chantier, dans une Belgique devenue indépendante en 1830. Chacun sait, en outre, que Lamennais fut révolté par la condamnation du soulèvement de la Pologne en 1831, comme si le Pape voulait défendre davantage les princes que le peuple.

Il y a lieu de penser qu'il se sentit visé par cette encyclique. Les lettres qu'il adressa, successivement les 4 août, 5 novembre et 6 décembre 1833 à Grégoire XVI, ainsi que la déclaration de soumission du 11 décembre de la même année, sont l'indice du retentissement et de la douloureuse prise en compte de l'encyclique, tandis que le caractère soutenu même de cette correspondance ne laisse pas d'inquiéter et de faire peser



Pape Grégoire XVI (1765-1846)
Bronze. Monastère camaldule de San
Gregorio al cielo, Rome.

une hypothèque sur la soumission proclamée. En tout état de cause, Félicité tira les seules conclusions qui lui semblaient plausibles : sa renonciation à la charge de supérieur et son retrait de la Congrégation de St-Pierre, en août 1833. Décision dont l'apparente logique, soulève, elle aussi, plus de questions qu'elle n'en résout, quant à un cheminement incertain de la soumission à l'adhésion.

Le choix crucial de Jean-Marie de la Mennais

Si *Mirari vos* concernait, au premier chef, Félicité Lamennais, il va de soi que son frère Jean-Marie ne pouvait rester étranger au débat en cours, en raison des liens de sang qui unissaient les deux frères, en raison de cette autre fraternité de création que constituait la Congrégation de St-Pierre dont l'abbé Félicité assurait le supérieurat, en raison encore de toutes ces

personnalités qui gravitaient autour de la Chesnaie et qui partageaient, avec les deux frères, une même parenté intellectuelle et spirituelle.

Difficile positionnement que celui de Jean-Marie, dès lors qu'il lui fallait, tout à la fois, protester de sa fidélité à l'encyclique, s'assurer de l'adhésion première de Féli et en guetter les rares et fragiles témoignages, se défendre de tout soupçon d'intérêt familial, récuser les suspicions infondées et la publicité intempestive... Une lettre du 4 novembre 1833 à l'évêque de Rennes reflète bien ces hantises : *« Féli m'a écrit quelques lignes, avant son départ de la Chesnaie : elles m'ont fait grand plaisir : je ne doute pas que sa réponse ne renferme une adhésion d'esprit et de cœur à la doctrine de l'encyclique, dans les termes dictés par le Pape : cependant, il est à désirer que cette affaire n'ait aucune publicité, avant d'être finie : je dis ceci avec simplicité, et je crois, sans être influencé par aucune affection de famille : je crains, comme le feu, toute espèce d'explications dans lesquelles interviendrait le public, parce qu'il me semble qu'elles seraient dangereuses et contraires aux intentions du Souverain Pontife... »* (L. 1677) Que dire des mesures discriminatoires à l'encontre de Féli, sinon qu'elles ont nom : « censure » de ses écrits, à l'actif d'un épiscopat gallican, particulièrement remonté ; « interdit », à celui, cette fois, d'un évêque de Rennes, décidément influençable. Cette dernière mesure ne peut que susciter, dans le frère aîné, le cri de l'amertume : *« M. le Curé de Pleurtuit vient de me communiquer votre lettre pastorale : elle me navre... Vous allez croire que c'est le frère qui s'afflige !...Non, mille fois non ; c'est le prêtre. Je ne vous dirai rien de plus : je suis à vos pieds, les arrosant de mes larmes. »* (L. 1679). Au registre de la justice blessée, ici comme ailleurs, on le verra plus tard, M. de la Mennais se montrait intraitable, sans doute avait-il conscience qu'il y allait de la justesse de toute chose.

Avec la publication de *Mirari vos*, on entrait dans l'ère du soupçon, tandis que la presse s'emparait de l'événement et n'échappait pas à ce

qu'on appelle aujourd'hui un « lynchage médiatique » qui visait la Congrégation de St-Pierre, et par ricochet, les Frères de l'Instruction chrétienne. De là, la recommandation de J.M. de la Mennais à un prêtre ami, éditeur d'organes de presse, M. Bailly : *« Je vous prie de ne faire aucun usage des notes relatives à mes frères de Bretagne que je vous ai adressées, il y a quelque temps : j'ai de fortes raisons de désirer qu'il ne soit question d'eux en aucune manière, dans les meilleurs journaux mêmes. »* (L.1673)

Voilà donc M. de la Mennais aux avant-postes de l'incendie, en poseur de pare-feu. Mais qu'en est-il de lui-même ?

D'emblée, sa position est sans équivoque, à la mesure même des *« bruits étranges qui se sont répandus contre (lui) »*, écrira-t-il à l'évêque de Rennes, le 6 août 1833, et d'ajouter en ce qui concerne l'encyclique : *« j'engageai... tous ceux avec qui j'ai des rapports particuliers à s'y soumettre sincèrement, pleinement, sans l'ombre d'ambiguïté, comme je m'y soumettrai moi-même, et, certes quoi qu'il arrive, je n'hésiterai jamais à rejeter du fond de mon cœur, toute doctrine condamnée, du haut de la chaire éternelle, par le successeur du Prince des apôtres. »*(L.1655). Et c'est encore, sans la moindre réticence, qu'il souscrira à la déclaration de fidélité à l'encyclique *Mirari vos* (Doc. 334) exigée par l'évêque



Jean-Marie de la Mennais (1780-1860).
Photo : Jos Le Doaré

de Rennes des religieux de la Congrégation de St-Pierre, suite à la campagne de presse dont ils sont victimes.

L'adhésion de cœur se double d'une adhésion d'intelligence. Sa déclaration de septembre 1833 (Doc. 332) est éclairante au regard de l'exigence d'analyse que requiert tout acte du Magistère : « *Il ne suffit pas de dire, je pense comme le Pape, car en disant cela, on ne dit rien, et on n'a pas une idée nette de ce que le Pape pense et décide.* » Et le Père de la Mennais de se livrer à une explication de texte, sur les points les plus controversés, d'en faire une exégèse, en expert de théologie morale et de casuistique, au meilleur sens du terme. Quid de la liberté de presse, selon *Mirari vos*, sinon « *une nécessité des temps actuels* », pour l'Église elle-même, dans l'exercice de ses tâches. Mais peut-il y avoir liberté, lorsque celle-ci s'exonère des limites qui, non seulement l'encadrent mais la fondent ? Quant à la liberté de conscience, « *un besoin de la société* », l'encyclique ne le conteste pas. Mais on ne saurait confondre liberté de conscience et liberté de l'erreur, le bien, demeurant, au bout de l'analyse, le critère dernier de la liberté. L'exercice du pouvoir pose problème. Dans son explication, M. de la Mennais note que le Pape condamne la révolte et tout ce qui a le caractère de sédition « *dans le cas même où il y aurait un juste sujet de plainte* », selon les termes de l'encyclique. Le propos peut choquer, dans la mesure où il inclinerait à penser qu'il n'y aurait de vertu que celle de la résignation. En fait, l'encyclique vise la sauvegarde du pouvoir comme élément constitutif de la société, contre l'anarchie destructrice de l'ordre public et du principe même d'autorité. Cela dit, rien ne justifie que « *la tyrannie (soit) portée à un excès intolérable et qu'elle entraîne la ruine de la communauté.* » et « *la nation peut retirer au prince le pouvoir dont il abuse* », au nom, précisément, de cette autorité publique qu'elle détient, in fine.

L'erreur à combattre est souvent à l'origine de l'élaboration d'une encyclique, il est du ressort de l'intelligence d'en circonscrire l'exacte portée, d'en décoder les motivations profondes, d'en déceler ces éléments nouveaux qui contribuent, en quelque sorte, au « développement de la morale et du dogme ». M. de la Mennais se refuse à toute prise de position

qui ferait l'économie d'une telle analyse, même s'il est conscient que toute décision normative du Magistère peut heurter la compréhension et cependant inclure l'abandon de tout jugement propre, comme condition même de son recouvrement ultérieur. C'est tout le sens de la recommandation finale de la déclaration. De l'art, ici comme en d'autres domaines, de consentir à une sorte d'exil, « d'être soi-même, hors de soi-même. »

Féli, de la soumission formelle à la provocation et à la rupture

Faut-il le rappeler, la déclaration de soumission complète de Féli est du 11 décembre 1833. Elle est censée clore le débat et apaiser le microcosme que les retombées passionnelles de l'encyclique avaient agité, les mois précédents. Et si J.M. de la Mennais exprime ses craintes, à l'annonce d'une « *publication nouvelle qu' (il) ne connaît pas encore, mais qui (l') effraie, à raison des éloges mêmes qu'en font certains journaux...* » (L.1727), c'est précisément pour déplorer que le climat de paix, apparemment établi, soit de nouveau perturbé : « *Pourquoi faut-il qu'une tempête nouvelle succède à d'autres tempêtes heureusement apaisées ?* » (L.1735). On peut s'interroger sur la portée de la « soumission complète » de Félicité Lamennais. Relevait-elle du simple désir, bien compréhensible, de mettre un terme à un harcèlement dont son frère et lui étaient l'objet ? ou bien s'inscrivait-elle dans une démarche de sincérité, sans ar-

rière-pensée ? Les questions restent ouvertes. Chacun sait qu'il est



Félicité de la Mennais
(Par H. Maillay, Impr. Fraillery)

difficile de sonder les dispositions profondes d'un être, dès lors surtout qu'il lui est demandé de consentir, sur l'autel des concessions, au sacrifice de l'inaliénable et irréfutable pensée.

En faisant état de son engagement volontaire de ne plus écrire sur les matières de « religion », Féli Lamennais se dédouanait de sa déclaration de soumission, et la frappait, en quelque sorte, de lui-même, de la sentence de non-lieu. Le 29 avril 1834, la veille de la sortie de l'ouvrage *Paroles d'un croyant*, Féli écrivait à Mgr de Quélen (Doc. 341) avec une franchise et une liberté de ton qu'autorise l'amitié, mais qui frisaient la provocation, dans la mesure où, sous couvert de n'écrire que « *sur des sujets de philosophie, de science et de politique* », il s'autorise à battre en brèche la doctrine de *Mirari vos*. Qu'on en juge par ces propos : « *J'attaque, avec force, le système des rois, leur odieux despotisme, parce que ce despotisme, qui renverse tout droit, est mauvais en soi... Je me fais donc peuple, je m'identifie à ses souffrances et à ses misères...* » De la provocation à la fracture, le pas est vite franchi, tandis que l'on caresse l'idée d'un Christianisme sans Église : « *Je tâche de remuer en lui (le peuple) les sentiments d'amour fraternel et de charité sublime que le Christianisme a répandus dans le monde pour son bonheur. Mais, en parlant de Jésus-Christ, je m'abstiens soigneusement de prononcer un mot qui s'applique à un Christianisme déterminé par un enseignement dogmatique et positif... Le nom même d'Église ne sort pas de ma bouche, une seule fois...* » Voilà l'auteur de *Paroles d'un croyant* disciple d'un Christ épuré, prêt à une sorte d'« enchantement » du monde. La gestation de la société nouvelle ne se fera pas sans douleur, et il faudra au nouveau prophète « *souffrir de ce qui n'est pourtant qu'un nouvel acte de dévouement* ». C'était, à ses yeux, le prix à payer d'une ardente obligation que célèbrent aussi les accents lyriques du livre, tandis que George Sand, allait, plus tard, saluer en Féli la sainteté d'un fondateur : « *Nous vous comptons parmi nos saints... Vous êtes le père de notre Église nouvelle.* »

J.M. de la Mennais, au défi d'une fidélité envers et contre tous.

Deux mois et demi séparent la parution en librairie de *Paroles d'un croyant* et la publication en France de l'encyclique *Singulari nos* (15 juillet 1834).

Deux mois et demi de supputations sur le contenu d'un livre que l'on dit sulfureux et que l'on s'interdit préventivement de lire ; deux mois et demi à se nourrir de faux espoirs et à récuser le pire... C'est dans ce contexte que J.M. de la Mennais argumente et dissuade ses correspondants de lire *Paroles d'un croyant*, se défend des insinuations malveillantes et proteste, par avance, de sa fidélité au Saint-Père.

La correspondance de l'époque ne peut faire l'impasse sur l'événement, et porte, à la fois, la marque d'une fermeté sans équivoque et l'empreinte d'un douloureux retentissement sur le nouveau supérieur de la Congrégation de St-Pierre. Témoin cette confidence à l'ami Coëdro : « *Ce que je souffre n'est que le commencement de ce que j'aurai à souffrir : et je dois préparer mon âme à des douleurs vastes comme la mer.* » (L.1729 du 4 mai 1834). Dès le lendemain, consigne est passée au même Coëdro : « *Je ne veux pas absolument qu'aucun d'entre nous lise le livre et qu'aucun hésite, un moment, à le condamner, si l'Église le condamne...* » (L.1730). Une semaine plus tard, l'avis est renouvelé, avec cependant une inflexion qui trahit la perplexité de M. de la Mennais : « *Le mieux est de ne point lire l'ouvrage en question, du moins provisoirement : il est l'objet des jugements les plus contradictoires... Que faire donc ? attendre dans un esprit de soumission le jugement de ceux qui ont le droit de juger....* » (L.1736). Informé d'avance du contenu de *Singulari nos*, l'abbé Blanc se dit affecté et se refuse à croire que : « *le Pape ait voulu proscrire ou imputer la croyance de ceux qui regardent l'accord général comme une preuve*

de vérité. » (Appendice 46). On le comprend, car c'est toute l'architecture de la recherche philosophique, telle que pensée par Féli, qui se trouve ici ébranlée. A Jean de la Mennais de tenter de rassurer : « *Le Pape, dans sa nouvelle encyclique, ne parle nullement de la question du criterium : il condamne seulement ceux qui, dans la recherche de la vérité, laiss(ent) de côté les traditions apostoliques dont l'Église est l'infaillible interprète.* » (L.1753). La question de l'accord général, ou du *sens commun*, comme preuve de vérité, cristallise toute la problématique soulevée par *Singulari nos...* Exclusif de tout autre critère, le sens commun s'oppose, à terme, non seulement à la tradition, mais à l'idée même de révélation.

Voilà, une nouvelle fois, le Père de la Mennais affronté au défi d'une fidélité à proclamer et à défendre, d'un amour fraternel à exercer, quoi qu'il arrive, en raison de l'impératif premier de la charité, d'un nom à porter à l'interminable registre du soupçon et de la méfiance.

L'obéissance au Pape devient le motif lancinant de ses lettres, au décompte des doutes que l'on pouvait émettre sur son adhésion à l'encyclique : « *Je suis soumis, non pas seulement en paroles, mais en réalité plus que ceux qui semblent craindre que je ne sois pas assez.* » écrit-il à Coëdro (L.1764). Il est encore plus explicite avec Mgr de Lesquen : « *Dès aujourd'hui, je dois vous éclairer, afin qu'il ne reste aucun nuage dans votre esprit sur ma parfaite adhésion à l'encyclique, que je crois, ainsi que vous, qu'on s'est égaré, en présentant la raison générale comme une autorité visible et enseignante, et en attribuant au genre humain, une infaillibilité qui n'appartient qu'à l'Église de Jésus-Christ.* » (L.1769)

S'en suit la déclaration solennelle d'adhésion aux deux encycliques faite au même évêque : « *Je déclare adhérer purement et simplement aux deux encycliques de N.S.P. le Pape Grégoire XVI, je condamne tout ce qu'elles condamnent, sans l'ombre d'aucune restriction.* » (L.1774). C'est le

7 septembre 1834, au moment de se démettre de sa charge de supérieur général de la Congrégation de St-Pierre que l'adhésion de J.M. de la Mennais ne s'en tient plus aux mots convenus, mais confine à la plus haute spiritualité : «... *Il faut que les esprits s'élèvent et s'agrandissent, que tous les cœurs soient en haut, sursum corda, et que tous répondent : notre liberté, notre corps, notre vie sont au Seigneur, nous ne sommes plus à nous, nous sommes à Dieu seul : Habemus ad Dominum.* » (Doc. 344). De la grâce de sublimer la démission en rémission !...

Au cœur même de la tourmente, l'attachement à Féli est à la mesure de l'épreuve et à rebours d'une méprise épiscopale qui pouvait laisser penser au cadet que l'aîné rejoignait la cohorte de ses détracteurs et qu'il souscrivait, en quelque sorte, à un déni de fraternité. Jean en est mortifié : « *On a abusé de ma lettre, en lui donnant une publicité qu'elle ne devait pas avoir ; j'en suis désolé, et je souffre bien plus que tu n'en souffres, sois-en sûr ; mon cœur est brisé. Je t'embrasse tendrement* » (L.1741). L'heure est, a priori, aux positions arrêtées des uns et des autres. Jean ne se résout pas à fermer le dossier et ose croire qu'il y a des points où les cœurs et les esprits peuvent se rencontrer, en prélude, peut-être, à un retour festif à la table de communion d'une même foi partagée. La lettre 1761 en porte, à sa manière, la hantise. C'était le rêve du frère, c'était aussi celui du prêtre : « *Je descends du saint autel, je viens d'offrir à Dieu le sacrifice du corps et du sang de son Fils, pour lui demander la résignation, le calme et l'humble courage dont nous avons besoin, l'un et l'autre, dans un moment où notre âme est broyée par d'inexprimables peines... O, mon pauvre Féli, crois que je t'aime bien* » (L. 1754).

En certaines circonstances, il est des noms difficiles à porter. J.M. de la Mennais en faisait la douloureuse expérience, à l'occasion de la condamnation de *Paroles d'un croyant*, au point de se voir dénier toute sincérité, au point encore d'oser l'aveu, devant certaines résistances à des offres de

service : « *Peut-être, certaines personnes s’effrayaient-elles de mon nom...* » (L.1789). On le verra, par la suite et en d’autres domaines, la lourde hypothèque du nom pèsera insidieusement sur ses démarches. Que dire, lorsque la suspicion vient de là où on ne l’attendait pas, sinon qu’elle ne peut que susciter l’indignation dont Bruté de Rémur est le confident : « *Que l’on craigne pour moi, on a raison, car je suis de tous les hommes le plus faible, mais aller plus loin, c’est aller trop loin ; c’est manquer tout à la fois à la charité et à la justice. Je ne dis point ceci pour vous... Mais je le dis pour d’autres dont la conduite à mon égard n’a pas été, je crois, ce qu’elle devrait être...* » (L.1961). Que dire encore, lorsque la fragilité de l’homme blessé donne lieu à l’inavouable surenchère des reproches, de la part de Bruté, cette fois, entre autres celui d’avoir des préventions contre les Jésuites, les Sulpiciens et les Frères des Écoles chrétiennes, ceux-là mêmes qui furent les inspireurs de son cheminement spirituel et de son action éducative. (cf L. 1968).

Homme d’Église, Monsieur de la Mennais, certes, mais à quel prix !... serait-on tenté de dire. Son obéissance, sa fidélité ont emprunté un itinéraire d’exode, lorsqu’à l’expérience d’arrachement au terreau prometteur d’une congrégation d’avenir s’est jointe celle des pièges à éviter, des récriminations à taire, des courages à remonter, le tout, loin des résignations faciles et des concessions à l’injustice...Rude challenge, avouons-le !..

LE FRÈRE AU TOURMENT DE L'ATTACHEMENT ET DE L'ABSENCE

Passée la fièvre des années 1832, 1833 et 1834, il ne restait à J. de la Mennais qu'à mesurer l'étendue des déchirures, jusqu'au cœur de sa relation fraternelle avec Féli, et de renouer les fils, à l'incertaine fibre du consentement et du refus ... Il s'y engage courageusement, en fondant sa démarche sur le parti pris de l'attachement indéfectible à Féli et de l'équité, au registre du cœur et de la générosité reconnue, en ce qui concerne le frère en perdition. La lettre 2040 du 18 avril 1836 à l'ami commun, le comte de Senfft, est significative de cette posture : *« ...Celui dont nous déplorons la chute a un cœur excellent, une âme si belle. Ses intentions étaient si désintéressées et si pures...Tout cela est vrai, comme il est vrai aussi malheureusement qu'il a eu en lui-même trop de confiance et que l'orgueil conduit à l'abîme !...L'injustice des hommes, et leurs procédés, est au fond ce qui lui a fait plus de mal...Pour moi, quoiqu'on m'en eût blâmé, j'ai toujours cherché et je chercherai toujours, quoi qu'il arrive et quoi qu'on dira, à le convaincre de mon attachement sincère...Je ne romprai pas avec lui, parce qu'enfin, je ne puis cesser d'être son frère et de l'aimer de tout mon cœur, et encore, parce que le seul moyen que j'aie de le ramener dans la droite route où nous marchions ensemble... est de le convaincre de plus en plus que personne ne l'aime davantage que ce pauvre Jean à qui il fait tant de peine... »* Rentrons plus avant dans la correspondance du Père de la Mennais et analysons l'attachement du frère aîné pour le cadet, la douloureuse expérience de l'absence, la richesse et les aléas des médiations et l'affligeante déconvenue, au point de rencontre du différend et de l'indélicatesse.

Un attachement de cœur et de vérité

L'attachement de Jean à Féli ne s'est jamais démenti. Il s'est même accru, pourrait-on dire, de l'éloignement progressif d'un frère en déshé-

rence, tandis que le désaveu des idées n'entamait en rien l'ardente obligation de l'amour fraternel. Tout au long des lettres, revient obstinée, l'évocation du « cœur excellent » et de « l'âme si belle » de Féli, tandis que la mémoire du cœur ne peut se défaire d'un riche passé commun : « *Il y a des souvenirs qui ne s'effaceront jamais d'une âme, et moins d'une âme comme la mienne que de toute autre* » (L.2180). Les événements que l'on sait ne sont pas sans incidence sur le psychisme de Félicité Lamennais. L'affection témoignée participe dès lors, un tant soit peu, de l'assistance à personne en danger et de la sollicitude que requiert un malade : « *Le pauvre malade dont nous souhaitons si ardemment la guérison et le salut, a été blessé au cœur, et c'est là, par conséquent, qu'il faut appliquer le remède* » (L.1840). Et le remède en question ne relève pas de l'agressivité du vinaigre et du sel, mais de la douce fluidité de l'huile : « *Versez, versez du baume sur ses plaies : trop de gens, par des motifs divers, y répandront avec abondance le vinaigre et le sel, sans y ajouter une goutte d'huile* » (L.1756. D'aucuns préconisent le traitement de choc, Jean-Marie se l'interdit : « *J'ai gardé des ménagements dont la charité nous fait un devoir à tous, et à moi plus qu'à personne, puisque je suis son frère.* » Comment s'étonner dès lors que toutes les interventions de l'aîné auprès du cadet, par personne interposée, s'entourent continuellement de la plus grande circonspection : « *Ne lui dites rien, je vous prie, écrit-il à Mlle de Lucinière, de ce que j'ai pu vous marquer à son sujet ; car il faudrait bien peu de choses pour rompre les liens qui nous unissent encore.* » (L.1856). Faut-il conclure que le souci de ne pas rompre les fils ténus d'une relation menacée ait conduit à taire le désaccord des deux pensées ? Non, d'emblée J. de la Mennais se défend de tout soupçon d'imposture : « *On ne se trompait point, en croyant que je l'aimais de toute mon âme, mais on se trompait, en supposant que toutes ses idées étaient les miennes.* » (L.2204). En somme, nulle question de lésiner en amour, dès lors que l'homme en dérive n'accoste à d'autre rivage qu'à celui de son propre malheur : « [...] *Aimons-le toujours comme autrefois et même plus, s'il est possible, car*

plus il s'égaré et plus malheureux il est » (L.2152). Sublime attachement que celui qui ne se fonde pas sur un juste retour des choses, mais s'affermit de leur éloignement même !

Au défi de l'éloignement et de l'absence

L'attachement postule la proximité. Celle-ci n'est pas au rendez-vous des deux frères, puisque le plus jeune la récuse, en se murant dans une farouche solitude. Sans doute, la correspondance mentionne-t-elle quelques passages de Jean à la Chesnaie, et fait-elle part de son intention d'être plus assidu, quel que soit le prix à payer : « *Je vais le voir plus souvent que je ne le faisais autrefois...* » (L.1840). « *Je ne peux abandonner Féli, quoique ma présence auprès de lui soit une espèce de supplice... Mais j'ai aussi des devoirs de charité à remplir jusqu'au bout, et je les remplirai quoi qu'il m'en coûte* » (L.1729). Au fil des mois, Jean doit se rendre à la cruelle évidence d'une absence : « *Je n'ai de lui aucune nouvelle : pas plus de rapport entre nous, et encore moins, que si l'un était au Kamschatka et l'autre au fond des déserts de l'Afrique* » (L.1976). Il ne reste au Père de la Mennais qu'à faire état de l'injuste tribut à payer à un fâcheux concours de circonstances : « *On m'a mis imprudemment dans une position si fautive vis à vis de lui ! J'en gémiss plus que jamais* » (L.1756) et à se rendre à un douloureux constat : « *Pour moi, je n'ai plus aucune influence sur lui : on me l'a ôtée toute entière, par des imprudences que je ne saurais que trop déplorer[...] il y a de ces hommes qui semblent avoir reçu l'inférieure mission de pousser vers les abîmes cet homme qui, s'il avait été plus humble, comme il aurait dû l'être, pouvait empêcher tant d'autres d'y tomber* » (L.1875). L'éloignement et l'absence sont d'autant plus douloureux qu'ils résultent d'une obstination qui n'a pas lieu d'être : « *Comment est-il possible de s'obstiner à se perdre, quand il serait si facile et si doux de revenir au point d'où l'on était parti ? ...* » (L.2084). Tragique posture, en effet, que celle de Féli, à la fois muré dans son retrait, et sans doute plus que

jamais hanté par l'idée d'être abandonné. Mieux que personne, J. de la Mennais sait mesurer le désastreux aboutissement de cette humaine et dramatique contradiction : « [...] *S'il se croyait abandonné de ceux auxquels il est lui-même si sincèrement et si tendrement attaché, il tomberait dans l'état le plus déplorable, et il n'y aurait plus de ressource.* » (L.1840)

À l'orgueil de défi et de suffisance, la rançon du désastre !

Aux vertus et aux aléas de la médiation

On l'a bien noté, les contacts directs de Jean avec Féli s'espacent, au fil des mois et des années. Le frère aîné n'a d'autre solution que de recourir à l'entremise de personnes de confiance, perçues comme telles de part et d'autre. Elles assurent l'indispensable relais entre les deux frères. Et c'est dans l'échange des lettres et au récit partagé des craintes, des observations que le Père de la Mennais maintient en tension le fil ténu de l'espoir.

Plus que personne, il apprécie la médiation, pour son propre compte, tant est grand le besoin de se confier, de se donner « *la consolation de parler de (ses) peines à quelqu'un qui les comprend et les partage.* », écrira-t-il à Mlle de Lucinière (L.1840) ; et de s'en absoudre, en quelque sorte, auprès de Bruté : « *Pardon, si je vous entretiens de mes peines. Vous les rendez un peu moins pesantes en les partageant* » (L. 1976)

Les médiateurs en question, entre autres confidents, ont nom : Anne Charlotte de Lucinière, Hyacinthe de Quélen. D'emblée, ils jouissent d'un capital de sympathie et de confiance, auprès des deux frères. Sans doute, ceux-ci ont-ils reconnu, dans la première nommée, un charisme de la relation qui allie la constance et la miséricorde, la justesse et le tact, l'implication et la distance. Que l'on en juge, par l'appréciation de Jean : « *Personne ne pourrait dire aussi bien que vous ce qu'il faut dire pour remuer*

cette âme malade et y rappeler la vie. » (L.2104). Quant à Mgr de Quélen, on connaît sa juste appréciation des événements, son ouverture d'esprit et son vif intérêt pour Féli : « *L'Archevêque de Paris a témoigné prendre un vif intérêt à ce pauvre Féli : il a écrit, à son sujet, une lettre fort bien faite qui lui a été communiquée.* » (L.1863), lettre qui ne peut que plaire à Féli et à Jean. Ce dernier ose d'ailleurs le cri du cœur : « *J'aime ce Quélen autant que je l'admire.* » (L.1756).



Hyacinthe de Quélen (1778-1839)
Archevêque de Paris de 1821 à 1839.

Éloge mâtiné de quelque arrière-pensée, atteignant subtilement et par ricochet, un certain Ordinaire de Rennes qui n'avait sans doute pas l'envergure de l'Archevêque de Paris !

Jean se charge de répercuter auprès de ses amis la démarche de l'un ou de l'autre, dans le souci sans doute de canaliser les interventions et d'éviter une fatale maladresse. Ainsi, Rohrbacher est-il informé de l'arrivée de Bruté : « *Il ira à la Chesnaie... Il parlera à celui qui nous est si cher, et qui nous cause tant de*

peine. » (L.1957). Mlle de Lucinière, elle, se voit informée de l'heureux impact de sa sollicitude : « *Mon frère a été très sensible à l'intérêt que vous lui avez témoigné... Je vous prie, témoignez-lui toujours, quand même, cette amitié qui lui est si chère et dont il sent le prix.* » (L.1856). Quant à Quélen, on le sait « *paternel* » (cf L.1873), mais malgré tout aussi démuné que les autres, puisqu'une lettre ultérieure de lui « *n'a rien produit d'apparent.* » (Doc. 394).

Il faut, en effet, se rendre à l'évidence : les démarches entreprises par Mlle de Lucinière et l'Archevêque de Paris n'aboutissent à rien : « *oh, que (l') aveuglement est long et opiniâtre...* » (Doc. 394). En 1836, les deux émissaires tentèrent de se fier à des indices : « *J'ai entendu assurer qu'il allait à la messe, c'est un pas pour la dire un jour* », note l'Archevêque (Doc. 395). De son côté, Mlle de Lucinière fait le même constat : « *On va régulièrement à la messe, on garde l'abstinence, on a donc la foi, un reste de foi...* » (Doc. 394). L'emploi de l'inattendu « *on* » traduit paradoxalement, à la fois, une prise de distance et une sorte de connivence, puisqu'on ne peut plus guère attendre quoi que ce soit d'une longue patience : « *Tout passe, et l'on s'attendrit, et l'on revient toujours, mais sans avoir changé d'un iota* » (Doc. 394), puisque Féli, lui-même, s'en tient à la fin de non-recevoir, étant donné que « *tout ce qu'on lui écrit, c'est par pure politique* ».(Doc. 394)

En tout état de cause, Jean sait gré aux deux médiateurs ainsi qu'à cet autre ami anonyme, disposé à plaider la cause de Féli, auprès des instances romaines, pour que « *le pardon et l'indulgence (soient) offerts par la miséricordieuse bonté du Saint Père.* » (L.2003)

Quant à l'intervention argumentée et divulguée de Bruté de Rémur, elle est suspectée de travestir la pensée de Féli et de conduire celui-ci « *à s'expliquer sans ménagement et à publier, quoiqu'il s'y répugne beaucoup, des choses qu'il a tues jusqu'ici.* » (L.1966). Une chose est certaine, Jean n'apprécie guère le passage en force de Bruté : « *Vous voudriez y aller à tour de bras, ce sont vos expressions ; moi, je crains qu'en frappant sur les plaies, on ne les irrite de plus en plus, et qu'on ne les rende inguérissables... Vous supposez que, par faiblesse, je l'ai flatté... Oh, mon bon ami, n'en croyez rien : je l'aime trop pour lui avoir caché mes blessures, et pour avoir jamais diminué, dans aucun temps, les vérités que je devais lui rappeler..* » (L.2046).

« Si ton frère vient à pécher... » (Mt 18/15...), nous connaissons bien les étapes de la procédure évangélique. Jean de la Mennais s'est engagé dans la même démarche onéreuse d'appel à témoins. Nous savons qu'elle n'a pas abouti au résultat escompté. Du moins, peut-il s'honorer d'avoir tout tenté, le plus souvent en vain et dans les larmes, tant il est vrai que le prix de la miséricorde pour les autres se monnaie en épreuve pour soi-même.

Au point de rencontre du patrimoine et du différend

On sait le Père de la Mennais très soucieux d'équité, dès qu'entrent en jeu les questions d'argent, de répartition des biens, au prorata de l'apport de chacun. L'évocation ci-après de l'épineuse question de la liquidation de la Congrégation de Saint-Pierre le dira assez. Le sens aigu qu'a Jean de la justice interdit, précisément, que l'on oublie celui qui a rompu avec la dite congrégation, depuis deux ans déjà. Rappel en est fait à Coëdro, pour ce qui touche à des éléments, apparemment accessoires, mais revêtus d'une haute valeur sentimentale : « *Mon frère réclame les reliques de St Pierre, dans une petite clé en or, elle-même dans un étui, qu'il vous a remise ; il réclame également le Dictionnaire historique de Chaudon et Deslandines, 13 volumes in octavo, et plusieurs autres livres qu'il vous a envoyés dont il ne donne pas la liste.* » (L.1810)

C'est au niveau du patrimoine à partager que les deux la Mennais vont vivre un différend, d'autant plus douloureux que les concessions faites par l'aîné n'atténuent en rien l'acrimonie du cadet, bien au contraire. Ici aussi, intervient un médiateur, M. Marion, mais à son corps défendant. Il est pourtant « *le seul conciliateur possible* », aux dires d'Elie de Kertanguy (Doc. 404), tandis que lui-même s'ouvre à Jean des désagréments de sa fonction d'intermédiaire : « *Si j'avais prévu les difficultés, les désagréments de cette malheureuse transaction - (celle de la bibliothèque)-, ja-*

mais je n'aurais consenti à m'y immiscer en rien, je vous l'avoue franchement. » (appendice73). Le temps presse, puisque Féli précipite les choses : « ...Au mois de juin 1836, il a voulu que nous eussions réglé tous nos comptes », écrit Jean à Marion (L. 2192). Pour ce qui est du domaine de la Chesnaie, il use de la plus grande libéralité, en abandonnant à Féli les bénéfices des « *rentrées successives des revenus communs* » et lui laisse une grande latitude, en ce qui concerne le produit des fermages, puisque Féli s'était chargé de faire « *de grandes dépenses d'embellissement à la Chesnaie* » (L.2192). Les comptes relatifs à la Chesnaie et à ses dépendances resteront toujours, entre Féli et Jean, sinon une pierre d'achoppement, du moins un sujet non éclairci. Dans sa lettre du 7 novembre 1837 à Marion, Jean en fait l'aveu résigné : « *Aucun compte entre nous ne l'a jamais été et s'il fallait revenir là-dessus, au bout de quatorze ans, ce serait à n'en plus finir.* »

C'est autour de la bibliothèque que va se cristalliser le différend entre les deux frères. Jean est mis devant le fait accompli ; Il s'ouvre à Rohrbacher, le 7 décembre 1836 : « *(Féli) vient de vendre sa bibliothèque, et en grande partie la mienne, car tout avait été emballé, sans distinction, lorsqu' étant arrivé à la Chesnaie, au moment où les choses allaient partir, j'en eus connaissance : j'ai sauvé quelques ouvrages précieux de cette espèce d'incendie, mais j'en regrette un grand nombre d'autres...* » (L.2138). Deux mois plus tard, Jean se fait plus explicite et n'abrite plus l'indélicatesse de son frère, derrière l'image de « l'incendie » : « *Parmi les livres transportés à Paris, un grand nombre étaient à moi, cela est incontestable, et si on en doutait, il me serait facile de le prouver, en indiquant l'origine de chacun, où, et de qui je les ai achetés... Leur valeur est d'au moins 7000 f.* » (L. 2192). Dans un projet d'arrangement ultérieur « le grand nombre » devient « la plus grande partie » : « *Il est certain que la plus grande partie des livres de la Chesnaie étaient à moi* » (Doc. 421).

Voilà Jean, de nouveau prêt à réduire de moitié la somme dont Féli lui est redevable « *pour rendre toute discussion impossible* ». (L.2192). Plus encore, de peur que Féli ne soit choqué de toute suspicion de vol, Jean lui offre, en toute magnanimité, de jouer le beau rôle : « *J'aimerais mieux dire que je laisse mon frère libre de réduire la somme dont il m'est redevable, pour ceux de mes ouvrages qui ont été confondus avec les siens, à ce qu'il trouvera juste* » (L.2166). Sublime délicatesse, jusque dans le choix des mots, lorsqu'en langage de conciliation, le larcin se transforme en « confusion », en simple erreur d'attribution, en somme... Mais il existe au fond du cœur de tout être, la possibilité d'un point de non-retour, une sorte de citadelle qui fait que l'assaut de générosité n'a d'autre effet que d'exacerber la désinvolture et la mauvaise foi de l'homme qui ne veut pas souscrire à la puissance paradoxale de celui qui se laisse vaincre. Témoin la réaction de Féli, telle que la rapporte Marion : « *Quant aux livres, il me dit sèchement qu'il ne peut rien accorder et qu'il n'entrera, à ce sujet, dans aucune discussion.* » (appendice 73)

Jean-Marie et Féli auront vécu, l'un à l'égard de l'autre, une sorte d'expérience d'« absence-présence », après la publication des deux encycliques que l'on sait et les ruptures qu'elles ont provoquées. Dans son clair-obscur, cette « absence-présence » pouvait laisser toutes les chances à un long et tâtonnant cheminement vers une réconciliation toujours plausible. Mais les espoirs se sont brisés sur le mur des préventions, sans cesse dressé et renforcé de toutes les susceptibilités accumulées ; Féli allait se trouver ailleurs une autre fraternité, puisque les ponts étaient coupés : « *Nous n'avons plus ensemble aucun rapport* », écrit Jean à Rohrbacher (L. 2328). Féli laissait Jean à ses angoisses prémonitoires, à sa seule intercession et à son besoin de s'épancher : « *Quelle vie que la sienne maintenant et quelle mort il se prépare ! O mon Dieu, ayez pitié de mon malheureux frère ! Écoutez, écoutez mes larmes....* » (L.2240 à Mlle de Lucinière) « *Il y a des peines qui déchirent le fond de l'âme, et, quoi qu'on en dise et qu'en pense, on a besoin d'en parler sans cesse, à ceux du moins qui les partagent, et pleurent avec nous.* » (L.2273 à l'abbé Loewenbrück)

LE SUPÉRIEUR AU DÉFI DES COMPTES À SOLDER

Chacun sait le pouvoir attractif de l'argent et des biens. Cependant, force est de reconnaître - le lecteur me permettra de solliciter ici l'étymologie - qu'ils ne « conduisent » pas toujours à une commune et sereine fluidité des charges, mais « séduisent », à l'écart et au gel des mutuelles redevances. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on parle de l'argent diviseur. M. de la Mennais, supérieur de la défunte congrégation de St-Pierre, en fait l'amère expérience.

Le propos n'est pas de retracer les péripéties qui entourent la liquidation de la congrégation ni d'analyser les différentes facettes d'un procès d'intention fait à M. de la Mennais, à défaut d'un procès tout court. À cet égard, le N° 23 des *Études mennaisiennes* suit, pas à pas, pourrait-on dire, les démarches des protagonistes et s'attarde aux manœuvres dilatoires qui entravent le bon déroulement des tractations en cours. L'historien trouvera, dans les pages afférentes à cette affaire, les tenants et les aboutissants significatifs d'un litige qui aura duré quelque neuf mois (de septembre 1834 à avril 1835), avant sa résolution finale.

Mon intention est surtout de cibler les deux principaux acteurs du scénario, de la Mennais et Coëdro. Le premier se signale, d'emblée, par une implication qui ne concède rien à la dérobade, un sens aigu de la justice, à l'enseignement d'une ténacité sans faille. Coëdro, l'ami et le bras droit de J.M. de la Mennais s'enferme dans la tour d'ivoire de sa nouvelle fonction, tandis que les comptes de la discorde semblent cristalliser en lui je ne sais quelle secrète rancœur, marinée à toutes les saumures d'un passé commun de mortifiante comparaison, voire de compétition. Encore une fois, de l'étrange pouvoir de l'argent d'être le révélateur d'une douloureuse et secrète alchimie humaine...

L'affaire de la liquidation de la Congrégation de St – Pierre

Le frère Symphorien Auguste, au tome II (pp 118-119) de *A travers la correspondance de l'abbé J.M. de la Mennais*, situe bien la problématique à résoudre, au lendemain de la dissolution de la Congrégation de St-Pierre : « *L'autorité de l'évêque de Rennes avait suffi pour dissoudre canoniquement la congrégation de St-Pierre, elle restait impuissante en face de l'épineux problème que constituait le règlement de la situation financière, résultant de cette dissolution.* » Sans doute, paraissait-il simple de prendre acte de la nouvelle société de St-Méen qui prenait corps au diocèse de Rennes, de proclamer son indépendance et, par le fait même, de faire l'impasse sur l'interférence des comptes entre les trois maisons de St-Méen, de Rennes et de Malestroît. M. de la Mennais, note, non sans un brin d'humour et d'humeur, dans son long mémoire du 5 février 1835 (Doc. 350), « *qu'il a plu (à M. Coëdro et à ses associés) de reprendre tout à coup, un nom depuis longtemps abandonné par eux-mêmes, et de s'appeler, Messieurs de St-Méen.* »

En fait, il était impossible d'ignorer Malestroît, œuvre commune et noviciat de toute une congrégation, de tirer un trait sur la Société universelle des biens, association constituée par M. de la Mennais, le 4 novembre 1825, et destinée à assurer une couverture légale à la congrégation naissante des Prêtres de St-Méen. Le Père de la Mennais en était l'administrateur, et les protagonistes de 1834, les contractants, sans que personne ne fût en mesure d'en contester la pertinence et la pérennité, à travers les mutations successives. Comment, en effet, sans elle, statuer sur les avoirs, les dettes ; comment consentir aux remboursements des apports de chaque membre de la congrégation dissoute, sans cette instance juridique ?

A l'évidence, le contexte commandait une mise à plat de la situation financière. Mais on sait toutes les manoeuvres pour retarder la fourniture de l'état exact des comptes ; on sait les dérobades et les absences délibérées aux réunions qui se voulaient pourtant de conciliation. On sait encore toutes les suspicions, nourries à l'égard d'un certain M. de la Mennais qui confondrait, un tant soit peu, les intérêts de ses frères avec ceux des missionnaires de St-Méen ; le recours enfin à l'évêque de Rennes, qu'on avait préalablement influencé ; le tout, avant d'aboutir laborieusement à une convention à l'amiable du 24 avril 1835 (Doc. 355), entre de la Mennais, Rohrbacher, Ruault, Blanc,... d'un côté, et Coëdro, Persehaie, Feildel, Lévêque... de l'autre.

La dite convention statuait en quelque sorte sur la disparition de la Société universelle de biens, fixait le montant et les délais de remboursement, eu égard à la vente de la maison de Rennes, rue Belair, tandis que l'évêque donnait aux deux collectifs « *pleine et entière décharge de leur administration* », en forme de « *quittance générale, sans réserve aucune.* » (Doc.356)

Il va de soi que la convention ne réglait pas, d'un trait de plume, la question de l'équilibre financier. S'il est vrai que J.M. de la Mennais garde la propriété de Malestroit et de la maison de Rennes, jusqu'à la vente projetée de celle-ci, il s'engage aussi à ne rien réclamer de ses apports propres ni de ceux de Féli. La concession est de taille. M. de la Mennais en fait état dans une lettre à l'abbé Houët, non sans quelque humour, de cet humour qui salue, souvent en lui, les sorties de crise et qui est, en quelque sorte, la signature de sa maîtrise et de son sens de la relativité de toute chose : « *J'ai fait, pour arriver là, un sacrifice de 18.000 francs - premier trait d'avarice – et je me suis mis dans des embarras d'argent que je n'avais jamais connus, puisque je n'ai pour acquitter ce qui est dû aux uns et aux autres, que des valeurs en bâtiments...* » (L.1947)

Un contentieux, deux positionnements

Pierre COËDRO

Étrange revirement que celui de M. Coëdro, étrange encore cette sorte de déni de la réalité, s'agissant de la Société universelle de biens et des engagements pris, en tant que contractant, dès l'origine. M. de la Mennais est le premier à s'étonner des changements qui affectent les relations des deux hommes, depuis la scission qui s'est opérée, suite à la dissolution de la Congrégation de St-Pierre : « *O mon cher Coëdro, quelle différence entre nos rapports d'aujourd'hui et nos rapports d'autrefois ! Pour exprimer cette différence, je n'ai point de paroles : je n'ai que des larmes.* » (L.1835) La déconvenue échappe, en quelque sorte, à l'entendement.

Pour la période qui nous concerne (septembre 1834 – avril 1835), la Correspondance générale ne porte trace d'aucune lettre de Pierre Coëdro à Jean de la Mennais, alors que les courriers sont nombreux, en sens inverse. Et ce n'est qu'au prisme de ceux-ci que nous avons une idée des échanges à distance, et souvent par personne interposée, entre les deux hommes. Le Mémoire (Doc. 350) de M. de la Mennais mentionne cependant la réponse du 28 septembre 1834 de M. Coëdro. Il y joue la dissuasion : « *Il me semble que vous vous engagez inutilement dans une opération qui exige un immense travail.* » Opération inutile, en effet, que de s'engager dans une résolution concertée et globale du contentieux, quand tout plaide pour une immédiate prise en compte de la séparation de Ma-lestrois des deux autres maisons.

Dans le long mémoire précité, J. de la Mennais se saisit de l'argumentaire et, en une sorte de mise en scène distanciée des deux protagonistes, en fait le fil conducteur de sa dialectique, dans laquelle la rigueur des propos ne cède en rien à leur causticité. L'artillerie était-elle trop lourde ? En tout cas, Coëdro se mure dans le silence : le silence déli-

béré de la posture ? de la susceptibilité blessée ? de la rétorsion ? On ne sait trop. Toujours est-il que de la Mennais s'en émeut, comme s'il lui fallait s'affranchir d'un essaim fou de questions : « *Comment finiront (nos tristes affaires), si vous vous refusez à tous les moyens de conciliation, et si vous ne répondez même pas aux lettres que je vous écris à ce sujet ? Si vous persistez à briser violemment avec moi, et à ne plus m'écrire un mot, qui est-ce qui sera responsable des suites, devant Dieu et devant les hommes ?* » (L.1845)

Pour toute réponse, il n'y aura dans les actes, que celle de l'ostracisme, de la mesquinerie, de l'indélicatesse, de la rapacité et du soupçon. Ostracisme, lorsqu'on s'en tient au « nous de Rennes, nous de St-Méen, vous de Malestroit » ; « *quand on prétend que M. de la Mennais doit déduire des dépenses de Malestroit à la charge commune, les dépenses des hommes qui restent avec lui* » (Doc. 350). Mesquinerie, quand « *M. Coëdro parle des grosses dépenses que les maisons de Rennes et de St-Méen ont eu à supporter pour les frères* », en fait « *ces dépenses se réduisent à l'hospitalité qu'on leur a donnée à leur passage* », à charge d'ailleurs d'une réciprocité, à Ploërmel, mais volontairement occultée. Indélicatesse, rapacité, lorsque M. Coëdro retient, plus longtemps qu'il ne convient, une délégation de 4000 f. (cf L. 1985), lorsque Messieurs les Missionnaires s'octroient d'emblée la totalité de leurs créances sur les 20.000 f d'acompte payés par l'acheteur de la maison de Rennes, au préjudice des autres ayants droit. (cf L. 2153). Soupçon enfin, lorsque perdurent les calomnies : « *Ceux que j'ai, si longtemps et de si bon cœur, appelés mes amis et mes enfants me persécutent de leurs calomnies et cherchent, par tous les moyens possibles à rendre ma foi suspecte.* » (L. 1854 à Mgr de Lesquen)

A l'évidence, les liens sont rompus, le cœur de M. Coëdro semble avoir trempé dans le fiel de cette animosité qui génère les sophismes et

l'indignation facile de « *ceux qui s'étonnent toujours des ruines qu'ils ont faites.* » (Doc. 350)

Jean de la MENNAIS

D'emblée, M. de la Mennais a conscience que le contentieux financier de la Congrégation de St-Pierre constitue un abcès de fixation qu'il faut au plus vite crever, comme il évalue, non sans humour, la difficulté de la tâche et son caractère inédit. « *Je n'ai pas encore vu d'affaire semblable à celle-ci, et il est un peu dur, à cinquante-quatre ans, de recommencer des études de ce genre* » (L.1782), confie-t-il à l'économe démissionnaire de St Méen. « *Je dois m'attendre à des difficultés, l'ingratitude est opiniâtre* » (L.1784), ajoute-t-il à M.Marion. Du moins, caresse-t-il l'idée qu'un jour les esprits prévenus se rendent à l'évidence de leur erreur : « *...Un peu plus tard, ils reconnaîtront eux-mêmes, du moins j'ai besoin d'en conserver l'espoir, jusqu'à quel point ils se sont trompés.* » (L. 1777 à Mgr de Lesquen)

La lucidité, telle est la première qualité dont fait preuve Jean de la Mennais, une lucidité qui ne se fait guère d'illusion, quant à la compétence, voire la probité, des ecclésiastiques : « *Pour régler les affaires de cette nature, avoue-t-il, ...des laïcs probes, intelligents et religieux conviennent mieux que des ecclésiastiques.* » (L.1777). Toutefois l'ecclésiastique qu'il est s'empare de l'épineux dossier et déploie la plus grande rigueur pour l'instruire. Requête est faite à Coëdro de fournir « *l'état de situation de la maison de Rennes, en crédit et en débit ; du même état de la maison de St-Méen ; cet état devra comprendre une évaluation des effets mobiliers, des grosses réparations qui ont été faites, depuis l'origine de (la) Société et enfin de ce qui est dû par les élèves, avec les noms de chacun* », et dans un souci d'équité, le Père d'ajouter : « *le même travail sera fait pour Malestroit.* » (L.1789). La même rigueur s'applique aux quittances, dûment

datées et signées, des sociétaires. Devant l'inertie de M. Coëdro, M. de la Mennais doit se faire insistant, à plusieurs reprises. (cf L. 1808 ; 1810). Il déploie la même énergie dans la mise au clair du dossier individuel des sociétaires, car il y va, en définitive, de leurs droits. Ainsi a-t-il besoin de savoir : « *en quelle année, M. Persehaie est-il entré dans la congrégation, la date, autant que possible, des divers paiements qu'il a faits...* » (L.1802) De même M. de la Mennais s'inquiète-t-il auprès des abbés Bonfils, Haran, Bourdelais, Lévêque (L.1829 ; L.1830 ; L. 1831 ; L.1832), s'ils veulent le désigner ou non, comme leur mandataire, dans la réclamation de la somme qui leur est due.

À la vérité, on ne peut lui faire le procès de je ne sais quelle négligence ou favoritisme. Son sens de l'équité l'autorise, parfois, à porter l'estocade, lorsque les manœuvres, à son encontre, frisent l'ignoble, ainsi de ce M. Dinomais qui se croit tout permis, jusqu'à faire de l'évêque de Rennes : « *l'exécuteur des hautes œuvres de (son) ingratitude.* » (L.1811). Il est clair que Jean de la Mennais a un sens aigu de la justice. Il y va de son intégrité personnelle de jouer, en quelque sorte, « l'intégralité » à l'égard des autres : « *Je manquerais honteusement à ce que je dois à moi-même, en manquant à ce que je dois aux autres.* » (Doc. 350)

« C'est au pied du mur que l'on reconnaît le maçon », dit-on, surtout lorsque le liant et l'enduit du mur emprunte au dénigrement, à la mauvaise foi, aux faux-fuyants et au soupçon leur gangrène. M. de la Mennais s'est appliqué à clarifier et à redresser les comptes d'un édifice religieux qui s'écroulait, au ciment de la ténacité et d'une vérité, parfois brutalement assénée, sans que l'honneur de personne ne soit blessé : « *Prouver à quelqu'un qu'il s'est trompé, rendre son erreur visible, et pour ainsi dire palpable, c'est lui rappeler qu'il est homme ; voilà tout.* » (Doc. 350). Sans doute, Pierre Coëdro, l'ami de toujours, n'était-il pas prêt à cette lumineuse évidence de l'humilité.

LE FONDATEUR D'UNE INSTITUTION, INCRIMINÉ DE MALVERSA-TION

À peine « *les misérables affaires temporelles* » que l'on sait « *terminées* », selon les mots de l'abbé Jean-François Corvaisier, dans sa lettre du 5 mai 1835 à Jean de la Mennais (appendice 50), ce même abbé convie son correspondant à « *statuer sur une autre affaire* » : celle de la Providence de St-Méen. Voilà donc un nouveau et douloureux bras de fer qui s'annonce. Et pourtant, l'heure n'est plus aux récriminations, encore moins au pugilat : Jean de la Mennais fait sien le souhait de son ancien confrère : « *Je ne me réjouis pas moins sincèrement et moins vivement que vous, de la manière pacifique dont se sont terminés nos tristes débats.* » (L.1869)

On pouvait penser les souhaits réciproques de bon augure, pour le devenir de la maison de la Providence. Et sans doute, le curé de St-Méen proteste-t-il de sa commisération à l'égard des sœurs : « *Dans cette position triste que deviendront vos bonnes filles ? Auront-elles des enfants et des moyens de subsister ?...* » (appendice 50). Mais il est permis de se demander s'il joue cartes sur table, si, derrière cet intérêt feint, il n'y a pas déjà l'annonce de l'expulsion des religieuses, au profit de ce qu'il appelle « le clergé du pays ».

L'affaire qui « *devrait être traitée à l'amiable* » entre Corvaisier et un Jean de la Mennais circonspect qui « *n'aime point à se précipiter, quand il s'agit de détruire* » (L. 1789) allait prendre, sur une durée de huit mois, une tournure et des proportions difficilement imaginables.

A l'instar de la relation précédente, nous essaierons de rendre compte sommairement des péripéties de l'affaire et de nous arrêter à trois personnages-clefs de l'imbroglio : Jean-François Corvaisier, Jean-Marie de la Mennais et Claude de Lesquen, évêque de Rennes.

L'affaire de St- Méen

D'emblée, Corvaisier formule des griefs : « *Sans dot et sans réputation, ou plutôt grevé et sous le poids de la prévention, (l'établissement) ne peut être onéreux qu'à ceux qui en resteront chargés* » et d'ajouter : « *la prévention qui a toujours pesé sur cette œuvre s'est singulièrement accrue, depuis que l'on a entendu dire que cette maison n'appartiendrait plus à la congrégation du diocèse* », puisque l'intention de M. de la Mennais est de conserver cet établissement. Et que dire des murmures de la famille de la donatrice, Mlle Bédée, « *murmures adoptés et partagés par le public dans le pays* » (appendice 50). Voilà résumées les observations de M. Corvaisier. Elles équivalent à un verdict sans appel.

M. de la Mennais se charge de l'infirmier, du tac au tac, pourrait-on dire : « *Les religieuses ne fondent leur action ni sur l'argent ni sur les rumeurs, mais sur l'abandon à Dieu. Quant à la prévention, il est, après tout, du zèle charitable des prêtres de la diminuer.* » Et chacun sait qu'elle se nourrit de faux bruits. Le mécontentement de Mlle Bédée, lui, mérite d'être instruit plus avant... M. de La Mennais achève de démonter l'argumentaire de M. Corvaisier, par le recours à l'antiphrase, lorsqu'il semble abonder dans le sens de son interlocuteur et lui faire miroiter l'éclat gratifiant d'une remise, en mains propres, d'un établissement délabré, et de l'évidente sollicitude d'une cohorte d'ecclésiastiques, au chevet d'une telle institution !...

Après la première passe d'armes, à fleurets mouchetés, le débat se cristallise autour du titre de propriété commune des acquéreurs et autour de l'indemnité à verser aux religieuses, en cas de cession de l'établissement. En l'état actuel des choses, tout reste flou et le meilleur parti est de « *laisser les choses telles qu'elles sont* » (L.1876). A la sœur Pélagie-Hélène Le Breton de tenir bon dans l'orage « *car l'on doit s'attendre*

à souffrir, quand on entreprend de fonder une bonne œuvre. » (L.1878). Mais, visiblement, le parti est pris, de l'autre côté, de mettre les religieuses à la porte et de s'emparer de tout, tandis que déjà la sœur Le Breton *« est dominée par ceux qui ont eu autrefois sa confiance, et qui lui ôtent toute celle qu'elle aurait eue »* dans le Père de la Mennais (L.1880). En fait, *« la sœur Le Breton ne se considère plus comme fille de la Providence. »* (L.1882). Et c'est sur sa défection que s'appuient les détracteurs de M. de la Mennais, tant il est vrai que *« les affaires de St-Méen ne sont qu'une odieuse intrigue, arrangée depuis longtemps entre ma sœur Le Breton et quelques prêtres que je ne veux pas nommer »* (L.1901), avoue le Père à la Mère Texier, supérieure générale.

La visite tristement mémorable de M. de la Mennais à St-Méen (cf L. 1907) tranche dans le vif d'une situation insurrectionnelle et se solde par le renvoi de la sœur Le Breton et de sa compagne dans la fronde, la sœur Anne Cocquio. La détermination du supérieur est claire, à cet égard : *« Je ne voulais pas, dit-il, sortir de la maison, avant que Mlle Le Breton ne fût dehors. »* (L.1910). Il y allait, en effet, du confort moral et psychologique de la sœur Guillemain qui prenait la relève, une nouvelle fois.

L'affaire n'est pas close pour autant. À l'instigation de Corvaisier, l'évêque s'en mêle et accuse J. M. de la Mennais de s'être indûment déclaré propriétaire, tandis que lui-même, arguant du fait que la destination lui était destinée, songerait à faire de l'établissement une maison pour les prêtres âgés et infirmes du diocèse. Mgr de Lesquen l'accuse encore de pratiquer le recel de bien, en l'occurrence les fameux 10.000 francs, reçus en *«don manuel»*, selon l'expression de J.M. de La Mennais, dix-mille francs *« retirés de la somme principale et qui n'ont pas été portés sur aucun état de recettes ni de dépenses »*, selon l'évêque. Et comment ce dernier ne crierait-il pas au chantage, là où la perspective d'un retrait des frères des écoles du diocèse n'était, en fait, que l'émotionnelle réponse à

une fin de non-recevoir (appendice 57). Il faut encore au Fondateur déjouer les préventions d'une Mlle Bédée qui tergiverse, sans cesse, dans ses intentions de donatrice, et se défendre de toute accusation de vol ou d'abus de confiance (cf L. 1905). En outre, l'école de la sœur Guillemain n'échappe pas à la calomnie. La voilà accusée d'être « *schismatique et athée* » (L.1920), et soumise à la menace d'une école concurrentielle, dirigée par Mlle Le Breton. M. de la Mennais est accablé de se voir imputer des malversations et d'être « *traîné dans la boue* » (L. 1920). Il ne reçoit aucun appui de l'évêque. Celui-ci s'obstine au contraire à exclure les religieuses. Et ce n'est qu'au terme d'une longue joute épistolaire, d'une guerre d'usure, pourrait-on dire, que le Père de la Mennais peut arracher à l'évêque une indemnité compensatrice pour ses religieuses, à leur départ de St- Méen.

Douloureuse histoire que celle de l'établissement de la Providence à St-Méen. L'âpreté du conflit se ressentait, sans doute encore, des aigreurs et frustrations, générées par la liquidation de la Congrégation de St-Pierre.



Jean-François Corvaisier (1780-1850)

Jean-François CORVAISIER

Curé de St-Méen, Corvaisier partage avec J. de la Mennais le même âge et le même itinéraire originel dans les congrégations des Prêtres de St-Méen et de St-Pierre.

Tout concourt, a priori, à une bonne entente et à une même visée, en ce qui concerne le bien-fondé d'une école pour jeunes demoiselles. Il est permis de pen-

ser à la cordialité de leurs rapports, puisque M. de la Mennais use volontiers du sobriquet « Petit Père », pour désigner le curé de St-Méen, sobriquet, sans doute communément employé, et révélateur d'une certaine bonhomie.

L'affaire de St-Méen confirme-t-elle la promesse du vocable ? A dire vrai, non !

À première vue, tout, en M. Corvaisier, part de bons sentiments. Et il ne lésine pas sur les mots de la commisération : « *Je suis dans la plus grande douleur, au sujet de cet établissement... Autant son édification m'a coûté des sueurs, autant sa chute m'arrache des larmes.* » (appendice 51) Mais on peut s'interroger sur la sincérité de cet intérêt porté au devenir de l'établissement, au regard de l'insistance sur le caractère onéreux pour « *ceux qui en resteront chargés.* » (appendice 50), au regard encore des préventions qui hypothèquent son avenir. Et que dire enfin, si d'aventure le retrait des religieuses était à l'ordre du jour : « *Quelques-unes des religieuses... pourraient très bien se décourager et se retirer.* » (appendice 50). Curieuse alchimie de l'âme, quand le regret rejoint, en fait, le secret désir...

Il semble donc que M. Corvaisier ait usé d'une certaine duplicité. On ne peut contester son désir de voir une partie de l'argent octroyé par Mlle Bédée « *consacrée à la fondation de l'école des demoiselles* » (L. 1888), mais en même temps il faudrait, selon lui, que cette école « *fût à la charge du clergé du pays qui serait toujours à lieu de lui porter un secours qu'on ne peut raisonnablement attendre d'une congrégation étrangère.* » (L. 1880). Le message est clair, et M. de la Mennais le décode d'emblée : on veut « *mettre (les filles de la Providence) à la porte et s'emparer de tout.* » (L.1880)

M. Corvaisier évolue-t-il dans sa tractation avec M. de la Mennais, avant qu'il ne se dessaisisse de l'affaire et qu'il ne la remette entre les mains de Mgr de Lesquen ? Finalement, non. À son actif cependant, une concession que note le Père de la Mennais : « *M. Corvaisier reconnaît que nous avons droit à des indemnités : c'est toujours cela.* » (L.1896). Le 18 août 1835, quelque cinq mois avant la conclusion de l'affaire, il avoue qu'il « *avait) bien mal réussi dans l'essai fait pour en venir à un accommodement* », et en tire la conclusion qui s'impose, en formulant le souhait que Dieu « *soit glorifié des humiliations qui (lui) en reviennent.* » (appendice 58). Étrange spiritualité que d'asseoir la gloire de Dieu sur les humiliations de l'homme !

À la duplicité s'ajoutent la mesquinerie et l'hypothèque d'une présence sacerdotale contestée, lors de l'inventaire de la maison de St-Méen. La liste des objets appartenant à M. Corvaisier semble close et convenue de part et d'autre. Mais voilà que le curé réclame, en sus, des planches « *qui ont été payées par la communauté* », des bûches et des fagots, en compensation de ceux qui avaient été depuis longtemps brûlés. (cf L. 1973). M. Corvaisier jouit-il de quelque crédit auprès de la population ? Aux dires de J.M. de la Mennais, non : « *Le pauvre curé se trompe sur les sentiments de la majeure partie des paroissiens à son égard : ils le craignent et le.....* » Et le Père de la Mennais d'esquiver la fin de la phrase « *car le mot propre serait trop dur.* » (L.1980)

On devine, ici encore, à travers la posture de Corvaisier que l'affaire de la liquidation de la Congrégation de St-Pierre n'est pas sans incidence sur celle de l'institution de la Providence, en termes de procès d'intention, d'embûches dressées, de préventions à l'égard de toute entité étrangère au diocèse. Le rappel lancinant des « *journées de harnais* » faites par la maison des prêtres de St-Méen pour la maison de Ploërmel, incline à pen-

ser qu'on ne veut pas dissocier les deux affaires, au registre de la rancune et de la rancœur.

Jean-Marie de la MENNAIS

Le lecteur imagine d'emblée que l'on retrouvera sur le terrain de St-Méen, le Jean de la Mennais de Malestroït, aussi combatif, aussi rigoureux et épris de justice. Les deux affaires sont si proches, l'une de l'autre et impliquent, en partie, les mêmes acteurs. Peut-être, le Fondateur accusera-t-il davantage le choc, puisque les attaques ad hominem sont plus douloureusement ressenties. À défaut de tout dire de lui, qu'il soit permis d'en cibler quelques facettes, en cette affaire.

Instruit par l'affaire précédente, Jean de la Mennais se donne le temps d'analyser le dossier, avant de trancher. Dès le départ, sa position est claire, en raison des risques de toute précipitation : « *Je n'aime point, dit-il d'emblée, à Corvaisier, à rien précipiter, quand il s'agit de détruire. On édifie avec tant de peine.* » (L.1869) Tout au long de l'affaire, la motivation reste la même et demande à être redite à Mgr de Lesquen : « *Comme j'ai en haine les destructions,... je ne me précipiterai point.* » (L.1937). Il est urgent d'attendre, dit-on parfois, M. de la Mennais s'applique à lui-même la consigne : « *Le seul parti que j'aie à prendre pour le moment, est de laisser les choses telles qu'elles sont.* » (L.1876 à Corvaisier) ; « *Je ne veux rien précipiter.* » (L.1888 à Mère Texier). Le choix délibéré de la lenteur s'explique par l'importance de l'enjeu, il le répète à Corvaisier : « *Si je ne vais pas vite dans les affaires de la nature de celle-ci, c'est que je ne suis point un individu isolé qui ne traite que de ce qui le regarde personnellement.* » (L. 1893). À l'enjeu s'ajoute le souci d'instruire le dossier. S'agissant du mécontentement de Mlle Bédée, il est important d'en cerner la teneur : est-elle mécontente de ce qu'on fait pour les sœurs, ou de ce qu'on fait contre elles ? (cf Doc.358) « *Je ne veux pas plus, dans ce procès-*

ci, que dans l'autre, m'avancer sans être certain de ce que je dis, et sans savoir tout ce que mes adversaires peuvent dire », dit-il à l'abbé Ruault (L. 1892). Volonté manifeste de prendre en compte tous les éléments à charge et à décharge, dans le procès en cours.

J. de la Mennais sait allier mesure et fermeté, abnégation et justice. Cette attitude souveraine lui vient de son expérience de la gestion des conflits. Témoin la lettre du 25 mai 1835 à sœur Le Breton : *« Il paraît qu'un orage s'est levé tout à coup sur l'établissement : je n'en suis ni déconcerté, ni troublé, car j'en ai vu bien d'autres... »* (L.1878).



Sœur Pélagie Le Breton

La défection finale de la sœur Le Breton constitue, précisément, un cas où la fermeté s'exerce dans la juste mesure. S'il est vrai qu' *« on ne saurait trop tôt en finir avec Mlle Le Breton (L.1903), M. de la Mennais peut s'attribuer le mérite de l'extrême patience devant la désinvolture et le scandale : « J'ai gardé d'excessifs ménagements envers celles qui en méritaient si peu. »* (L.1910 à Mère Texier). Il est un domaine où M. de la Mennais est intrai-

table, celui de la justice : *« Tout ce qui est injuste est impossible »*, répète-t-il, à dessein, à Mgr Claude de Lesquen. La sentence est, en effet, attribuée au saint roi Claude. Et chacun pourra apprécier l'éloquence de cette sorte de mise en scène que le Fondateur se permet, à l'adresse de Corvaisier. Elle parle d'elle-même : *« Quand il ne s'agit que de Jean de la Mennais, eh bien, Jean de la Mennais se jette à terre, et on en fait tout ce qu'on veut : on peut le froisser, le broyer, marcher sur ses pieds, sur son dos, sur sa*

tête, sans avoir à craindre qu'il se fâche ou qu'il se plaigne ; mais lorsqu'il s'agit des intérêts qui lui sont confiés et qu'il défend, par devoir de conscience, ah, c'est un autre homme ! » (L.1893). Et quand il est question, précisément, des intérêts de ses congrégations, le Père se montre combatif, au nom d'une solidarité d'honneur : « *Tandis que l'on m'attaquera sur ce terrain-là, je ne reculerai pas d'une ligne.* » (L.1914). Que Mgr de Lesquen se le dise !

Le conflit de St-Méen montre aussi un homme meurtri et indigné. L'indignation est suscitée par la conspiration dont Jean de la Mennais se sent l'objet : « *On cherchait à soulever l'opinion du pays et la famille de Mlle Bédée contre moi* » (L.1880), note-t-il à Mère Texier. L'indignation est à son comble, s'agissant de sœur Le Breton : « *Les hommes qui lui conseillent de rompre tout rapport avec le supérieur auquel elle a fait voeu d'obéissance, disent la sainte messe tranquillement, chaque jour !* » (L.1881), marque-t-il à M. Ruault. A son paroxysme, l'indignation, lorsqu'on s'oppose à l'école des sœurs « par principe de religion », et que l'on finit par approuver (cf L.1914). Elle s'alimente enfin aux sources de sa propre mise en cause. Il lui faut défendre son intégrité devant Mlle Bédée : « *Je n'ai jamais eu la prétention de m'attribuer un centime de la somme que vous avez mise à ma disposition* » (L.1905). Mais la calomnie résiste à tous les démentis, et la rumeur s'enfle de plus belle : « *À Rennes, écrit-il à Rohrbacher, on me traite d'homme cupide, d'avare, de voleur.* » (L.1949) Comment dès lors s'étonner que le cœur de J. de la Mennais s'ouvre de sa souffrance, dans une poignante interpellation de Mgr de Lesquen : « *Voyez donc où j'en suis, et dites-moi, si à ma place, vous seriez moins ému que je ne le suis ? Dites-moi, je vous en supplie, si je pourrai encore espérer de faire le plus petit bien désirable dans un diocèse où l'on me traite de la sorte publiquement ?* » (L.1940) L'heure se doit d'être à la compassion, de la part de l'évêque : « *J'ai grand besoin que vous versiez*

un peu d'huile et de baume sur les plaies de plus en plus profondes de mon pauvre cœur déchiré et tout sanglant. » (L.1962)

Rigueur, fermeté, compassion, trois mots, une fois de plus, positionnent M. de la Mennais dans une affaire où s'entremêlent les pièges de l'argent, les conflits de personnes, les non-dit d'une histoire récente qu'on ne peut éluder ; toutes choses qu'il faut traiter au « tamis » de la justice et du discernement. Le Fondateur s'y est attelé, avec le talent, l'obstination et l'humanité que l'on sait, sans rien occulter de ses tristesses et de ses perplexités.

Claude de LESQUEN

Des liens particuliers unissent l'évêque de Rennes et Jean-Marie de la Mennais. L'ancien vicaire général de St Brieuc connaît, à n'en pas douter, le prêtre diocésain de Lesquen. En 1823, à la Grande Aumônerie, il pourra encore le distinguer et contribuer à sa nomination au siège de Beauvais, avant que l'évêque ne soit transféré à Rennes, deux ans plus tard. Faut-il encore mentionner l'histoire récente de la liquidation de la Congrégation de St-Pierre dans laquelle se trouve impliqué l'évêque, et le fait que M. de la Mennais demeure, malgré tout et à distance, le Vicaire général de Mgr de Lesquen ? Autant d'itinéraires croisés qui ne sont pas sans incidence sur le destin de la maison de St-Méen et



Mgr Claude de Lesquen,
évêque de Rennes de 1825 à 1841

sur la teneur de leur correspondance. Quelle image l'affaire nous laisse-t-elle de l'évêque ?

Son attitude et ses décisions se ressentent d'une méconnaissance du dossier. Le contexte de St-Méen lui échappe. Jean de la Mennais finit par le lui signifier : « *Le véritable état des esprits à St-Méen vous est, je crois, à peu près inconnu, et si je ne vous ai pas dit plus tôt ce que je savais là-dessus d'une manière positive, c'est qu'on aurait pris mes récits pour des menaces...* » (L.1980) Visiblement, l'évêque n'a cure d'approfondir l'affaire. Tout ce qui irait dans ce sens est taxé d' « *hésitations pénibles et alarmantes* » (cf appendice 56). L'évêque campe sur une position arrêtée, quant à la propriété de la maison de St-Méen : « *Les Missionnaires ont mis à ma disposition cette maison de St-Méen que je destine jusqu'à présent à recevoir les prêtres vieux et infirmes.* » (appendice 56) « *Tous les mémoires du monde ne me persuaderont pas que vous pouvez garder un établissement qu'on n'a jamais eu l'intention de faire le vôtre.* » (appendice 57). « *(Mes prétentions), vous ne les ignorez pas, c'est de profiter de la donation qui m'a été faite par ceux qui ont signé avec vous* » (appendice 59). Dès lors, on comprend sa hâte d'en finir avec cette affaire : « *...il faut nécessairement que cette affaire soit décidée promptement ; il ne s'agit pas de temporiser.* » (appendice 59) La résistance de M. de la Mennais à toute mainmise qui ferait fi des compensations à verser, et partant, une autre approche du dossier, finiront par avoir raison de l'ardeur expéditive de l'évêque et le feront quelque peu douter de l'opportunité de la bonne affaire. Il ne peut que le reconnaître : « *...Une maison donnée me coûterait plus qu'elle ne serait vendue... Et il me paraît fort douteux que le diocèse veuille se charger de cette maison qui lui serait onéreuse.* » (appendice 61) Dans cette affaire, Mgr de Lesquen pensait sans doute qu'il suffisait de brandir l'autorité épiscopale, en sésame de la porte ouverte.

L'évêque laisse entrevoir une personnalité complexe, en raison peut-être d'un déficit de talent, douloureusement ressenti. Mgr de Lesquen veut garder la haute main sur l'affaire et en maîtriser l'agenda. Sa première lettre relative au dossier est du 12 juin 1835 ; la dernière du 12 janvier 1836. En sept mois, il adresse quelques treize courriers au Père de la Mennais, à son « coopérateur », comme il l'écrit souvent. Manière de signifier au Vicaire général qu'il est tenu à une communauté de vue, voire d'exécution ! En situation d'infériorité, l'homme recourt souvent à la brutalité et à l'outrance verbales. Mgr de Lesquen n'y échappe pas : « *Vous établissez un mur de séparation entre vous et votre évêque. Vous lui faites la guerre à mort ! Hé bien ! Frappez celui qui fut votre ami, abreuvez d'amertume les derniers jours qu'il doit passer dans cette terre d'exil !* » (appendice 57). Il va de soi que, dans un tel conditionnement psychologique, on puisse concéder l'aveu d'une franchise sans ambages : « *Je suis accoutumé à penser tout haut avec vous* » et « *rappelez-vous que les blessures de l'amitié sont préférables à toutes les flatteuses faussetés de l'hypocrisie.* » (appendice 57)

Par contre, pas question de dépasser les bornes, en ce qui le concerne, car : « *la délicatesse a des limites que l'on a tort de franchir.* » (appendice 57), dès lors surtout que l'on brocarde l'évêque, ici et là : « *Je sais qu'à St Brieuc, je suis mis en scène, grâce à la direction qu'il vous plaît de donner à cette affaire.* » (appendice 65). Dès lors, il est naturel que l'évêque se pose en victime : « *Je n'ai pas voulu être le spectateur de la lutte ; je me suis jeté dans la mêlée, pour y recevoir des coups, sans en donner.* » (appendice 62) et « *c'est en vérité le battu qui paie l'amende.* » (appendice 61) ; et qu'il exprime son amertume à l'égard d'une congrégation « *pour laquelle (il a) tout fait et qui a tout fait contre (lui)* » (appendice 62)

Le portrait serait incomplet si l'on faisait l'impasse sur le rapport ambigu que Claude de Lesquen entretient avec sa fonction épiscopale. C'est à

quatre reprises qu'il la met en cause, en des termes qui convient à une certaine psychanalyse. Voici donc, en abrégé, les mots mêmes de l'évêque à l'adresse de celui qui l'a ainsi positionné : « *Applaudissez-vous, après (m') avoir fait violence pour accepter le fardeau de l'épiscopat ; applaudissez-vous d'avoir fait une victime.* » (appendice 57). Lors des recours aux tribunaux « *il faudra nécessairement que l'un se dépouille de son titre, si je pouvais me dépouiller du mien, je puis vous assurer... que la chose serait déjà faite.* » (appendice 61) « *Pour ce qui me concerne, je me suis continuellement repenti et je me repens continuellement de m'être laissé imposer un fardeau au-dessus de mes forces.* » (appendice 62). Et l'évêque de conclure : « *Ah ! que les honneurs et les places coûtent cher, que mes répugnances étaient bien fondées, que mes résistances étaient légitimes ! Triste vérité à dire ! Triste vérité à entendre !* » (appendice 63). Concédons la vérité à Mgr de Lesquen. Mais que recouvre ce regret, au regard de la fonction ? Chacun sait qu'il est quelquefois naturel d'augmenter ses peurs et ses appréhensions, précisément pour mieux s'en délivrer. L'évêque se livre sans doute à cette thérapie. On peut aussi incriminer une fonction, d'autant plus facilement qu'on sait que personne ne pourra vous en dessaisir. L'éventualité est donc sans risque et relève d'une rhétorique qui consiste à se faire peur, à bon compte. Finalement, le spectre brandi de la lourdeur de la charge épiscopale n'est-il pas l'alibi qui dispense de prendre ses responsabilités d'homme ?

En dépit des protestations de respect et d'attachement du Vicaire général, et peut-être même, à cause de leur caractère réitéré, il est difficile à l'évêque de ne pas se rendre à l'évidence du clivage des talents. Dès lors, ses lamentations épistolaires participent quelque peu du refus déguisé et meurtri d'une comparaison qui penche en sa défaveur.

LE PÈRE, EN SOUCI DES FILS DE LA RUPTURE ET DE LA REPENTANCE

La première étude de la *Correspondance Générale* (E.M. N° 42) évoquait la gestion, à la fois ferme et humaine, par le Fondateur, du devenir de quelques frères en rupture de ban avec la congrégation... Au registre des défections, les cas se font désormais plus nombreux, en raison de l'extension de l'institut et, par le fait même, de la présence moins soutenue du Fondateur, à l'écoute des interrogations et au rendez-vous des revirements amorcés. M. de la Mennais, lui-même, mentionne la carence : « *Mes écoles souffrent cette année (1835) du défaut de mes visites.* » (L.1892). Faut-il ajouter que la loi Guizot octroyait à nombre de frères le statut d'instituteur communal et, avec lui, une garantie de pérennité, voire de stabilité dans l'emploi. Difficile, dès lors, au supérieur de prononcer une sentence de renvoi, si elle se heurte à un refus de l'intéressé et si elle n'a pas rapidement l'aval de l'autorité académique. Un certain nombre de frères sauront sans doute faire valoir ce droit légal et y trouver un sécurisant subterfuge à cette part de malédiction qui pouvait entourer tout départ, à une époque encore imprégnée de jansénisme.

A l'évidence, les défections constituent pour le Fondateur une épreuve majeure. Elles postulent la fermeté, certes, mais inclinent à l'inévitable prise en compte de la réalité, à la patience, voire à la miséricordieuse rédemption.

Le réalisme

Jean de la Mennais sait prendre acte de la réalité, au nom même de la loi de l'échec potentiel qui préside à « l'économie » de toutes choses, y compris celle des engagements religieux. Parfois, les départs ne donnent lieu à aucun commentaire et s'inscrivent dans le cadre de la simple information administrative. Ainsi de cette notification au Recteur d'Académie :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que le sieur Julien Fontaine (f. Bruno), exempté du service militaire en 1834, est sorti de ma congrégation, aujourd'hui même » (L.2227) ; ainsi encore cet avis à l'abbé Ruault : « Je crois décidément que nous n'avons pas d'autre parti à prendre que de renvoyer le f. Dominique. » (L.2164) Le plus souvent, s'ajoute à l'avis, une brève appréciation qui laisse deviner la motivation du renvoi ou la faillite d'une vie religieuse : « Je me suis décidé, écrit le Père de la Mennais au f. Laurent, à mettre le f. Albin à la porte : c'est une trop mauvaise tête. » (L.2004). Quant au f. Frumence, il remplacera à St Servan « le f. Nicolas-Marie, que je ne regrette point », précise-t-il à l'abbé Ruault. (L. 2031). En fait, le Fondateur, contrairement au f. Ambroise ne noircit pas l'état des lieux ni ne succombe au désarroi : « ... Nous aurons toujours à déplorer l'affaiblissement de la piété de quelques-uns, mais ceux-là ne restent pas : ils nous quittent ou nous les renvoyons. » (L.1879). Oserions-nous même avancer avec lui que la persévérance de la majorité s'affermir de la défaillance de quelques-uns ? En tout cas, la réflexion qu'il livre au f. Irénée table sur cet audacieux pari : « La congrégation ne serait pas ce qu'elle doit être et ce qu'elle est, si aucun de ses membres ne s'en détachait ; et l'exemple de ceux qui partent n'est propre qu'à affermir les autres dans leur sainte vocation, pourvu qu'ils y réfléchissent un peu. » (L.1909). Pari audacieux, en effet, mais d'être réfléchi ! Nous sommes toujours dans la logique paradoxale de la perte qui devient gain, déjà d'actualité, dès les premières années (cf L.1244)

Le parti-pris de la dernière chance

Loin de nous de penser que M. de la Mennais s'en tienne et s'en remette à la fatalité de je ne sais quelle loi de la statistique. Au contraire, jusqu'au bout, il cherche à faire mentir les chiffres. Il veut jouer la carte de la dernière chance, en misant sur l'atout majeur de la bonne volonté : le f. Valère : « a un bon fonds, mais son esprit est très faible. » (L.1701) Quant

au frère Xavier, c'est « *un pauvre enfant dont l'imagination est si ardente : il est plus digne de pitié que de colère.* » (L.1879). Que le f. Ambroise en prenne acte ! Le parti-pris de la dernière chance se joue au bout de la plume, quand les lignes adressées à tel ou tel se veulent dissuasives de toute décision irrémédiable : « *Ouvrez donc les yeux, mon cher enfant, voyez où vous allez... Arrêtez-vous sur les bords de l'abîme dans lequel on vous pousse... Ne vous préparez pas un avenir affreux... Ah ! Je le répète, ayez donc pitié de vous-même, et ne consommez pas votre perte... Cela est encore possible.* » (L.2069). Ainsi s'adresse le Père au f. Michel-Marie Morvan, persuadé qu'il n'y a pour chacun de plus dangereux ennemi que soi-même. Les mêmes accents pathétiques emportent l'adresse au f. Léonide Limé, en une dramatisation dans la quelle M. de la Mennais entre de toute son âme, en une sorte de dialectique de l'impossible : « *Vos lettres me navrent et me glacent d'effroi : je ne puis entendre, sans une sorte de frémissement, un religieux qui dit, avec un horrible sang-froid : je me fais apostat, je me damne ! Un enfant qui dit à son père : je romps tous les liens d'obéissance et d'amour qui m'attachaient à vous... Il m'est impossible d'imaginer que vous soyez aveuglé et perdu à ce point : ce n'est, j'aime à le croire, qu'un moment d'égarement... Vous allez m'écrire pour me consoler un peu... J'ai besoin de cela.* » (L.2035). On en conviendra, il n'est pas de plus grande épreuve pour un père, lorsqu'à la déshérence de la rupture s'ajouteront la provocation et le défi du fils.

L'humanité de la procédure

M. de la Mennais sait entourer les départs des frères, dès lors que ceux-ci se font dans la sérénité et d'un commun accord, de toutes les dispositions qui en atténuent le traumatisme. S'agissant même de la situation irrémédiable du f. Fulbert, le Père préfère temporiser, dans l'intérêt de la personne : « *Si je ne l'ai pas mis de suite à la porte, comme il le mé-*

rite, c'est qu'il sera soldat en sortant de chez nous. » (L.1702). La délicatesse est au rendez-vous des manières de faire du Fondateur. On procède parfois à un départ en catimini, pour éviter à l'intéressé toute question insidieuse sur un brusque changement d'habit. M. de la Mennais s'ouvre au f. Ambroise d'une possible stratégie, en ce qui concerne le f. Constantin : « *L'embarras est de savoir comment lui faire changer d'habits : je désire qu'il n'aille pas pour cela jusqu'à Dinan, parce qu'il aurait à passer par trop d'établissements : il me semble que si vous le faisiez partir le soir, après que tout le monde serait couché, ou le matin, avant que personne ne fût levé, ce serait le mieux.* » (L.2136). Ce sont là autant d'indices qui suggèrent que nous sommes loin de la brutalité, de l'arbitraire et de la négation des incidences humaines de tout départ.

La sévérité et la porte ouverte

M. de la Mennais s'est montré très sévère à l'égard de ceux qui, délibérément, prennent sur eux de quitter la congrégation, par manière de défi, et jusqu'à la provocation satanique de faire le choix de l'apostasie et de la damnation. C'était le cas, on l'a vu plus haut, du f. Léonide. C'est aussi celui du f. Hilaire, même si le tour interrogatif de son propos laisse place à la marge d'incertitude et à la possible espérance : « *Dans la détermination que j'ai prise, ai-je été sage ? Je n'en sais rien.* » (L.2034). Le choix extrême participe-t-il, au-delà de la portée universelle et amplifiée des mots, d'une volonté ancrée dans la négation absolue, ou d'une volonté de forcer les verrous d'une théologie de la peur, pour finalement et paradoxalement s'en libérer ? On ne le sait trop. Le Père de la Mennais ne peut lui-même faire l'impasse sur les mots « crime », « scandaleuse apostasie ». Il se les approprie, mais en les assortissant des vocables qui les transcendent et les sauvent : humilité, conversion, salut : « *Voilà tout ce que je désire : mon pauvre enfant, humiliez-vous, convertissez-vous, ne vous perdez pas pour*

l'éternité. » Ce sont les derniers mots de la lettre 2034 au f. Hilaire. À sa manière, il passait du « Malheur à vous » au « Malheureux êtes-vous »... La nuance est de taille.

Cela dit, M. de la Mennais tient à ce que les départs ne donnent lieu à aucune ambiguïté, quant à leur netteté et quant à leur radicalité, celle-là même qui a présidé au choix de celui qui s'en va. Inutile alors de négocier une dispense de vœu, au seul dessein d'accéder aux sacrements. Le Père le dira au sieur Yves Guyot, ex-frère François de Sales : « *Votre erreur vient de ce que vous considérez cette dispense comme une simple formalité, et de ce que nous ne faites pas attention à la nécessité où vous êtes, pour vous réconcilier avec Dieu, et pour approcher des sacrements, non pas seulement d'avouer, du bout des lèvres, que vous avez tort, mais de détester, du fond du cœur, un tort si grave, et de faire, à tout prix, ce qui dépend de vous pour le réparer.* » (L.2308) Impensable également que l'on demeure sur place. M. de la Mennais le signifie nettement à M. Cardin, ex-frère Hilaire : « *Jamais, vous n'obtiendrez mon consentement pour demeurer à Trans, parce que je ne pourrais vous l'accorder, sans blesser ma conscience.* » Cependant, l'aide pour la réinsertion est proposée : « *Je me chargerai, s'il le faut, de vous chercher une place au loin, qui vous donnera les moyens de vivre et d'acquitter vos dettes.* » (L.2061)

Il reste que le Père de la Mennais n'a jamais totalement fermé la porte aux « lapsi » repentants. Elle s'est ouverte, sans difficulté majeure, en certains cas. Témoin celui du f. Aurèle : « *Gloro, ci-devant f. Aurèle, est venu me voir à Rennes : j'ai cédé aux instances qu'il m'a faites pour rentrer. S'il se présente, on le recevra.* » (L.2164 à Ruault). Le dilemme est plus lourd, s'agissant du « pauvre Colen », coupable de mensonges : « *Consentir maintenant à ce qu'il rentrât parmi nous, ce serait déshonorer la congrégation.* » (L. 2218). Quant à Joseph Boschet, ex-frère Apollinaire, M. de la Mennais se réjouit de ce qu'il ait ouvert les yeux et de ce que son cœur ait

été d'un sincère repentir. Cependant la mûre réflexion s'impose. « *Revenez donc, mais avant de revenir, faites bien des réflexions, afin de n'avoir pas de regret.* » (L.2262)

A l'évidence, la gestion des défections dans un Institut qui compte, à cette époque, quelque 400 frères, constitue une épreuve redoutable et redoutée. M. de la Mennais est le premier à en ressentir la déchirure, au croisement des fils tendus d'une liberté à respecter, d'une exigence à brandir et d'une miséricorde à exercer.

Nous avons focalisé le regard sur cinq titres, induisant aux épreuves qui ont jalonné, aux lendemains de la Révolution de juillet, l'itinéraire du Fondateur, des mois, voire des années durant. Ils sont loin d'être exhaustifs, au registre des souffrances endurées. Il faudrait y ajouter les autres soucis et peines du quotidien. C'est sur cette toile de fond que la congrégation maintient le dessin d'une expérience confirmée et ouvre la trame aux motifs innovants. Les lettres de M. de la Mennais témoignent de sa capacité à faire abstraction du poids des douloureuses affaires en cours, le temps qu'il faut, pour mentionner telle mutation à faire, tel dû à réclamer, telle démarche à opérer en vue d'une subvention, d'un papier administratif en souffrance, telle ligne prospective à tirer... Bref, les épreuves ne paralysent pas les ardeurs du Fondateur, celui-ci continue à tisser les liens à l'écheveau des œuvres d'hier et de celles de demain.

2 - LES FILS DE LA CONTINUITE

Les épreuves ont été rudes, et continuent à l'être, tout au long de la décade 1830-1840, sans pour autant avoir d'incidence sur l'œuvre des frères. Celle-ci se poursuit, dans le droit fil des premières années. C'est toujours la même ardeur fondatrice qui mobilise M. de la Mennais, qui le trouve vigilant aux échéances et aux traquenards de l'Administration, attentif au rendez-vous convenu de la contribution première, de la subvention, voire des anicroches cléricales. Et s'agissant d'une œuvre en expansion, le voilà encore au carrefour de la communication et de la nécessaire délégation de pouvoir, en raison même de l'extension des œuvres. Maître d'œuvre toujours sur le chantier, il se révèle à nous à l'enseigne du quotidien, jusque dans les contingences les plus communes, mais aussi à celle de l'inattendu et de la distance.

AUX MAILLES D'UN TISSU ADMINISTRATIF DE PLUS EN PLUS SERRÉ

La continuité et l'expansion, à l'inventaire des lieux

Avant d'évoquer les démêlés du Fondateur avec la légalité, l'infraction et la jurisprudence, sans doute est-il bon de rendre compte, chiffres à l'appui, de la continuité expansive de l'Institut.

De cette continuité et de cette expansion. Jean de la Mennais nous propose une traduction statistique, du début à la fin de la période qui nous occupe. Le premier tableau adressé au Ministre de l'Instruction publique est en date du 6 décembre 1833 (Doc.336). Il a trait essentiellement à la situation immobilière des écoles. Il serait fastidieux d'en faire l'analyse détaillée. Signalons qu'il fait état de 98 établissements en fonction, pour lesquels on mentionne 22 locations de local, 25 interventions de curé ou de vicaire, pour ce qui est de la construction ou de la restauration de l'école. 15 établissements doivent leur naissance à la charité publique, à des sociétés, à l'achat par les communes ou les particuliers, étant entendu que ceux-ci en demeurent les propriétaires. 4 écoles appartiennent à M. de la Mennais lui-même, témoin celle de St-Méen : « *J'ai bâti la maison d'école, elle m'appartient.* » Ces 4 écoles se situent en des lieux hautement symboliques d'un long combat (Malestroit, Loudéac, Vitré, St-Méen) S'agissant de la localisation des 98 écoles, 34 se situent dans l'environnement immédiat du presbytère ou de l'église, voire à l'intérieur même de ces édifices : « *l'école se fait dans une chapelle* », à Pont-Château et à Groix, ou dans le salon du presbytère, à Louargat et à Vigneux. Le rapport mentionne en outre la présence globale de 10.220

élèves, de 150 classes et de 230 frères, novices et frères de travail compris.

Quatre ans plus tard, Jean de la Mennais dresse un autre état de situation de l'Institut. (Doc. 414). La progression des chiffres est significative : 165 établissements, dont 114 écoles communales ; nombre de frères employés et de novices : 381 ; nombre d'élèves présents : 16.371 sur un total approximatif de 21.000 inscrits. La différence de ces deux derniers chiffres suggère que l'assiduité, surtout en milieu rural, était tributaire des contraintes saisonnières. Ce rapport est accompagné d'une lettre (L. 2307), dans laquelle M. de la Mennais présente sa « philosophie », en ce qui concerne les écoles rurales, une philosophie quelque peu à rebours des préjugés d'hier et d'aujourd'hui, au regard notamment des qualifications. Lisons plutôt : « *Nos écoles se sont multipliées, et elles sont florissantes... parce qu'elles sont appropriées plus que les autres, aux besoins, aux mœurs ; parce qu'elles inspirent aux familles une entière confiance... Nos meilleures écoles rurales sont celles que j'ai confiées à des frères bien pieux, bien zélés, qui n'étaient pas trop au-dessus de leur tâche : oh ! Combien de fois, j'ai gémi, quand je faisais mes placements, que mon choix dépendît d'un papier appelé brevet.* » Voilà donc battu en brèche le primat du diplôme, et plaidé le retour, en vain d'ailleurs, aux trois échelons d'autrefois, en particulier à ce troisième degré de base, si bien adapté aux écoles rurales, et finalement incitateur à une promotion ultérieure dont la hantise viendrait combler les heures creuses et le vide culturel du monde rural. Voilà encore, avant le mot, des écoles mennaisiennes « incultu-rées » ; d'aucuns verront ici la réalisation du charisme de la « présence » aux enfants, en une sorte d'osmose du savoir partagé où le frère, en demeurant le maître, est aussi, dans une certaine mesure, l'élève de l'élève, le frère aîné qu'aucun prétendu savoir intellectuel n'inclinerait vers les seuls enfants intelligents, au détriment des autres.

Voici donc dressé l'état des lieux, au coût d'une continuité maintenue de haute lutte.

Au jour le jour des formalités administratives

C'est au fil des mois, voire des semaines, que M. de la Mennais doit se plier à des formalités qui ont en commun d'être répétitives et d'échapper à la logique des choses que l'on croyait réglées, une fois pour toutes.



Le général Bigarré

Au registre figurent **les exemptions** à l'astreinte du service militaire dont on semble, sans cesse, suspecter la validité, au regard de je ne sais quelle échéance non respectée. Ainsi de ces novices qui n'ont pas pu se présenter à l'examen, faute d'avoir été prévenus à temps, et par le fait même, en rupture de sursis (cf L.1704). Il faut encore à M. de la Mennais rap-

peler au Préfet d'Ille-et-Vilaine et au Recteur d'académie qu' « *il n'est pas nécessaire d'être déjà institué légalement, pour contracter l'engagement de se vouer, pendant dix ans, au service de l'Instruction publique ; et pourvu que l'on reste attaché à une congrégation reconnue par la loi, cela suffit pour jouir de la dispense.* » (L.1993). Que dire des tracaseries, lorsqu'on fait remarquer au f. Emmanuel Aubry et au f. Just Treusard qu'ils sont en situation d'infraction, à la tête des écoles d'Étables et de Plénée-Jugon, toutes deux privées certes, mais en fait reconnues comme communales par les édiles des localités, puisqu'il n'y en a pas d'autres (cf L.1728). Il suffit d'une mutation, pour qu'aussitôt on suspecte le frère d'abandon de son état et donc, ipso facto, dépouillé du bénéfice

de l'exemption et soumis à l'éventuel enrôlement militaire. Ce fut le cas pour le f. Léandre, à son passage de St-Servan à Pont-Château (cf L.1890). M. de la Mennais se voit contraint, à plusieurs reprises, de plaider, auprès du Général Bigarré, la cause de plusieurs frères, appelés à tort au service. Ainsi du f. Symphorien Vacher (cf L.1866), du f. Dominique Maretheux (cf L.1941). Quelquefois, la suspicion atteint le frère déjà exempté par le Conseil royal de l'Instruction publique, du fait de sa position à la tête d'une école communale. C'est la mésaventure du f. Morin, directeur de l'école de Ploubalay, depuis de nombreuses années, et cependant condamné à faire valoir son bon droit. On n'avait sans doute pas inscrit son nom, à temps, tout simplement, sur le registre de recensement de Guer, sa commune de référence. (cf L.1751)

Quant au **brevet de capacité**, il donne lieu à bien des tracasseries, quant à son obtention, au vu de la discrimination dont les frères sont l'objet, mais aussi au simple regard de la production du justificatif. C'est à maintes reprises que le Fondateur se doit de réclamer un double du titre. Ici, on regrette que trois brevets se soient purement et simplement égarés (cf L.2289) : là, on met en cause la négligence de telle mairie ou de telle sous-préfecture (cf L.1934) Que dire des obtentions éloignées dans le temps et l'espace ? Sinon qu'elles risquent de se voir privées de justificatif ou de se voir affectées de délais considérables, dans la délivrance du double. Le f. Thomas d'Aquin Aubry déclare avoir obtenu à Avranches un brevet du 2^e degré. Il faut donc s'en remettre aux bonnes grâces du Recteur d'Académie de Caen (cf L.2232). Le f. Jean Le Mouroux, l'un des plus anciens de la congrégation, serait titulaire d'un brevet, daté du 18 novembre 182.... On le voit, l'année reste imprécise. A J. de la Mennais de réclamer, une nouvelle fois, un double et de s'en remettre à la bienveillante diligence des services du Rectorat. Parfois, on ergote sur le lieu d'exercice de l'impétrant. Le f. Sébastien Brient se verrait ainsi taxé d'imposture, si le Fondateur n'était là pour plaider en sa faveur : « *une simple erreur de lieu*

ne peut le priver de son droit. » (L.1718). Visiblement, la requête en double, ça lui connaît, au Père de la Mennais. Il est rompu aux ficelles du métier, dirait-on, familièrement. Et la tentation est grande de passer du « double » à la « doublure » ! Il le fait, en dernière ressource, pour l'école de St-Potan : *« Je vous enverrai, écrit-il au recteur, un frère qui n'a pas encore de brevet, quoiqu'il soit capable d'en obtenir un prochainement. Je vous donnerai le brevet d'un autre frère qui pourra être nommé légalement, et qui, au besoin, se présenterait pour remplir les formalités. »* (L.1964).

La continuité s'exerce donc dans l'attention permanente, et souvent anticipatrice, aux requêtes administratives, et à l'art d'en saisir les opportunités.

L' EXEAT sans issue...

Quid de l'exeat ? Sinon cette autorisation formelle de quitter son poste, délivrée à un instituteur d'école communale, en vue d'une mutation ailleurs.

L'obtention de ce « droit de sortie » est soumis à l'aval du Recteur d'académie, de la municipalité, de l'Inspecteur des écoles et du Comité d'arrondissement. On devine d'avance qu'il faut un certain temps pour réunir les avis et aboutir à une convergence des points de vue : *« des semaines, des mois s'écoulent, et ce qui devrait se faire immédiatement ne se fait point »*, aux dires de J.M. de la Mennais (L.2070). Il faut donc passer à travers ces mailles, avant d'obtenir gain de cause.

Pourquoi un tel dispositif ? Sans doute pour dissuader tous ceux qui seraient atteints de la maladie de la « bougeotte », et pour assurer aux écoles le bénéfice d'une certaine stabilité. Mais chacun le devine, la mé-

daille a son revers : l'instituteur peut prendre racine et se rendre inamovible. M. de la Mennais s'en inquiète, à sa manière, auprès du recteur de St-Potan, en songeant à la personne susceptible d'être nommée, dans l'attente de la proposition d'un frère au Comité d'arrondissement et de son arrivée (cf L.1688). Par incidence, on devine qu'il est important d'être, à point nommé, au rendez-vous de la candidature. Le Père de la Mennais le dira au recteur de Grandchamp : « *Il sera très prudent que le Conseil municipal de Grandchamp présente de suite un candidat au Comité d'arrondissement, pour la place d'Instituteur primaire, afin que le Comité ne nomme pas d'office : voici le nom de celui que je vous destine : François le Goff (f. Simon)* » (L.1745).

Beaucoup pourraient reconnaître, dans cette réalité d'hier, une problématique toujours susceptible d'être d'actualité.

Le cas d' AVESSAC

Avessac constitue un cas emblématique des difficultés rencontrées par M. de la Mennais.

De quoi s'agit-il ? Courant septembre 1835, le f. Simon, sieur Le Goff François, exprime le désir de quitter la localité Avessac « *où, si l'on se rapporte aux dires de M. de la Mennais, il se déplaisait, et même au point que sa santé en était gravement altérée.* » (L.2070)

Voilà donc le frère en question renonçant à sa charge d'instituteur communal, sans, bien entendu, entamer les longues procédures, pour obtenir un exeat en bonne et due forme.

M. de la Mennais le nomme provisoirement à la tête de l'école privée de Pipriac, et propose la candidature, provisoire elle aussi, d'un frère non breveté à Avessac. Solution d'emblée refusée à la grande surprise du Fondateur : « *Les règlements permettent de demander des autorisations provisoires, pour les remplaçants non brevetés, et jamais on n'en a refusé jusqu'ici, dans des circonstances semblables.* » (L.2028)

Voilà donc l'école d'Avessac vacante, et la prise en charge de l'école de Pipriac hypothéquée, puisque le f. Le Goff n'obtient pas d'emblée, du maire de la localité précitée, l'indispensable sésame qu'est le certificat de moralité. Aucun sectarisme, aucune mesure de rétorsion de la part de l'édile. Écoutons plutôt M. de la Mennais : « *M. le Maire dont je suis loin d'accuser les intentions, et à qui je me plais, au contraire, à rendre hommage, refuse un certificat de moralité au Sieur Le Goff, pour le forcer à revenir dans sa commune où il avait laissé d'honorables regrets* » (L.2070).

La démission s'imposait. Le Sieur Le Goff « *crut devoir donner sa démission, en date du 1^{er} février 1836, et en effet, le certificat lui fut délivré aussitôt.* » (L.2070). Quant au successeur, il « *se dégoûta à son tour, pour les mêmes raisons qui avaient dégoûté le Sieur le Goff.* » (L.2070), avant même quelque hypothétique autorisation.

Le Comité d'arrondissement de Savenay somme le f. Le Goff de se présenter devant lui, à l'effet « *de rendre compte des motifs qui l'ont porté à abandonner les fonctions d'instituteur communal à Avessac.* » (Doc.389). Il s'en suit une révocation. Il ne reste à M. de la Mennais et au frère qu'à interjeter appel au Conseil royal de cet arrêté de révocation (cf L.2115). Le pourvoi est rejeté. M. de la Mennais fera remarquer, plus tard, au Ministre que la présence de 4 juges sur 16 était sujette à caution. On peut supposer qu'in fine justice fut rendue au Sieur Le Goff.

Regrettable épisode que celui d'Avessac, dès lors que tout repose sur un manque de communication entre les parties en cause : « *On n'a pas répondu à mes lettres* », dira M. de la Mennais au maire (L.2028) : il le répétera au Ministre : « *mes lettres mêmes étant restées sans réponse, j'eus le regret de ne pouvoir plus soutenir l'école.* » (L.2070)

Le litige offrira l'opportunité au Ministre de l'époque, Pelet de la Lozère, de rappeler à M. de la Mennais que les maîtres sont nommés et institués, à titre individuel, « *qu'ils sont engagés envers l'Université et que cet engagement ne peut être rompu qu'au moyen d'une lettre d'exeat.* » (Doc. 386). Ce sera aussi, pour M. de la Mennais, l'occasion de prendre acte des règles communes, mais, en même temps, d'en appeler à leur application souple. Faut-il, en effet, se résigner aux longs délais que l'on sait, n'y a-t-il pas lieu au contraire, « *d'opérer des mutations promptes, dans l'intérêt des écoles elles-mêmes.* » (L.2070)

Le cas d'Avessac n'est pas unique. On pourrait aussi évoquer les déboires du Sieur Noël Toussaint, lors de son passage de Ruffiac à Campénéac. Là aussi, M. de la Mennais se heurte à une fin de non-recevoir de la part de M. Fromont, Sous-Préfet et Président du Comité d'arrondissement de Ploërmel. L'obligation de l'exeat constitue, à l'évidence, une entrave à la politique des placements du Fondateur, placée elle, sous le signe de l'immédiateté, de la mobilité et de l'interchangeabilité.

LE CERTIFICAT DE MORALITÉ, au déplaisir du maire...

La loi Guizot du 28 juin 1833, en son article 4, est formelle : l'autorisation d'enseigner est conditionnée à la production d'un certificat de moralité, signé de trois conseillers municipaux de la commune de résidence et légalisée par le maire et le sous-préfet de l'arrondissement.

La demande n'implique pas que les instances évoquées soient explicitement tenues de fournir l'attestation. La loi se prête donc au jeu d'une interprétation large ou restrictive. On ne s'étonne pas dès lors qu'il faille parfois se livrer à une bataille d'usure, à l'encontre des magistrats hostiles.

Dès le début, M. de la Mennais doit faire face à des maires récalcitrants, tel celui de la Bazouges, au départ du f. Nicolas, Sieur Jean-Baptiste Paillard (cf L.1666), tel encore celui de Bréhat, qui déclare ne pas connaître le f. Théophile (Mathurin-Marie Jayer) qui a pourtant tenu l'unique école de la commune, pendant près de 5 ans. Il faut croire le maire bien absent des réalités communales, il est vrai que l'école était totalement aux frais et à la sollicitude du prêtre desservant (cf L.1668). Quant au maire de Vitré, il rejette la demande du f. Vincent de Paul (François Bazile), sans nullement motiver son refus. On comprend alors que M. de la Mennais saisisse le Recteur d'académie et qu'il dénonce avec véhémence la politique de l'arbitraire et de l'injustice : « *Dépend-il d'un maire de priver arbitrairement un instituteur primaire de son état, en lui refusant le certificat de moralité que celui-ci demande ?* » (L.1997).

M. Lamotte–Duportal, maire de Ploërmel

Avec M. Lamotte-Duportal, l'affaire dite des certificats de moralité allait prendre une dimension conséquente. On le devine aisément, en raison de la présence des novices. Aucune autorisation d'enseigner, a priori, pour ces nombreux débutants, sans le fameux certificat délivré par le maire de Ploërmel.

L'enjeu est de taille, d'autant que le magistrat est féru de droit, et ne se prive pas de faire montre de son savoir. Tout cela relève-t-il d'un certain anticléricalisme ? Sans doute que oui, mais aussi probablement de ce jeu, propre aux juristes entichés de leurs connaissances, qui consiste à se laisser prendre à la magie virtuelle des cas d'école ; et ce, à grand renfort de renvois à la suite sans fin des lois, arrêtés et autres alinéas...

Le défi à relever est rude pour M. de la Mennais. Il ne se dérobe pas à la joute contradictoire, mais parfois semble, habilement, abonder dans le sens du maire : l'ironie n'a souvent d'autre arme que la surenchère.

Deux cas arrêtent l'attention :

Tout d'abord, celui du f. Hippolyte Morin. Ce dernier a le tort d'être avantageusement connu de tous, à Ploërmel, sauf du maire... Impossible donc d'apposer une signature au bas du document, en vertu de l'article 5 de la loi : ce M. Morin serait susceptible d'être un imposteur, voire un criminel, sait-on jamais !...

À l'avenir, il faudra que M. de la Mennais fournisse les noms de ceux qui habitent la Maison-Mère. Son oui est d'emblée acquis au recensement légal, mais pas à l'inquisition policière.

Le deuxième cas concerne le f. Lazare-Marie, Sieur Vacher Joseph. Celui-ci figure bien sur le registre de recensement, mais le maire doute fort de sa résidence à Ploërmel. Il faudrait qu'il l'ait vu de ses yeux (cf L. 2106).

On le voit, l'excès de zèle conduit ici à l'amputation de la loi, puisque les yeux du maire remplacent le témoignage des conseillers, ainsi qu'au grotesque de la chose impossible : *« Le maire de Nantes a-t-il donc vu, connaît-il personnellement les quatre-vingt mille habitants de sa commune ? Vous-même, continue M. de la Mennais à l'adresse de M. Lamotte, connaissez-vous tous les habitants de Ploërmel, et tous ceux encore qui y ont résidé, avant que vous ne fussiez maire ? »* (L.2106).

Quelle que soit la force de frappe de l'« artillerie » argumentaire du Fondateur, le maire de Ploërmel ne démord pas de ce qu'il croit être son droit. Il faut donc passer outre et recourir à « l'autorité supérieure compétente », à la formule consacrée qui, en somme, n'engage personne et arrange tout le monde.

Les soucis administratifs de M. de la Mennais ne se limitent pas aux affaires de longue haleine, ci-dessus évoquées. Il lui faut, comme par le passé, se défendre, de temps à autre, des services fiscaux, toujours tentés d'imposer la taxe personnelle en masse, sans désigner les individus (cf L. 1705) ; s'alarmer des retenues indues, opérées sur le traitement des

frères. Il lui faut encore plaider la prolongation des autorisations provisoires, en raison de l'investissement du personnel qualifié dans les colonies. Ces autorisations provisoires sont d'autant plus nécessaires à la survie des établissements qu'ici et là, tel ou tel inspecteur zélé opère « *une St Barthélémy des écoles* » (L.2266) Au Fondateur aussi de gérer le passage de l'école privée à l'école communale. On sait que M. de la Mennais n'a pas boudé la loi Guizot, puisque, répétons-le, 114 des 165 écoles sont désormais publiques. Loin de lui, cependant, d'en faire une règle absolue. Il semble, en effet, qu'à Bourbriac « *il est plus agréable d'avoir une école privée qu'une école communale..., si (les prêtres) pensent que cela convient au pays.* » (L.1712). En tout état de cause, le passage du statut privé au statut communal implique, notamment dans le cas d'une école unique, que l'inventaire du matériel soit fait, que la commune puisse s'en rendre propriétaire, à condition qu'elle consente à son usage gratuit et pourvoie à son entretien. (cf L.2149). Bref, les tâches et les requêtes de M. de la Mennais sont à la mesure du développement sans frein de l'appareil administratif.

DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE CONVENUE À SA MISE EN CAUSE

Les épreuves et les affaires en cours, dans la période qui nous retient, mobilisent l'attention du Fondateur, tendent et colorent la trame de sa correspondance, au point de réduire les mentions aux soucis pécuniaires et autre affaires courantes. Il reste que M. de la Mennais sait échapper à la prégnance des débats, le temps qu'il faut pour glisser, en fin de lettre, le rappel de tel arriéré à réclamer, de telle échéance à honorer. Bref, il reste fidèle à lui-même, à ce réalisme du quotidien qui ne peut se passer des comptes tenus à jour, d'une approche prévisionnelle, en termes de subventions escomptées, dès lors surtout que la donne a quelque peu changé, depuis la loi Guizot et ses garanties salariales, au point de conduire certaines instances, notamment cléricales, à modifier, d'une manière unilatérale, la teneur des conventions d'origine.

Les requêtes en subvention

Le recours à la subvention n'est pas sans incidence psychologique sur celui qui le pratique, dans la mesure où il confine à un aveu d'impuissance ou d'abaissement. Et chacun sait qu'on parvient quelque peu à en atténuer l'impact mortifiant, par le soin que l'on prend à instruire le dossier. La qualité de celui-ci restitue au demandeur une noblesse de parité, face à l'organisme sollicité.

Le Père de la Mennais ne semble pas particulièrement timoré, quand il s'agit de solliciter le Ministre de l'Instruction publique. Il était déjà entré dans cette modernité où l'argent peut échapper à la loi de son remboursement, et même constituer, à terme, pour le donateur, une forme de placement avantageux. La demande de subvention ne nourrit en lui aucun complexe, étant donné qu'il se situe d'emblée dans la logique du pari gagnant-gagnant : « *Plus (le secours) sera considérable et plus les progrès de*

l'instruction primaire en Bretagne seront rapides », écrit-il, tout de go, au ministre Guizot, le 20 octobre 1833 (L.1671). Et si la subvention de 2000 f., pour l'établissement de Ploërmel, se fait longuement désirer, il sait habilement « mettre la pression » sur le Ministre : « J'ai donc attendu avec confiance, mais j'attends encore ce mandat : permettez que j'aie l'honneur de vous rappeler ma demande et votre promesse. » (L.1874). Chacun le sait, il n'est pas d'allocation qui ne s'installe dans la logique de sa majoration. À cet égard, J. de la Mennais fait valoir le poids des chiffres : « J'ai maintenant 150 écoles en Bretagne, écrit-il le 17 décembre 1835, dans lesquelles sont employés environ trois cents frères ; mon noviciat se compose d'une soixantaine de sujets, ce n'est guère que ce qu'il m'en faut pour entretenir les établissements déjà formés... Il m'est impossible de faire seul plus que je ne fais : déjà, mes dépenses personnelles sont excessives, j'en suis écrasé. » Et comment résister à l'argument-maître : « Messieurs les Inspecteurs départementaux ont reconnu qu'il était presque impossible de créer des écoles là où il n'y en avait jamais eu, dans nos si pauvres campagnes, autrement qu'en y appelant des frères. » (L.1990). Le Ministre, le « bon ami » saura entendre l'appel et souligner, à sa manière, son départ : « Guizot, avant de quitter le ministère, m'a accordé un secours de 3.000 f. ; les années précédentes, je n'en avais obtenu que 2.000 f. Vive les Ministres....qui s'en vont ! » (L.2021). Les générosités de circonstance n'assurent pas pour autant la régularité des paiements. Il faut sans cesse rappeler les échéances au « bienveillant souvenir » du Ministre. L'œuvre des Colonies et la puissante recommandation de l'Amiral de Rosamel ne peuvent qu'inciter M. de la Mennais à viser haut et à se voir octroyer une somme double de 6.000 f. En tout état de cause, il sait saisir les opportunités, pour appuyer, à propos, sur tous les leviers de la surenchère.

L'astreinte de la contribution

Jean de la Mennais se montre toujours pointilleux, pour ce qui est de la contribution, dite de fondation. Arrive-t-il au préfet du Morbihan de la remettre en cause, aussitôt le Fondateur d'informer le Ministre que la contribution figure au prospectus de ses établissements, prospectus « *soumis au Conseil d'État et approuvé par lui en 1822.* » Il ne saurait y renoncer, car ce secours est « *absolument nécessaire pour l'entretien du noviciat* » et pour la couverture des frais inhérents à la première installation d'un frère. À l'appui de son argumentation, il précise que « *lorsqu'il s'agit de créer un établissement nouveau, toutes les congrégations font ce qu' (il) fait.* » (L2012). Cela dit, un échelonnement de la redevance est toujours possible. C'est le cas, semble-t-il, de telle ou telle petite localité, sans que le laxisme soit pour autant toléré. Le f. Ambroise est, en effet, chargé de réclamer « *les 100 f. que le maire de Coatreven a promis de compter le jour où le frère arriverait dans sa commune.* » (L.2218). Exceptionnellement une dérogation est accordée. Ce fut le cas pour Campénéac : « *J'y consents, c'est-à-dire que je fis pour la commune de Campénéac un sacrifice que je n'ai jamais fait pour aucune autre* », écrit M. de la Mennais au maire (L.2015). On pouvait, en l'occurrence, s'attendre à un juste retour des choses. Ce ne fut pas le cas, on le sait... Par ailleurs, le Fondateur ne s'est jamais dérobé à l'astreinte de devoir réclamer son dû, tout comme il s'est montré particulièrement sourcilieux, au risque de paraître importun, lorsqu'il s'est agi de défendre les droits de ses frères : « *Quand donc achèvera-t-on de payer ce qui nous est dû ; de si longs retards me contrarient beaucoup* », écrit-il au f. Joseph-Marie Havard (L.2208). Un mois et demi plus tard, le même frère se heurte, à nouveau, à l'inertie des instances de Messac, tandis que la demande du Père de la Mennais est la même : « *Tâchez donc de faire en sorte que l'on vous compte le reste de ce qui nous est dû* » (L.2223). Nous avons déjà vu, à l'occasion des affaires douloureuses de Malestroit et de St-Méen, combien M. de la Mennais avait le sens de ce

qui revient à chacun, le sens de la redevance, en somme. Il n'est pas étonnant qu'il le réclame, pour son propre compte.

Les anicroches cléricales

M. de la Mennais entretient avec nombre de prêtres les relations les plus cordiales. Celles-ci s'inscrivent souvent dans le cadre d'un partage d'une longue amitié et d'une même visée concertée. On pense d'emblée à l'abbé Moy, curé de Paimpol. Il est l'heureux initiateur des changements à opérer sur place : « *Nous n'avons qu'à nous féliciter d'avoir fait le changement que vous désiriez* ». Il est encore le confident auprès de qui le Père peut s'épancher de ses blessures : « *Je vous remercie de l'intérêt que vous me témoignez : ma croix est bien lourde : quelquefois j'en suis écrasé, et je fléchis sous le fardeau* » (L.2127).

Toutes les relations cléricales de M. de la Mennais ne se situent pas à ce haut niveau de fraternité sacerdotale, ni même à celui d'une commune et convergente prise en charge de l'école de leur ressort. Ici, il faut battre le rappel des redevances : au f. Laurent de réclamer au recteur d'Allineuc quelques 300 f., au titre du traitement du frère en poste et de la fondation (cf L.2112) ; et au f. Ambroise de renvoyer celui de Camlez à la générosité première de sa promesse. (cf L.2001) ; là, il s'agit d'induire le recteur à une prise en compte de sa responsabilité propre, cela dût-il avoir des répercussions financières, comme à Plénée-Jugon (cf L.2310). Au fil des années, surgissent les frictions. À Plouagat, le curé « *ne voit pas venir les frères dîner au presbytère, avec plaisir.* » (L.1969) ; à Lorient, il est souhaitable que « *le f. Ivy sorte de chez l'abbé Landais où il sera toujours très mal* » (L.2128). Et la difficulté dans laquelle se trouve M. de la Mennais de répondre positivement à toute demande de frère, donne lieu parfois à des questions. Ainsi du recteur de Lanouée : « *Je serais bien content de savoir de vous, M. Le Supérieur, ... si c'est le recteur ou les paroissiens qui vous*

sont si désagréables. » (Doc.378). À Vigneux, on ne s'interroge plus, puisque le recteur incline M. de la Mennais à la solution radicale : « *Je vois clairement, d'après ce que vous me faites l'honneur de me dire, que vous ne tenez pas du tout à votre école...* » (L.2178).

Parfois le contentieux va au-delà de la durée d'une négligence et d'une prévention circonstancielle, mais gangrène durablement les relations et conduit à un souhait un tantinet révérencieux : « *Je désire beaucoup que votre pauvre curé soit remplacé et je l'espère* », écrit le Fondateur au directeur de Quintin, le f. Laurent (L.2220). Pour ce qui est du curé de St-Servan, nous sommes prévenus : « *Je m'attends à avoir de nouvelles difficultés avec le curé de St-Servan : c'est un homme inconcevable* » (L.1959). Voilà, en effet, que cet homme lorgne sur « *les profits indus que les frères tirent des retenues* » (L.1960), qu'il incrimine M. de la Mennais du « *changement perpétuel des frères, de leur jeunesse ou de leur incapacité* » (Doc.370). À Assérac, la soudaine décision du recteur de ne plus assurer la pension du frère met en péril l'existence de l'école, puisque la commune ne dispose d'aucun logement de fonction. L'affaire de la pension oppose aussi les frères et le maire de Pontivy au curé de cette ville. Visiblement, la loi Guizot a modifié la donne, en ce qui concerne la subsistance des frères. L'aspiration est, désormais, des deux côtés, curé et frères, à l'autonomie de vie.

La gestion matérielle et financière de son Institut reste pour M. de la Mennais une préoccupation. Il s'y investit, au risque d'encourir les récriminations qui sont le lot de ceux qui veillent à la tenue et au règlement des comptes, avec probité, et sans angélisme... Les établissements se développent, le nombre de frères s'accroît en leur sein, le partenariat originel curé-frère montre donc ses limites et l'on s'oriente vers une séparation de ménage et de comptes. Tout cela ne se fait pas sans douleur.

DANS LA DÉLÉGATION DES POUVOIRS ET DES TÂCHES

La simple lecture de l'entête des lettres de M. de la Mennais incline à penser qu'il est plus souvent à l'extérieur qu'à Ploërmel. À peine arrivé à la Maison-Mère, le voilà reparti pour un autre itinéraire de visites. Il va de soi qu'une telle mobilité implique que le service de la permanence soit assuré au centre de l'Institut, et qu'en d'autres lieux, des relais soient institués, en vue d'une délégation des pouvoirs et des tâches, rendue nécessaire par l'étendue du réseau scolaire, et souvent par l'urgence des décisions à prendre. Trois hommes figurent, dans ce dispositif : l'abbé Ruault, le f. Ambroise et le f. Laurent.

L'abbé Pierre RUAULT, l'homme de la suppléance

Successivement professeur à l'école ecclésiastique de St Malo, principal du collège de Dol et Supérieur du petit séminaire de Vitré, M. Ruault rejoint la congrégation de St-Pierre, en 1831. Autant de titres qui le désignent d'emblée pour seconder le Fondateur, d'autant que l'épreuve de Malestroit a soudé les deux hommes, dans une affinité de pensée et de projet. Visiblement, Pierre Ruault présente le profil de « l'homme-orchestre », pourrait-on dire, du dispositif mennaisien.

Une grande affection lie les deux prêtres. Chaque lettre de J.M. de la Mennais à l'adresse de P. Ruault commence par l'invariable : « Mon cher Ami ». Alors, le moindre retard épistolaire suscite en lui l'inquiétude : « ...Quoi, depuis l'Ascension, pas un pauvre petit mot ! Ne seriez-vous pas malade ? Mon imagination s'en va, trottant à travers mille suppositions. » (L.1879). Loin de nous de penser que M. de la Mennais soit dupe de son inquiétude. Il la sait surfaite : l'antiphrase n'est là que pour célébrer, en fait, l'exactitude du correspondant : « Vous avez tort d'être si parfait : je

vous laisserai ce tort tout entier. » (L.1892). Seule une amitié profonde peut se permettre cette inversion du langage. C'est à la même figure de style que l'on recourt pour signifier à l'abbé Ruault tout le capital de sympathie dont il jouit à la Maison-Mère : *« Chacun se plaint de vous, et personne ne veut plus vous rien dire d'aimable : on est trop mécontent de votre absence : pour moi, je ne suis pas de ceux qui abandonnent le pécheur égaré dans les contrées lointaines ; je cours après lui, et je voudrais le ramener au bercail sur les épaules. Pauvre égaré ! Je vous aime bien. »* (L.1899). Il est des dramatisations qui, finalement, rassurent sur la solidité des liens qui unissent deux hommes, et qui, en l'occurrence, font vibrer, en toute spontanéité, la fibre affective de J. M. de la Mennais.



Abbé Pierre Ruault

P. Ruault joue, auprès de M. de la Mennais, le rôle du confident, du conseiller. Le Fondateur a trouvé dans cet alter ego l'instance de recul et de relais, indispensable à l'homme d'action. Toujours transparaît, dans le Fondateur, le souci d'informer son collaborateur de la teneur de ses dé-

marches. Qu'il suffise de se référer aux premières lignes de la lettre rédigée à Paris, le 16 septembre 1837 : « *Je reçois votre lettre du 13 et je vais y répondre tout à l'heure, c'est-à-dire après vous avoir rendu compte de mes faits et gestes.* » (L.2271). À M. Ruault de recueillir les instants de bonheur du Fondateur et de leur offrir, en quelque sorte, la chance d'une deuxième résonance : « *Ma tournée a été on ne peut plus heureuse : jamais on ne m'avait témoigné tant d'attachement, de dévouement, d'amitié, les détails sont touchants et ont adouci bien des chagrins dans mon cœur* » (L.1795). Et dans les affaires délicates, en particulier celle de Malestroit, Le Père se plaît à reconnaître la pertinence des interventions de l'abbé Ruault : « *Plus je relis votre dernière lettre (car je l'ai lue trois fois), plus elle me fait plaisir : ce que vous avez dit est à merveille. Les explications que vous avez données m'aideront beaucoup à en finir moins mal que nous pouvions le craindre* » (L. 1849).

Nul doute que M. de la Mennais n'apprécie fort les rapports que lui adresse son bras droit sur le quotidien de la Maison-Mère, sur les courriers qui y parviennent, les visites occasionnelles, sur les décisions urgentes, prises en son absence, sur les échos qui arrivent de droite et de gauche. Les documents 376 et 377 sont particulièrement significatifs, à cet égard. La connivence entre les deux hommes et le souci de garder le contact sont tels que M. de la Mennais éprouve le besoin de communiquer à M. Ruault son itinéraire de route détaillé (cf L. 2066 ; 2123 ; 2237 ; 2325) L'intention dépasse ici, me semble-t-il la simple information : elle s'affiche, pourrait-on dire, en requête de caution, d'onction accordée. Jusqu'au bout de l'itinéraire, l'abbé Ruault joue donc le rôle d'homme-relais, d'homme-ressource.

La correspondance entre Jean de la Mennais et Pierre Ruault laisse entendre que ce dernier est au cœur du dispositif administratif, que le Fondateur se repose sur sa diligence et son savoir-faire, qu'il est non seule-

ment une « courroie de transmission » mais aussi un médiateur d'ordres. Quelques courts extraits le signifient : « *Répondez au f. Charles que les grammaires doivent être les mêmes partout...* » (L. 1706). « *Envoyez sous bandes, par la poste, le brevet pour le f. Eutrope. Envoyez au f. Romain son brevet à Plérin... Écrivez au recteur de Pleuherlin que je suis absent.* » (L. 1719). « *Il faut faire partir le f. Valérien pour Riantec.* » (L. 1725). « *Écrivez* », « *Envoyez* », « *il faut* », ces mots reviennent sans cesse et sont emblématiques de la fonction de Secrétaire général que remplit l'abbé à Ploërmel. Notre secrétaire général s'occupe aussi des questions d'argent, en parfait connaisseur des transactions et des lieux de dépôt : « *Le Masson vous portera une somme d'argent de 750 f. pour le f. Louis et la clef de ma chambre* » (L. 1797). « *Vous pouvez remettre au f. Louis 1200 f. que vous prendrez dans le sac où vous avez déjà mis la main* » (L. 1953). Il semble que M. Ruault se soit impliqué dans les relations de la Mennais avec le clergé. La lettre 1849 est significative à cet égard : « *Écrivez au curé de Mauron qu'il faut envoyer au sous-préfet les noms et prénoms du f. Emmanuel. Écrivez au curé de Maure que je le laisse libre de rendre son école communale. Écrivez au recteur de Héric qu'il peut compter sur son frère...* »

Correspondant, donneur d'ordres, l'abbé Ruault joue le rôle d'un véritable Directeur de cabinet, dans la mesure où il instruit lui-même les affaires, témoin la note de M. de la Mennais : « *Je vais répondre aux lettres dont vous me donnez l'analyse* » (L. 1820), dans la mesure encore où il prend sur lui-même d'anticiper sur une décision : « *Vous avez bien fait*, lui écrit J. de la Mennais, *de renvoyer le f. Éphrem* » (L. 2068). Secrétaire général, Directeur de Cabinet, Directeur des relations humaines, la terminologie est ici, certes, anachronique, il reste que l'abbé Ruault assure toutes ces fonctions, pour le plus grand confort du Supérieur. Et dans cette sorte de gouvernance à deux, l'autorité de M. de la Mennais se voit raffermie et sublimée d'être partagée.

Deux frères, mandataires du Fondateur

Ces deux mandataires nous sont déjà connus, puisqu'il s'agit des frères Ambroise Le Haiget et Laurent Haudry. Les responsabilités qui leur sont confiées, dès les premières années, se voient confirmées et étendues.

Visiblement, Le Fondateur s'appuie sur ces deux personnes, à ce point associées en binôme qu'elles reçoivent, de temps à autre, presque mot pour mot, la même consigne. Ainsi de la semaine pascale de 1834. Qu'on en juge : *« Je ne puis vous permettre d'aller à Guingamp, dans la semaine sainte... Mais vous pourrez y aller le mardi de Pâques, et vous reviendrez à Quintin, le mercredi. Je marque la même chose au f. Ambroise. »* (L.1709 au f. Laurent).

« Tout ce que je puis vous permettre, c'est donc que vous alliez à Guingamp, le mardi de Pâques, dans l'après-midi, et que vous reveniez à Tréguier, le mercredi. J'écris la même chose au f. Laurent. » (L. 1715 au f. Ambroise).

Tous les deux sont informés du départ du f. Fulbert, en des termes de même portée : *« J'attendais, ce soir, le malheureux f. Fulbert, et je comptais le renvoyer lundi »* (L. 1715 au f. Ambroise).

« J'attendais le f. Fulbert, jeudi ou vendredi, au plus tard : il n'est pas venu, ce qui me fait penser qu'il s'est rendu justice à lui-même, en sortant de la congrégation » (L. 1716 au f. Laurent).

Deux autres lettres consécutives : la lettre 1669 au f. Ambroise et la lettre 1670 au f. Laurent, méritent qu'on s'y arrête. La première situe le f. Ambroise au cœur d'un dispositif de mutations de frères ; la deuxième évoque un local trop petit, un marronnier à ne pas tailler, une somme à réclamer. D'emblée, nous voilà au fait du champ de compétences que le Fondateur semble délimiter, en priorité, à l'un ou à l'autre. En tout état de cause, les deux frères se voient investis et crédités de la même autonomie

de décision, dans les domaines qui leur sont propres, et là encore, selon la même formule consacrée. Le f. Ambroise prépare-t-il une entrevue entre M. de la Mennais et le f. Séverin, voici la formule laissée au médiateur : « *Je désire que vous le voyiez avant moi, que vous lui parliez aussi, comme de vous-même* » (L. 2235). S'agit-il de faire miroiter au recteur de Plessala une visite, contre versement de son dû en souffrance, consigne est passée au f. Laurent de le lui dire, de la part de M. de la Mennais, mais « comme de (lui)-même » (L. 2151).

Deux hommes, deux charismes différents, si l'on peut dire, mais une même approche circonspecte de la part du Fondateur.

Le frère Ambroise, l'homme des relations humaines

Loin de nous de penser que les soucis matériels sont absents de l'univers du f. Ambroise. Il lui faut, à l'occasion, tester la solidité du tissu de velours acheté, fournir une lévite aux frères Tugdual, Jérôme et Xavier, réclamer son dû au recteur de Camlez (cf L. 1976) et s'astreindre à d'autres servitudes matérielles.

Il reste que c'est sur le terrain des relations humaines que M. de la Mennais le désigne, en quelque sorte, comme personne-ressource. A lui d'opérer les mutations à Tréguier (cf L. 1669), d'assurer le premier contact dans une affaire délicate : « *Faites entendre doucement au (f. Tugdual), et comme de vous-même, que la congrégation ne peut se charger des dettes des parents des frères.* » (L. 2183) ; d'apporter sa contribution à la direction spirituelle : « *Je donne des conseils au f. Bernard-Marie, il faut joindre les vôtres,* » (L.2263) précise le Père. S'il lui arrive de céder au découragement ou à son impulsivité, force est de le tempérer et de le ramener à une indulgente appréciation des choses : « *Enfin, soyez donc content, et ne nous grondez plus !* » (L. 1805). « *Soyez attentif à veiller sur vous-même,*

pour écarter de votre âme ces idées et ces impressions de tristesse qui ne sont propres qu'à vous abattre » (L. 1879).

Suprême marque de confiance, voici le f. Ambroise institué par lettre d'obédience du 28 avril 1837, Visiteur de huit établissements proches de Tréguier. Entre dans cet ordre de mission tout ce qui touche à la conduite d'une classe et au quotidien des frères : *« On instruira (le Visiteur) de toutes les difficultés qui peuvent exister, soit avec la commune pour le traitement, soit avec le recteur pour la pension, en un mot, de tout ce qui intéresse le frère et l'école » (L.2219).* On comprend dès lors que les préoccupations dépassent l'horizon de Tréguier, que le f. Ambroise soit informé des tractations du Fondateur à Paris : *« J'ai eu deux audiences du Ministre, dont la première a duré deux heures : j'ai obtenu plus que je ne demandais ; c'est assez dire que je suis content, très content de mon voyage » (L. 1674) ; qu'on réponde à ses appréhensions, face à l'aventure des Antilles – s'agissait-il déjà d'une inquiétude prémonitoire ? - : « Ne vous effrayez pas de cette expédition-là : elle sera fort heureuse pour nous, sous tous les rapports, du moins je l'espère » (L.2259).*

Le frère Laurent, l'homme de l'intendance

Loin de nous de penser que le f. Laurent se soit laissé absorber par les tâches matérielles et qu'il faille le réduire au rôle de gestionnaire, d'intendant. Il est aussi partie prenante dans le mouvement et les déchirures qui affectent quelquefois le placement des frères et la constitution des communautés déjà existantes. Les lettres 1792, 1793 et 2134 sont significatives à cet égard. Il joue pleinement son rôle de directeur de secteur : *« J'arriverai à Quintin, le dimanche 22 de ce mois, au soir : convoquez les frères de Ploeuc, de Plaintel et de St Donan »,* lui fait savoir le Père de la Mennais (L. 1844.) Rares sont cependant les lettres, à lui adressées,

qui n'abordent pas le volet matériel et financier des écoles. À lui de solder les comptes en souffrance, de ventiler l'imprimé-modèle pour les comptes annuels (cf L. 1891). Au f. Laurent de jouer encore le rôle de procureur et de répondre aux besoins mentionnés, des plus inattendus aux plus prosaïques : « *le f. Lambert a besoin d'un petit manteau et de deux gilets de flanelle ; je lui dis de vous les demander... Le f. Fulgence a besoin d'une lévite, de quelques mouchoirs et de quelques bas... Le f. Jacob de Lantic a aussi besoin d'une lévite* » (L. 2130) et « *il faudra donner au f. Louis-Marie le linge et les effets dont il aura besoin* » (L. 2134). N'oublions pas, enfin, qu'il appartient au directeur de Quintin de gérer le mouvement des frères, en partance pour la retraite de Ploërmel. On le met au courant de l'itinéraire emprunté par les uns et les autres, dans le souci de lui faciliter l'accueil à la halte-étape que constitue l'école de Quintin (cf L. 2082.

Au fil des ans, l'action des frères Ambroise et Laurent est marquée au coin d'une autonomie de décision plus grande que par le passé. Et si l'on continue à rendre compte, à se référer au Fondateur, celui-ci accorde son aval à des décisions déjà prises, parce qu'on les présumait dans la droite ligne de ses désirs, parce qu'on les savait d'avance marquées du label, déjà décerné à l'abbé Ruault : « *Vous avez bien fait de...* »

2910

D. J. 086.05.010

1^{er} janvier le 20 Mars 1834

mon très cher frère

Je ne puis vous permettre d'aller à quingamp d'autre
la semaine sainte; mais vous pouvez y aller le mardi de
Pâques, et vous reviendrez à Quintin le mercredi. je marque
la même chose au f. Ambroise.

Dites de ma part au f. Fulbert de revenir à Plœ-
der le premier jour des vacances de Pâques: son
remplaçant à Quintin arrivera à la même époque.

Je prendrai des informations à Rennes sur le prix des
chandelières.

Je vous salue bien tendrement en v. f.

L'ab. J. M. de la Meunais

Lettre au frère Laurent,
directeur de l'école de Quintin

LA CONTINUITÉ AU REGISTRE DU QUOTIDIEN ET DE LA SURPRISE

Les pages qui précèdent, consacrées aux démêlés avec les instances de l'Administration, de l'État et de l'Église, risquent d'imposer une image formelle et exclusive de l'homme qui n'a, souvent sans doute, d'autre désir que de se nommer et de se faire appeler Jean-Marie de la Mennais. C'est à ce substrat premier de l'identité que se joue aussi la continuité, à la fois sur le mode spécifique de l'attention aux petites choses de la vie, et celui d'une approche décalée, au nom même de leur juste appréhension. Qu'on permette donc aux lignes qui suivent d'abandonner le temps de la polémique, pour celui d'une « respiration » et d'une mutuelle connivence.

La continuité au quotidien

Les petites choses de la vie et l'attention qui leur est portée, en dépit de la prégnance des affaires, constituent cette continuité, en touches d'humanité. La première de celles-ci s'appelle souci des santés. Au f. Ambroise de répercuter le témoignage de la prévenance et d'agir en conséquence : « *Ne manquez pas de dire (au f. Augustin) combien est vif le désir que j'ai de son prompt et parfait rétablissement ; il faut nécessairement qu'il prenne du repos : il peut aller chez ses parents ou revenir ici, comme il voudra* » (L. 1723). «...Le f. Euthime a besoin de ménagements, à cause de sa santé : sa poitrine n'est pas forte, comme il est né à St Servan, sur le bord de la mer, l'air de Tréguier lui conviendra » (L. 2311). Bref, « *les malades sont res sacra* » (L. 1982). La même prévenance s'applique à ceux qui traversent des moments difficiles : « *Je crains bien que le f. Léonide ne finisse mal... Consolez-le un peu pour lui faire prendre patience* » (L. 1987). Telle est la consigne passée à l'abbé Ruault.

On n'oubliera pas non plus l'allusion à des choses, apparemment anodines et imprévisibles, et cependant au rendez-vous de l'opportunité. Ainsi, l'abbé Ruault est-il invité à goûter d'avance au confort d'un banc : « *Le f. Wenceslas vient de faire un chef-d'œuvre : c'est un banc, un banc comme il n'y en a pas deux dans le meilleur des mondes possibles, et qui pourra servir de lit de repos à votre Seigneurie, quand elle aura achevé ses longues courses, en dehors de l'enclos ; il est situé au bas de la Noé..., en face d'un beau gazon, qui pourrait donner de l'appétit à qui n'en a point...* » (L. 1892). Du gazon aux arbres, il n'y a qu'un pas. Qu'on ne s'avise donc pas de les abattre : « *Ne coupez pas les marronniers, ils sont si jolis !* », écrit-on au f. Laurent (L. 1670). Notre « écologiste » a aussi les pieds sur terre. Le voici prêt à dépanner un jardinier : « *On vous enverra la graine de citrouille* » (L. 2057 au f. Laurent), à prendre note des cours du blé : « *Le blé baisse partout, et on est sans inquiétude sur la récolte* » (L. 2217).

Sur le terrain des réalités humaines, écoutons-le s'émouvoir du mariage de ses nièces avec les frères de Kertanguy : « *A Trémigon, le mariage s'est fait on ne peut mieux : on ne célébrerait pas de noces plus tranquillement dans un couvent, ou plus pieusement* » (L. 2048). Laissons-le encore attacher du prix à la cordialité d'une lettre : « *Votre lettre me fait du bien : au moins, dans ces quelques lignes que vous m'écrivez, il y a du cœur..., chose si rare !* » (L. 1785 à M. Lebrec) ; au plaisir de l'échange avec M. Moulin : « *Il m'eût été bien doux de causer avec vous : il y a si longtemps que je suis privé de ce plaisir-là* » (L.2124) ou encore avec le Comte de Senfft : « *Les affaires de toutes espèces me laissent rarement une heure libre, pour causer avec mes meilleurs amis : hélas, pourtant j'aurais besoin de leur dire une partie de ce que je souffre, en voyant ce que je vois.* » (L. 2040).

Nous aurions tort à nous en tenir à une image figée et convenue du Fondateur, il y a en lui une autre continuité, celle qui relève de la poésie du quotidien et d'une spontanéité explosive, trop souvent retenue par le poids de la fonction et des charges.

...En surprise et en humour

Peut-on parler de continuité, lorsque M. de la Mennais nous conduit à l'inattendu et qu'il emprunte à l'humour et à la théâtralisation le chemin de la rupture ? Certains y verront une manière de prendre de la distance, par rapport à l'événement ou de s'y impliquer, jusqu'à l'outrance de la dramatisation. En fait, l'humour et la mise en scène ne sont que l'expression d'une souveraine maîtrise et assomption des choses et de la justesse de leur intégration au tissu de la vie.

L'inattendu nous surprend souvent, au détour des lettres. Ainsi, apprend-on que dans une commande de livres faite auprès de M. Cadeau, libraire, le 24 novembre 1837, figure « *l'ouvrage sur la démocratie aux États-Unis, par M. de Tocqueville* » (L.2317), ouvrage paru en 1835. On peut dire que M. de la Mennais était au fait de l'actualité et des bons auteurs. Inattendue encore, une missive au Garde des Sceaux, au seul motif d'une pension de Grand Vicaire, non réclamée depuis quelques treize ans. On le voit, Jean de la Mennais a le sens aussi aigu des contingences financières que de la nécessaire diplomatie, en la circonstance : « *Dans ce moment-ci, je me trouve personnellement dans une grande gêne, et, comme je ne pense pas que la discrétion que j'ai mise à ne pas réclamer plus tôt les 1500 f. auxquels j'ai droit, soit un motif de me les refuser maintenant, je vous les demande avec confiance* » (L. 2279). Dans l'heureuse perspective de voir les frères partir vers les Antilles, et après un regard rétrospectif sur l'étendue de son œuvre, M. de la Mennais fait confiance à l'abbé Lo-

wenbrück de sa passion, de sa nostalgie, au risque de nous surprendre : *« Je vous avoue franchement que si j'étais libre et que si je ne suivais que mon goût, j'aimerais bien mieux donner comme vous, et avec vous, des missions dans les campagnes. O, que volontiers j'y consacrerai ce qui me reste de forces et de vie »* (L.2273).

L'humour de M. de la Mennais est à la mesure de sa capacité de juger de la relativité de toute chose. Voici brocardées l'accidentelle entorse et la goutte de toujours : *« Mon pied se plaint de ce que je l'ai fatigué hier et me prie de le laisser en repos. Vilain pied, que ta volonté soit faite ! mais que la mienne le soit aussi, et que je ne sois pas privé du plaisir de vous embrasser, le premier jour de l'an de grâce 1837 »*, écrit-il le 31/12/1836, à M. Moulin. Et que dire du comique de cette sorte d'aparté avec M. Ruault, au sujet d'une « dame de compagnie » *« Depuis Guérande, je voyage avec une dame fort peu aimable de son naturel, mais qui, pourtant, se montre envers moi assez douce : je ne sais si ce n'est pas parce que je l'ai fait joliment danser dans les bas chemins, tous les jours de la semaine, et qu'elle en est reconnaissante : pour parler sans figures, j'ai la goutte au pied gauche »* (L.2231). L'humour sait aussi s'offrir la coquetterie d'un brin de poésie, lorsqu'il s'agit d'évoquer l'attachement viscéral du clergé breton à son terroir : *« Nos prêtres bretons, quoique généralement très pieux, aiment leur pays par-dessus tout, et leur esprit se trouble, quand il s'agit de quitter leurs landes et de ne plus revoir leurs clochers à jour »* (L. 2273).

M. de la Mennais semble encore prendre goût à tout ce qui relève de la mise en scène. Manière comme une autre de subjuguer les forces de résistance. Qu'on se souvienne du récit, - le Fondateur s'en délecte lui-même -, de la mémorable installation du f. Paul à Pleslin. Au cimetière, le maire annonçait, pour le lendemain, l'arrivée de son instituteur ; en chaire, *« le vicaire parla avec une véritable éloquence du cœur : il pleurait et tout le monde pleurait : et voilà que pendant son discours, le f. Paul entra dans le*

chœur, accompagné du recteur. Le recteur s'écrie : «Dieu est avec nous, mes chers paroissiens, le frère vient d'arriver » ; alors ce furent des cris, des sanglots, un enthousiasme impossible à décrire» (L. 1839). On ne pouvait mieux représenter le combat du bien et du mal. Certains y verront, avant la lettre et en tout bien et tout honneur, les éléments d'une sorte de « western » local !

Et comment encore s'exonérer du temps perdu à peaufiner un discours funéraire, pour le bonhomme Bertier que l'on dit en agonie, sinon de camper la scène et d'en rire : « *Pendant que je travaillais à l'oraison funèbre du futur défunt, il mangeait une soupe au vermicel et buvait un coup de vieux vin, qui l'ont tout à fait recopi, de sorte qu'il est très possible que mon éloquence seule sera ensevelie et enterrée* » (L. 2162 à l'abbé Ruault).

Les lignes qui précèdent, au registre du quotidien, de l'inattendu et de l'humour, s'apparentent quelque peu à une sorte d'encart, du moins à une « entorse » à l'articulation de l'étude qui est la nôtre. Disons-le, elles ne se dérobent pas à l'effet de rupture recherché et veulent contribuer à une salutaire démythification d'un être que la ferveur filiale enfermerait dans le cadre d'une image toute faite. C'est avec la vivante complexité de l'homme Jean-Marie de la Mennais que nous prenons rendez-vous. N'oublions pas qu'au faite de son action pour l'éducation, il reste encore et toujours « missionnaire des campagnes », dans la tradition d'un Julien Maunoir, d'un Louis Grignon de Montfort, ou tout simplement dans celle de ses débuts à la Congrégation de St-Méen.

3 - LES MOTIFS DE L'INNOVATION

Les épreuves de l'homme et du prêtre, les soucis du Fondateur avec une œuvre déjà là, depuis quelques 15 ans, nous ont longuement retenus. Les contraintes de la présentation inclineraient à penser qu'il s'agit d'entités à part, cloisonnées, étanches l'une à l'autre. Il n'en est rien. Les lettres de M. de la Mennais, à l'exception des notes ou documents sur tel ou tel sujet précis, portent témoignage de la concomitance de la souffrance personnelle, de la gestion de l'œuvre à poursuivre et des projets en instance d'éclosion. L'épistolier procède par touches récurrentes, selon la procédure qui lui est propre d'entrelacer, en un tout vivant et circonstancié, l'idée et les contingences locales et temporelles.

Il nous reste à fixer le regard sur les évolutions qui se dessinent. La loi Guizot sur l'enseignement primaire et celle que l'on annonce pour l'enseignement secondaire ne peuvent qu'inciter les uns et les autres à être au rendez-vous de l'heure : celle de l'innovation du réseau pédagogique ; celle d'une extension potentielle hors de la Bretagne ; puisque le modèle mennaisien porte déjà, pourrait-on dire, le label de garantie et l'appellation d'origine contrôlée ; celle de l'adjonction d'artisans inattendus à l'œuvre entreprise ; celle de l'aventure inédite vers les Antilles, à l'instar de celle des Frères des écoles chrétiennes vers l'île Bourbon.

UNE TRAME PÉDAGOGIQUE RENFORCÉE, ÉLARGIE, DIVERSIFIÉE

Sur fond de difficultés conjoncturelles

On sait tout le crédit porté à l'actif des écoles des frères, notamment celles des campagnes (cf L1990 au Ministre de l'Instruction publique du 17/12 /1835). Et le rapport du Préfet des Côtes-du-Nord ne peut que réjouir M. de la Mennais : « *Les éloges que vous voulez bien donner à la plupart de mes écoles sont un doux et puissant encouragement pour moi et pour mes frères. Nous ne négligerons rien pour nous en rendre dignes de plus en plus...* » (L.2059). Il reste que certains établissements sont les victimes toutes désignées de l'instabilité des enseignants, en l'occurrence ceux de St Donan, de Plélo et de St Quay. M. de la Mennais le reconnaît volontiers : « *Il me semble que les mutations trop fréquentes ont de graves inconvénients et qu'elles sont rarement dans l'intérêt des écoles* » (L. 2059), dès lors surtout que les changements s'opèrent dans la hâte ou sur les désirs infondés de tel ou tel. Dans ce cas, force est de conclure avec le Fondateur que : « *la précipitation embrouille les affaires.* » (L. 1702). Ajoutons qu'il faut souvent corriger les erreurs d'affectation. Le cas est patent à Pontrieux : « *Il paraît que le f. Claude-Marie ne convient pas pour second frère à Pontrieux..., il n a pas la fermeté nécessaire pour tenir les enfants de ce pays-là* » (L. 1986). Ailleurs, le laisser-aller a droit de cité, au point de réclamer une sérieuse reprise en mains. Et c'est le f. Raphaël le Guen qui se voit signifier un blâme : « *Il est fâcheux que la visite de votre classe ait eu lieu pendant l'absence d'un grand nombre de vos écoliers, et que ceux qui ont été interrogés n'aient pas bien répondu sur le chiffre* » (L. 2213). Quelquefois, il faut gérer le procès en excessive dureté, fait à tel ou tel frère, le plus souvent à tort, ou de mauvaise foi. Ainsi faut-il plaider pour les frères de St Gildas et de Maure : « *Je doute beaucoup de l'exactitude des rapports qui vous ont été faits, au sujet du frère de St Gildas, car c'est un jeune homme extrêmement doux* » (L.1714 au Préfet du Morbihan).

Quant au f. Apollinaire à Maure « *(il) doit convenir d'avoir donné quelques coups et insister sur le pouvoir qu'il tenait de la mère d'agir de la sorte* » (L. 2126 à l'abbé Ruault).

Les conditions matérielles, elles, constituent souvent un obstacle au bon fonctionnement de l'école, ou à la réalisation d'un projet. Ici, à Assérac, « *la classe est trop petite pour le nombre d'enfants qu'on y réunit* » (L.2108) et le maire ne saurait où loger le frère-instituteur ; là, à Vannes, on ne saurait « *improviser une école de 500 enfants dans une ville* » et se substituer aux Frères des écoles chrétiennes « *à moins que ceux-ci ne se retirassent librement* » (L. 1747). On le voit, la vie des écoles n'est pas toujours à l'image d'un « long fleuve tranquille », il faut, ici et là, endiguer le déroulement des jours, colmater les brèches, parer au débordement des récriminations, quelle que soit leur nature.

... la hantise du brevet

L'obtention du brevet, au lendemain de la loi Guizot, constitue le cheval de bataille que le Fondateur se doit d'enfourcher, en raison de l'enjeu et en dépit des obstacles dressés. Avec M. Mazelier, M. de la Mennais partage le même constat : « *Les brevets sont très difficiles à obtenir.* » Quant au *Manuel à l'usage des Aspirants au brevet de capacité du premier et du second degré*, il tient lieu de vademecum « *dans lequel on trouve un mélange de choses niaises et de choses vraiment utiles* ». Du moins, a-t-il le mérite d'exister et « *de préparer (les) gens à répondre à ce qu'on leur demandera à tort ou à raison* » (L.1823). On le voit, M. de la Mennais n'accorde qu'une valeur relative au parchemin délivré, pour autant, indispensable parchemin. Les résultats se traduisent le plus souvent en termes de déception. Et s'il lui arrive de remercier M. Querret, pour la part prise à telle moisson inattendue (cf L. 1930), force est de se résoudre généralement à des résultats mitigés : « *J'avais obtenu 5 brevets aux derniers examens : ce n'est pas grand chose : j'avais envoyé 9 frères* » (L. 2029).

Et que dire des conditions qui entourent les examens !...Ceux-ci se déroulent en deux sessions annuelles (mars et septembre) : « *L'examen de mars est à peu près nul pour nous, puisqu'il a lieu à l'époque où les classes sont les plus nombreuses, et où, par conséquent, on ne peut les suspendre, sans de graves inconvénients,* » écrit-on au préfet des Côtes-du-Nord (L. 2060). Reste la session de septembre, au terme d'une préparation accélérée à Ploërmel. Outre les astreintes du calendrier, il faut aussi compter avec l'hostilité des jurys, témoin cet aveu à M. Ruault : « *L'examen de St Brieuc a été une espèce de brigandage : on a pris le travail des frères, avant qu'il fût achevé et le f. Abel seul a été breveté* » (L. 2197).

On ne s'étonnera pas que M. de la Mennais ait produit un mémoire (Doc. 374) relatif au brevet de capacité et qu'il l'ait soumis au Ministre. On y note la mise en cause des conditions d'obtention du brevet, particulièrement en l'année 1835 : « *Les suites de la sévérité excessive qu'on y a mise sont trop graves, pour que je ne les expose pas avec franchise et simplicité* », déclare d'emblée le Fondateur. Voilà donc mise en cause la philosophie même de la réforme qui tendrait, à terme, à la délivrance d'un brevet unique, celui du 1^{er} degré, sans tenir compte des conditions et des ambitions de l'enseignement en milieu rural. L'instituteur breveté se résignera-t-il à dispenser un enseignement en-deçà de ses capacités et de ses ambitions, sans éprouver quelque frustration ? « *Aucun homme qui a le sentiment de ce qu'il vaut et de ce qu'il peut devenir ne peut rester longtemps dans cette position-là* ». Et puis l'expérience est là : « *l'homme le plus capable, dans le sens légal du terme, est souvent le plus impropre à tenir une humble école de village. Si vous placez l'instituteur trop au-dessus de ses élèves, il lui en coûtera trop de descendre jusqu'à eux...* ». De cette prise en compte de la réalité, les propositions de M. de la Mennais sont nettes : « *Je voudrais que (l'on) soit moins rigoureux et qu'on rétablît les brevets de 3^e degré* ». Ceux-ci inciteraient leurs détenteurs à viser plus

haut. Il achève son mémoire sur des propositions dont l'audace et la modernité nous surprennent quelque peu : « *On attache trop d'importance aux compositions écrites, et l'on n'admet pas aux épreuves orales qui sont, cependant, le meilleur moyen de juger de la capacité réelle du candidat.* » Fini donc le temps de la décision sans appel, au seul jugé de l'épreuve écrite ; mais que soit accordé à chacun le temps de l'auto-correction, le temps de la rémission en somme.

Une continuité pédagogique prospective

L'école mennaisienne, rurale ou citadine, reste fidèle au registre d'activité qui est le sien ; sans doute est-on ouvert à l'opportunité d'offrir aux ouvriers un complément d'instruction, mais dans le cadre d'une école solidement arrimée à son objectif premier : « *On fera une classe du soir pour les ouvriers, mais pas en commençant, parce qu'il faut d'abord que les classes s'organisent* » (L. 1936), précise-t-on au maire de Pontivy. Pour ce qui est du monde rural, M. de la Mennais doute de l'opportunité d'un enseignement dispensé aux grands jeunes gens : « *Cette seconde école n'a réellement presque aucun des avantages qu'on en attend, surtout dans les campagnes, dès lors surtout qu'un frère qui a six heures de classe par jour en a trop* » (L.2049). Le même motif conduit aussi à restreindre les leçons particulières, si utiles et si obligées soient-elles. M. de la Mennais le notifie au recteur de Plesquin : « *Je consens à ce que le frère rende aux enfants de Monsieur de St Pierre tous les services qu'il peut rendre, mais je ne vois pas comment il pourrait aller tous les jours..., sans nuire à sa classe et sans déranger ses exercices, surtout dans l'hiver...* » (L. 1931)

Le primat de la douceur et de la non-discrimination demeure au cœur du projet éducatif : « *La douceur, rappelle-t-on au f. Lucien Deniau, est le meilleur moyen d'obtenir de vos enfants ce que vous désirez d'eux : si vous*

les grondez et les punissez trop, ils s'irriteront contre vous, et leur caractère s'aigra » (L.1834). Et la consigne est donnée au f. Ambroise : « *Rappelez souvent aux frères qu'ils doivent être fermes avec les enfants, mais sans jamais être durs* » (L. 2171). Aucune distinction ne doit exister entre « *les enfants payants et ceux qui ne payent point* ». Pour le reste, au frère de jouer de la diplomatie pour arranger les choses « *de manière à ce que les enfants bien habillés ne se trouvent que le moins possible à côté de ceux qui le sont mal* » (L. 2024 au f. Adolphe Barbier). Une sorte de ségrégation de groupe, en forme de pis-aller, de manière à parer, sans doute, à une susceptibilité ou frustration individuelle. M. de la Mennais ose déjà l'ouverture vers ceux qui sont revêches à tout. Ainsi du petit Duhantcilly à qui l'on offre de se ressaisir, pendant un an, au pensionnat de Ploërmel, sinon : « *que deviendrait ce pauvre enfant, si on le jetait d'abord, et avant réforme, dans un établissement où il se trouverait isolé, comme on l'est dans la foule* » (L. 2244). Voilà donc le Père de la Mennais au fait, avant la lettre, des « exclus du système ».

L'école pratique des ouvertures, au-delà de la trilogie fondamentale de la lecture, de l'écriture et du chiffre. Cette ouverture concerne, en premier lieu, le frère lui-même. À cet égard, le cahier des charges est nettement spécifié : « *La lecture des ouvrages de Buffon ne vous convient pas du tout ; l'histoire de la révolution ne vous convient pas davantage : lisez les livres qui instruisent solidement, surtout sur les mathématiques* », écrit-on au f. Lucien Deniau (L.1996). L'étude des mathématiques incline, bien entendu, à promouvoir le dessin linéaire auprès des élèves : « *Je ne veux pas que vous interrompiez l'enseignement du dessin linéaire* », marque-t-on au f. Laurent (L. 2207), tandis qu'une initiation au dessin des bâtiments est susceptible d'être proposée à tel ou tel frère, grâce à l'obligeance du Comte de Kergariou (cf L. 2058). Demeure en perspective la promotion des meilleurs élèves, en ces domaines qui emportent l'adhésion du Fondateur : au f. Laurent de la mettre en œuvre : « *Vous pouvez enseigner les*

mathématiques et la géographie à ceux de vos élèves qui sont capables de suivre ces cours : cela ne peut que produire un bon effet » (L. 1783). M. de la Mennais est particulièrement intéressé par la géographie : il travaillait lui-même à l'élaboration d'un manuel en la matière. Quant aux mathématiques, on sait qu'elles entraient dans le champ de ses priorités. Et à cet égard, il n'est nullement question de préférer l'arithmétique des grands frères à celle de M. Querret. Celle-ci est d'emblée « la meilleure », pour bien des raisons, notamment sa cohérence et l'engagement financier consenti : « *Nous l'avons fait imprimer à nos frais* » (L. 2188).

Au fil des années, on s'orient vers des établissements plus étoffés en personnels et vers une autonomie de vie subséquente, là où les choses sont possibles. M. de la Mennais est explicite à cet égard : « *Il n'y a pas de doute que les établissements de deux frères valent mieux que les établissements d'un seul* ». Mais loin de lui de généraliser le principe : « *Ce serait s'imposer une gêne trop grande, et rendre impossibles plusieurs établissements très utiles* », précise-t-on encore à l'abbé Mazelier (L.1997). Cette nouvelle politique conduit à une autonomie de vie, en rupture avec les contraintes du logement et du couvert au presbytère. Mais « *(les) frères ne sont à leur ménage que quand ils ont un pensionnat ou une retenue dont le produit leur appartient...* » (L. 1997). En dépit de l'inévitable évolution, M. de la Mennais reste fidèle au partenariat clergé-frères, en ces nombreuses petites écoles, toujours confiées à un seul frère, tandis que s'annoncent déjà d'autres formes de coopération.

Une œuvre novatrice

De l'école primaire supérieure

La loi Guizot faisait obligation aux communes de 6.000 habitants et plus d'instituer une école primaire supérieure. Au-delà de l'obligation formelle, un tel projet représente un pari risqué et séduisant. M. de la Mennais relève le défi, pour son propre compte, d'autant que les écoles déjà établies ne répondaient pas à l'attente. À cet égard, son jugement est sans appel : « *Je n'ai pas tardé à reconnaître que ces écoles étaient absolument nulles et qu'elles le seraient toujours, si l'on ne remédiait aux vices nombreux de leur organisation primitive* » (L. 2094 au Ministre de l'Instruction publique).

L'école de Dinan, l'une des premières que M. de la Mennais ait fondées se prête au projet de « *faire mieux qu'on n'avait fait* ». La philosophie qui préside à sa mise en place s'appuie sur la continuité territoriale qui doit exister entre l'école supérieure et l'école élémentaire, en raison même du clivage des savoirs chez un même élève : « *Très souvent il arrive qu'un enfant est capable de profiter des cours supérieurs et qu'en même temps il ait besoin d'apprendre des choses tout à fait élémentaires, il faut donc lui donner les moyens, sans l'obliger à des déplacements* » (L. 2094). Elle s'appuie encore sur une diversification de l'offre. Le prospectus, édité le 23 septembre 1835, à l'occasion de l'ouverture, permet d'apprécier, en quelque sorte, les « modules » d'enseignement proposés. L'école nouvelle sera divisée en trois cours, subdivisés eux-mêmes en plusieurs sections : les sciences mathématiques et physiques ; l'histoire ; la grammaire développée et les compositions littéraires, sans oublier les leçons optionnelles de langues étrangères (l'anglais en particulier), la musique et le dessin académique. En tout état de cause, les élèves sont invités à se limiter à un cours, voire à une section du même cours. En effet, « *si l'on veut que les*

études ne soient pas superficielles, il ne faut pas trop les étendre : bien savoir une chose, c'est beaucoup savoir » (Doc. 367).

Le discours que prononce le Fondateur, à l'occasion de la distribution des prix, au terme d'une première année d'exercice, lui permet de redéfinir le projet et, visiblement, de marquer sa préférence, du moins son attention particulière, à un enseignement de mathématiques de haute tenue, en vue d'une pratique professionnelle efficace et intelligente : « *Notre but étant de donner l'instruction suffisante, pour l'exercice de toutes les professions industrielles, il faut nécessairement que nos élèves soient capables d'entendre les ouvrages spéciaux, relatifs à chacune de ces professions* ». Dès lors, point de place à l'amateurisme : « *Nous voulons que notre enseignement soit solide, et par conséquent, il ne doit pas être prématuré* » (Doc. 391). Inutile donc de mettre dans la tête des enfants des notions incomprises : « *on chargerait leur mémoire de nomenclatures et de mots abstraits ; ils n'en seraient que plus ignorants.* » À cette solidité doit répondre l'assiduité de l'élève, en vertu de la simple évidence que « *la leçon du jour suppose celle de la veille* » (Doc. 391).

L'organisation pédagogique est telle qu'elle ne peut que conduire au succès : « *Notre nouvelle école de Dinan a été plus nombreuse à l'ouverture que nous ne nous y attendions* », écrit le Père de la Mennais à l'abbé Ruault. Et tout au long des premiers mois d'existence de l'établissement, reviennent, dans ses lettres, les formules : « *Elle va on ne peut mieux* » ; « *Elle va très bien* » ; « *Elle fait merveille* » (L. 1957 ; 1959 ; 1984)

(Dans le sillage de Dinan, Malestroit...)

L'intention du Fondateur est nette, quant à la fondation des écoles primaires supérieures : « *J'ai eu le désir d'en fonder au moins deux en Bre-*

tagne... » La deuxième se situera à Malestroit. Le Père vient d'y placer un professeur, breveté du 1^{er} degré : « *Il donnerait des leçons à ceux qui viendraient suivre ses cours* ». L'expérience s'avère ici moins attractive, à moins d'y ajouter la plus-value que constitue l'enseignement des éléments de la langue latine.

En fait, derrière l'école primaire supérieure de Malestroit, c'est déjà le profil d'un collège secondaire qui se dessine. Pour ce faire, la présence d'un bachelier, susceptible de devenir maître de pension secondaire, est nécessaire. M. de la Mennais n'a d'autre ressource que de solliciter M. Ruault, « *ancien principal du collège de Dol, bachelier-es-lettres, et retiré depuis longtemps de l'Instruction publique* » (L. 2094). Mais les démarches n'aboutissent pas vite : « *Nous cherchons à faire, dans ce moment-ci, à Malestroit, un petit collège, sous le nom de M. Ruault : je ne sais si nous réussirons, car il est difficile d'obtenir les autorisations académiques.* » (L. 2138 à Rohrbacher, le 7 décembre 1836). Dans une lettre du 31 mars 1837 à Mgr de Lesquen, le Fondateur précise que « *l'autorisation sur laquelle (il) ne comptai(t) plus, est arrivée, à (son) grand étonnement* » (L. 2204). En fondant à Malestroit « *une humble école de latin* », Jean de la Mennais prévient les tracasseries générées par la loi à venir : « *Nous nous trouverons exemptés de toutes les formalités de la loi nouvelle, puisque les lois n'ont point d'effet rétroactif* », confie-t-il à Mgr de Lesquen. (L. 2201)

... au Collège

De l'école primaire supérieure au collège, l'idée est vite franchie, dès lors que quatre frères enseignent déjà, dans les classes préparatoires au latin, dans les collèges de Nantes, Lorient, Campbon et St Malo, et avec talent, notamment dans le dernier nommé (cf L. 2109) ; dès lors surtout que M. de la Mennais est habité par la hantise de voir la loi sur

l'enseignement secondaire exclure le clergé : « *Le clergé se renfermera-t-il dans ses petits séminaires et abandonnera-t-il aux laïcs tous les autres collègues ?* » (L. 2237). A l'évidence, « *il faudrait se hâter de faire pour l'instruction secondaire ce que nous avons fait trop tard pour l'enseignement primaire : c'est-à-dire former des sujets capables de soutenir l'épreuve des examens* », écrit-il à l'abbé Mazelier (L. 2237).

La ville de Dinan qui n'avait pas hésité à supprimer son collège en déclin, offre à M. de la Mennais de prendre le relais. Ce dernier dispose, si l'on peut dire, d'un principal tout trouvé, en M. Querret, Docteur-es-sciences, et déploie une grande énergie pour recruter des professeurs (cf L. 2271 ; 2272). Fidèle à ses habitudes, il trace les grandes lignes d'un projet ambitieux, car « *rester en arrière des autres collèges, négliger l'étude des lettres humaines, ne pas suivre, dans notre enseignement, les progrès des sciences, ce serait tromper les justes espérances des familles* ». Voilà donc déjà sur les rails une institution privée, susceptible de devenir plus tard communale. C'était sans compter avec l'évêque de St Briec, désireux d'ouvrir son séminaire des Cordeliers aux externes et formellement opposé, envers et contre tous, à « *l'ouverture d'un établissement si universellement et si évidemment désiré* ». Inutile d'ajouter à l'imbroglio d'une affaire, à cause de l'entêtement d'un vieil évêque discrédité, sur place. « *Il avait tout jeté dans une confusion dont il me serait impossible de vous donner l'idée ; il y avait incendie dans toutes les têtes* », écrit Jean de la Mennais à Mlle de Lucinière (L.2295). Bref, « *le résultat est que les choses restent au statu quo, jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à la publication de la loi sur l'instruction secondaire* » (L. 2328).

A Dinan ou à Malestroit, Jean-Marie de la Mennais poursuit sa hantise de toujours : celle de fournir aux enfants, jusqu'à leur entrée dans la vie professionnelle, un cadre éducatif adéquat et sécurisant, à tous égards. « *Les écoles supérieures, et plus tard les collèges, offriront aux enfants éle-*

vés dans les établissements primaires un asile et les mettront à l'abri des maîtres qui ébranlent leur foi et corrompent leurs mœurs » (L. 2150). Car le cri du cœur est toujours là : « Ces chers enfants, je ne les vois jamais s'éloigner de moi ni s'échapper de mes mains, sans un frémissement de cœur bien douloureux... » (L. 2150).

DES OFFRES D'EXTENSION DIVERSES, DES COLLABORATEURS INATTENDUS

À l'époque qui nous occupe, l'Institut de Ploërmel compte déjà plus de quinze ans d'existence, c'est dire qu'il a trouvé, en quelque sorte, sa vitesse de croisière, et que l'on recourt volontiers, de tous les points de l'hexagone, voire de l'extérieur, à l'expertise du Fondateur. Les demandes d'aide, les recours en parrainage se multiplient, tandis que de nombreux jeunes ecclésiastiques gravitent autour de M. de la Mennais, en vue d'une implication dans l'œuvre. L'urgence du moment, à savoir l'adéquation des moyens à une instruction secondaire qu'il ne faut pas désertier, mobilise tous les talents disponibles.

Les offres d'extension

L'Institut mennaisien fait école. Il dispose d'une sorte de « brevet d'invention ». La tentation est grande de le copier, d'être ainsi l'actif diffuseur de la « copie conforme », au préjudice quelquefois de l'original. Les appels viennent de partout : de l'abbé Ferradon, curé de Colomiers, près de Toulouse, de Flavigny, près de Nancy, l'abbé Rohrbacher y est sans doute pour beaucoup. Les choses sont, en effet, bien avancées là-bas : *« Un jeune curé, nommé Vincent, pieux, humble, zélé, prudent, actif, a un pensionnat d'instruction moyenne composé de 20 à 30 pensionnaires, avec un Maître d'école normale, muni d'un brevet de 1^{er} degré. Il voudrait avoir de nos frères, précise l'abbé Ruault,...et deux frères pieux et capables seraient nécessaires pour commencer ! Peut-être que M. Houët pourrait bien y débiter avec deux frères et puis, laissant son nom à Flavigny, venir faire son séminaire à Nancy... »* (Doc. 376). Projet séduisant, puisque d'une pierre on ferait deux coups ! Il n'aboutira pas : *« Il me paraît maintenant très difficile de commencer l'œuvre des frères, dans le diocèse de Nancy »,*

répond M. de la Mennais à Rohrbacher, puisque M. Houët gagnerait à être éprouvé et qu'aucun sujet ne vient de là-bas. (cf L. 2021). A deux reprises, on mentionne des appels insistants, en provenance de Belgique : « *On me témoigne de nouveau d'avoir des frères en Belgique, dans le diocèse de Tournay* » (L.1949). « *Les demandes de frères pour la Belgique se renouvellent : il paraît que cette fois-ci, ils viennent de l'évêque de Tournay* » (L.1950). En d'autres endroits, le cahier des charges est précisé : « *Le recteur de Maisoncelles, canton de Meslay, département de la Mayenne, désire avoir un frère dont il a un besoin pressant, pour faire l'école dans sa paroisse, et chanter les messes, les dimanches et sur la semaine* » (Doc. 374).

Les demandes s'établissent souvent sur une longue durée et s'accompagnent parfois d'un projet défini d'insertion des enfants, voire des adultes.

Le 21 décembre 1835, M. de la Mennais écrit à l'abbé Mazelier ; « *Il est vraisemblable qu'au mois de septembre de l'année prochaine, j'entreprendrai une œuvre nouvelle, ou plutôt j'essaierai de m'établir dans le Berry : j'ai promis cinq ou six sujets pour un noviciat que je placerai sous la direction d'un prêtre qui, depuis trois ans, demeure avec moi et qui est breveté... Je m'effraie de cette espèce de colonisation. Réussira-t-elle ?* » (L. 1994). Six mois plus tard, M. de la Mennais écrira au même Mazelier : « *Mes projets pour le Berry ne sont point encore réalisés... Je suis arrêté par le défaut de sujets disponibles* » (L. 2237).

L'abbé Pourias, aumônier de la maison de détenus de Fontevault, sollicite un frère pour son oeuvre. Mais à l'évidence, dans ce cas particulier, un seul frère ne suffirait pas (cf L. 1919). À Bordeaux, l'abbé Dupuch demande un groupe de frères, pour quelques écoles de la région d'Arcachon et pour une maison d'accueil destinée à de jeunes garçons en difficulté. Là encore, M. de la Mennais fait état de toutes les œuvres dont il a la charge et de son impossibilité de pouvoir répondre à l'appel. L'abbé Padé, supé-

rieur du petit séminaire de Saint-Ricquier dans la Somme, pense à une école à établir dans une bâtisse contiguë au petit séminaire. Deux frères seraient à même de la tenir. Mais impossible d'y songer, du côté de M. de la Mennais, en raison de l'éloignement de Ploërmel de l'établissement projeté (cf L. 2154). En Picardie encore, « *on (le) presse vivement de concourir à la fondation d'un établissement destiné à accueillir cent cinquante orphelins, au moyen desquels on exploiterait une vaste ferme et plusieurs usines ; on leur apprendrait divers états, et, surtout, on s'efforcerait d'en faire des ouvriers chrétiens...* » (L.2273). Ainsi, les requêtes faites sont aussi nombreuses que diversifiées, mais en tout état de cause, au-delà des moyens et de la politique qui est celle du Fondateur, à cet égard.

Nous venons de le voir, dans les années 1835, 1836, 1837, les demandes viennent en nombre, sans qu'elles aient pu être honorées. Il ne s'agit pas d'une fin de non-recevoir, M. de la Mennais s'en défend : « *Vous savez que je ne répons jamais un non tout sec* », écrit-il à Rohrbacher, à propos de l'appel de Tournay (L.1949). S'agissant des œuvres de Fontevrault ou de Picardie, à coloration sociale, le préjugé est nettement favorable. La première est une « *œuvre bien propre à exciter l'intérêt et le zèle* » (L.1919) ; quant à la deuxième : « *(elle lui) plaît beaucoup.* » (L. 2273). La réticence de M. de la Mennais vient du sentiment d'être déjà au-delà de ses capacités : « *J'ai trop multiplié, trop compliqué mes entreprises* », écrit-il à M. Mazelier (L. 2237). Il reste que la réponse que fait le Père de la Mennais est souvent circonstanciée, et le schéma en est toujours le même : la lourdeur des œuvres de Bretagne, les inconvénients de l'isolement des frères et l'impossibilité pratique du suivi, dans l'éventualité d'une installation au loin ; la seule concession possible à faire : l'accueil à Ploërmel, pour leur formation, d'éventuels pionniers locaux de l'œuvre pressentie. À cet égard, la réponse plus brève que les autres, faite à L'abbé Ferradon, synthétise l'essentiel de l'argumentation générale du Fondateur. En voici la substance : « *Mon institut ne s'est point étendu jusqu'ici*

hors de la Bretagne... Beaucoup de demandes, semblables à la vôtre, m'ont été adressées de divers points de la France, je n'en ai encore accueilli aucune, non seulement parce que je n'ai pas assez de sujets, mais encore parce que je crains de les trop isoler... Le mieux serait sans doute de former, pour chaque province, une congrégation sur le modèle de celle de Bretagne... Je pourrais donner des renseignements de détail fort utiles... » (L. 2235). Certains sont appelés à faire appel à des candidats sérieux, d'en confier, éventuellement, la formation à M. de la Mennais. C'est l'invitation faite au curé de la Garenne Le Pin dans l'Orne (cf L. 2097), à Mgr de Poulpique (L. 2101) et à bien d'autres encore. M. de la Mennais se défend de tout monopole, de toute appellation réservée et invite l'abbé Dupuch de Bordeaux à recourir à d'autres expertises : « Vous avez déjà des frères dans le diocèse de Bordeaux, ceux des écoles chrétiennes et ceux de Marie : est-ce que ces derniers, dont on parle avec éloge, ne pourraient pas faire ce que nous ferions ? » (L. 2062). Remarquons que c'est la première fois, et de manière flatteuse, que M. de la Mennais fait allusion aux disciples de M. Chaminade.

Le moment n'est pas encore venu, semble-t-il, d'oser une expansion, loin du champ de vision et de contrôle du Fondateur. La Bretagne mobilise son ardeur et absorbe toutes ses ressources. Sans doute, partagerait-il l'attachement viscéral de ses congénères à leur Bretagne d'origine. Mais chacun sait que ce sont les provinces les plus identitaires qui sont, paradoxalement, les plus ouvertes à l'expatriation et aux grands espaces.

Des collaborateurs inattendus

La liquidation de la Congrégation de St-Pierre provoque, on le sait, une scission entre ses membres : il y a, d'un côté, ceux qui adhèrent à la société reconstituée de St-Méen ; de l'autre, ceux qui demeurent dans la mouvance de Jean-Marie de la Mennais, quelque peu désorientés par la tournure des événements, mais aussi disponibles pour une autre aventure, dans la nostalgie sans doute de celle qu'ils venaient de vivre, à l'arrimage d'une gouvernance et à la source irradiante d'une personnalité telles que celles de leur ancien Supérieur.

Ploërmel va devenir un pôle d'aimantation des énergies qui ne demandent qu'à se dépenser. À quelque chose malheur est bon, dit-on souvent. Le dicton s'avère juste, car de partout arrivent des demandes, aussi diversifiées que nombreuses, tandis qu'à l'horizon se profile la loi sur l'enseignement secondaire : il ne faut pas se laisser prendre de vitesse. Le personnel ecclésiastique qui gravite autour de J. M. de la Mennais lui offre l'opportunité d'une ressource humaine qui vient, à point nommé, tandis que dans le creuset de la vie et des idées partagées, s'élabore le projet d'une société nouvelle qui fédère les talents.

Un projet, une société

Un constat est à l'origine de l'embryon de société qui se constitue. Ici et là, « *les œuvres s'accroissent et se développent chaque jour, mais (elles) pourraient si difficilement se soutenir et se perpétuer, si nous les abandonnions à elles-mêmes* », tel est le premier attendu qui préside à la rédaction du projet de société, signé par les 9 premiers membres déclarés.

Il en découle que le succès des établissements projetés dépend de « *la parfaite union* » entre les membres, elle-même tributaire d'une « *direction*

commune ». D'autre part, les signes des temps inclinent à penser qu' « *il entre dans les desseins de Dieu que (les) œuvres s'étendent prochainement, hors du pays dans lequel jusqu'ici (on) les (a) renfermées.* » L'opportunité est d'autant plus grande que quelques-uns « *sont sur le point de s'éloigner (de la Bretagne) pour faire ailleurs le même bien, et peut-être un bien plus grand* ».

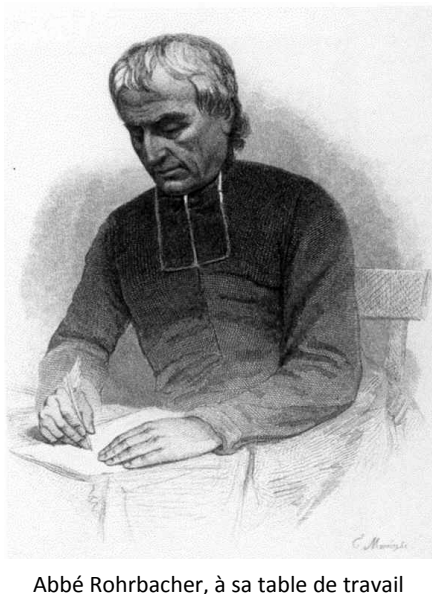
Les sociétaires s'engagent à « *faire vœu* » de se consacrer « *pendant trois ans, sans aucune vue d'intérêt humain, à toutes les bonnes œuvres dont (ils) sont déjà chargés* », en attendant l'élaboration des constitutions, l'approbation ecclésiastique et l'engagement définitif.

Les membres de la société

Le projet de société est signé de M. de la Mennais et de 8 autres personnes qui ont en commun d'avoir appartenu à la Congrégation de St-Pierre, en tant que prêtres ou séminaristes. Il s'agit de Bouteloup, Chevalier, Mermet, Rohrbacher, Ruault, Le Masson, Massias, Houët. Dans cette liste, se détache bien sûr le nom de P. Ruault. Nous savons déjà quelle est sa place dans le dispositif de gouvernance des Frères de Ploërmel. Quant à Rohrbacher, bien qu'à Nancy, il reste en contact permanent avec J.-M. de la Mennais, partage ses soucis et ses projets. Une lettre du Fondateur, du 13 mars 1836, à l'abbé Mathurin Houët, professeur au collège de Juilly, fait état des « *hommages tendres* » pour lui de M. Ruault, de M. L'Ollivier, de M. Massias, de M. Merpaut, présents à la Maison-Mère ; de même, « *les choses les plus aimables* » émanent de M. Chevalier, de M. Mermet, de M. Houët Junior (Julien), de M. Le Masson et d'un autre jeune du Dauphiné qui travaille avec eux à Dinan. Ploërmel et Dinan constituent donc les deux pôles où s'exerce déjà l'activité des ecclésiastiques.

... en quête de statut

L'ambition de M. de la Mennais est de voir le nombre de ses collaborateurs s'accroître : *« Il est bon d'augmenter en nombre et de se préparer d'un peu loin à pouvoir s'étendre »* (L. 1984). *« Je voudrais bien faire pour l'instruction secondaire ce que j'ai fait pour l'instruction primaire, c'est-à-dire former et associer un certain nombre de jeunes gens, capables de se présenter aux examens et d'obtenir des diplômes de maîtres de pension »* (L. 2150).



Abbé Rohrbacher, à sa table de travail

Parmi ces jeunes gens, figurent, en priorité, les séminaristes. Quelques-uns sont nommément désignés. On pense au jeune Doucet qui vient du Dauphiné et que l'on a mis devant la tâche à accomplir : *« On lui avait marqué qu'en s'attachant à nous, il fallait qu'il acceptât toutes les chances d'une œuvre à faire, et il n'a pas hésité à venir néanmoins. »* (L.1984). D'autres demeurent anonymes ; seules, leur arrivée et leur situation sont mentionnées. Ainsi de cet *« autre jeune tonsuré, du diocèse de Rennes, excorporé pour celui de St Brieuc »* (L. 1984). Ainsi encore d'un vicaire de St Méloir dont le Père ne se rappelle pas le nom, et qui *« voulait aller à Picpus, mais toute réflexion faite, il demande à venir avec nous »*, écrit M. de la Mennais à l'abbé Ruault (L. 2048).

En tout état de cause, M. de la Mennais se préoccupe de leur appartenance diocésaine. L'excorporation d'un certain de Gourgas, venant de Nîmes, est bien là, mais demeure sans effet, faute d'incardination dans un

autre diocèse. Celle de Rennes, en ce qui concerne Julien Houët, est acquise, mais peut-être le moment n'est-il pas opportun de postuler pour St Brieuc (cf L. 2091).

L'avancement dans les ordres constitue aussi pour le Fondateur un sujet de préoccupation : « *Je désire beaucoup que Le Voyer soit diacre à la Trinité : je vous prie de faire tout ce qui dépendra de vous à cet effet* », écrit-il à Rohrbacher, le 26 février 1836 (L. 2021). Pour ce qui est de Le Masson, on ne peut que se réjouir de son ordination sacerdotale pour Pâques 1837, car « *son absence prolongée de Dinan est fâcheuse pour l'établissement* » (L. 2187). On devine la hantise de M. de la Mennais de voir le cheminement sacerdotal de ses collaborateurs accéléré : on a si vite besoin d'eux ; et son désir de les voir incardinés au diocèse de St Brieuc : beaucoup exerceront à l'école supérieure et peut-être au collège de Dinan. Il faut donc au Père de la Mennais gérer l'arrivée de ces collaborateurs, s'accommoder de l'état d'avancement de leurs études ecclésiastiques, et quelquefois aussi procéder à des exclusions. Celle d'Alphonse Massias suscite en lui une amertume où l'hypocrisie et le mensonge du renégat le disputent à son ingratitude. Et pourtant, cet abbé Massias se voyait confier, à terme, la colonie d'Issoudun : « *une belle mission que la sienne !* » (L. 2027).

... et d'accompagnement

M. de la Mennais ne se contente pas de gérer le flux des arrivées, ni de régler le statut canonique de chacun... Il exerce auprès de quelques-uns, notamment de ceux qui sont encore astreints aux études dans les séminaires, une sorte de parrainage matériel et spirituel. Deux noms se détachent : Jean-Louis Le Voyer et Julien Houët

Le premier, originaire de Pordic, au diocèse de St Briec, avait été membre de la Congrégation de St Pierre. Les circonstances ont voulu qu'il rejoigne l'abbé Rohrbacher à Nancy. J.M. de la Mennais s'en félicite : « *Ce jeune homme va auprès de vous avec plaisir* » (L. 1957). Certes, M. Rohrbacher se charge de la pension, mais M. de la Mennais pourvoie « *à ses autres besoins de chaque jour* ». Et l'on prie M. Rohrbacher de veiller à ce que les choses aillent pour le mieux et au plus vite pour le séminariste, on l'a déjà noté. À l'évidence, la note affective n'est pas absente aux requêtes et aux recommandations. Deux lettres à Rohrbacher se terminent par la même formule : « *Mille choses tendres à Le Voyer* » (L. 2021 ; 2157).

Quant à Julien Houët, nous savons qu'il a effectué un stage d'enseignement à Merdréac, jusqu'à l'arrivée du f. Elie : « *Mon cher enfant, tu quitteras Merdréac, et tu reviendras à Ploërmel, après l'arrivée du f. Elie...* » (L ; 1809), avant d'être placé à Dinan « *pour y donner des leçons particulières et pour y faire (sa) théologie, comme externe, chez Bertier* ». M. de la Mennais se montre très condescendant à son égard, au point de souhaiter que le F. André l'accompagne à la baignade, puisque Julien « *en a un besoin réel.* » (L. 1918 ou 2076). L'obligeance du Fondateur n'interdit pas le diagnostic sur les défauts de Julien : « *Vous manquez souvent d'humilité pratique ; vous avez trop d'attachement à vos idées propres, un ton trop sec, trop tranchant, une sensibilité trop vive* » (L. 2246). Et le père de lui faire valoir la chance d'appartenir à une association religieuse, d'avoir des supérieurs « *qui ont le courage de donner des conseils sévères et de blesser le plus dangereux des ennemis, l'amour-propre* » (L. 2246). Une précédente lettre à Rohrbacher indiquait déjà que le jeune Houët pouvait faillir à l'image qu'on se faisait de lui : « *Je suis moins content du jeune Houët que je ne l'étais, il y a quelque temps... Il a besoin d'être éprouvé, et je ne voudrais certainement pas mettre des frères sous la protection de son brevet, à une grande distance de moi : il a trop de penchant à se croire un personnage* » (L. 2021). Cela dit, M. de la Mennais reste sou-

cieux de son cursus, de son installation au séminaire de Meaux : la pension y est extrêmement chère. À M. Gerbet de hâter son accession aux ordres, tandis que Jean de la Mennais veille, comme pour le Voyer, à ses besoins, assuré du sens de l'économie dont fait preuve Julien : « *Je t'envoie, lui écrit-il, 100 f. pour t'aider : quand tu les auras dépensés, je t'en donnerai d'autres : il suffira de m'écrire : tu es d'une économie admirable, et je ne crains nullement que tu fasses de fausses dépenses...* » (L. 2330). À la lecture des lettres, on est frappé de la grande disponibilité du Père à l'égard de Julien Houët, comme s'il nourrissait, à son égard, une sorte de « partialité du cœur ». Et que dire de cette liberté de ton qui s'autorise le tutoiement et la formule finale à connotation affective : « *Je t'embrasse de tout mon cœur* », chose inhabituelle, chez le Père de la Mennais, à l'exception de son frère Féli, bien entendu.

... voire en situation inédite

« *J'aurais un chapelain à vous donner : c'est une jeune prêtre du Berry, qui est venu ici pour vivre avec les frères, et comme les frères : il mange avec eux et couche dans le dortoir commun : il passe la journée à la salle d'étude, quoiqu'il ait un brevet, car il faisait école dans son pays et n'a jamais fait que cela. Un chapelain, tel que celui-là, vous conviendrait mieux que tout autre.* » (L. 2176). C'est en ces termes que M. de la Mennais présente au f. Laurent l'éventuel « frère aumônier » de Quintin, si les tracasseries du curé empêchaient un certain M. Blivet d'assurer les fonctions de chapelain.

Il répond au nom de Jérôme Théophile Delacour-Marivaux. Ordonné prêtre dans son diocèse d'origine, il est entré à Ploërmel, comme novice, en décembre 1836 et reçoit le nom de f. Théophile Jérôme. L'inversion de son double prénom est ici significative, sans doute, et d'un mode de vie

nouveau et d'une priorité nouvelle. L'obédience qu'il reçoit de M. de la Mennais, le 27 mars 1837 (Doc 405) spécifie sa mission : « *Notre cher frère Théophile Jérôme, prêtre, se rendra à Quintin, pour y desservir notre chapelle, et être employé dans notre établissement* »

Voilà donc notre abbé Delacour-Marivaux totalement frère, sans la moindre dérogation. Les recommandations que fait le Père de la Mennais au f. Laurent sont claires, à cet égard, tandis que le « cahier des charges », assigné au jeune frère, ne lui laisse guère de latitude, pour ce qui est de sa fonction sacerdotale. Lisons plutôt : « *Il sera à l'obéissance, comme un simple frère, c'est ce qu'il recherche et ce qu'il désire : il sera avec vous, sera couché dans le dortoir commun, et observera exactement tous les points de la règle. Il dira la messe, tous les jours, dans votre chapelle... Vous tâcherez de lui procurer des honoraires de messes, et vous les garderez à sa disposition. Il faudra l'occuper à faire une classe quelconque, mais non d'abord seul ; le mieux, ce me semble, serait de ne lui donner, en commençant, qu'une section d'enfants choisis. Veillez à ce qu'il se trouve bien, et à ce qu'il s'accoutume à bien gouverner une classe. Il a un brevet. C'est un saint : quelquefois, peut-être, il éprouvera des peines intérieures, et il vous les confiera : ne craignez pas de lui dire tout ce que vous diriez à un autre, en pareil cas... Il ne prêchera, ni ne confessera, et il n'assistera qu'à l'office du dimanche à la paroisse...* » (L. 2202).

Le f. Théophile Jérôme prend racine à Quintin, et suite à une mutation, on lui fait faire la seconde classe, à part entière, (cf L. 2207) mais il reste soumis à tous les « interdits » des frères, en dépit de ses compétences : « *La règle défend absolument à un frère qui sait le latin de l'enseigner et à tous de s'en occuper.* » (L. 2268). Marque de confiance du Fondateur, le voici nommé responsable, en dépit de la barrière de la langue, de l'école de Ploemeur, près de Lorient, en pays breton : « *(Il) aura avec lui un jeune frère breton qui écrit fort bien et qui enseignera le catéchisme ; il apprendra de plus à lire aux plus petits : les deux frères seront toujours ensemble,*

dans la même classe, qui est fort grande, de sorte que le frère Théophile ne sera pas embarrassé pour communiquer avec les élèves... » (L. 2302).

L'itinéraire du frère Théophile Jérôme est inédit et surprend, dans la mesure où, par son audace, il déroge à ce qu'il est habituellement convenu et bien ancré dans les mentalités, en Bretagne ... et ailleurs, à savoir que le sacerdoce, au-delà de la fonction ministérielle, représente le couronnement, le *nec plus ultra*, dirions-nous, de toute vie masculine consacrée. Voici que le Père de la Mennais établit, dans le cas d'espèce du Frère Théophile, un *distinguo* très net entre la fonction et l'état de vie et ose affirmer la plénitude de la vie religieuse fraternelle, au point qu'un prêtre puisse s'y agréger, sans qu'il y ait confusion des genres. On en déduit aisément qu'il n'était pas dans sa pensée, à l'époque, qu'un cheminement inverse puisse s'imaginer.

Voilà donc une société ecclésiastique qui se constitue et qui, en partenariat avec les frères, contribue à la même œuvre éducative. Nul doute que le Père de la Mennais n'ait catalysé toutes les aspirations, fidèle à cette intuition originelle qui lui faisait dire dans le *Recueil à l'usage des Frères de l'Instruction chrétienne* que l'Éducation est « *une des plus belles et des plus importantes fonctions du ministère sacré.* » Ici, le partenariat prend une ampleur et une structuration nouvelles.

UN NOUVEL HORIZON

Le 11 août 1836, le Préfet du Morbihan adresse à M. de la Mennais, une note ainsi libellée : « *M. le Ministre de la Marine forme le projet de procurer des instituteurs primaires à nos Colonies, il a jeté ses vues sur votre établissement, et il m'a chargé de m'entretenir avec vous de cet objet* » (Appendice 70).

Le 15 décembre 1837, le Père de la Mennais écrit au f. Laurent : « *Nos premiers frères missionnaires se sont embarqués le 10 et sont partis de Brest, le 11* » (L. 2324).

Entre ces deux dates, 16 mois se sont écoulés, le temps qu'il fallait pour mûrir le projet et assister aux prémices de sa réalisation, dans le départ de Brest des cinq premiers frères missionnaires, en direction de la Guadeloupe. La *Correspondance* porte témoignage d'une œuvre exemplaire, quant à sa mise en chantier, au partage auquel elle donne lieu et à l'implication du Fondateur dans son ordonnancement et sa logistique.

Une œuvre concertée

Nous connaissons les rapports frictionnels de M. de la Mennais avec l'Administration. Ils butent souvent sur des entraves et aboutissent rarement à un consensus. Les rapports avec le Ministère de la Marine et des Colonies font exception. Le projet d'une installation aux Antilles est mené, de bout en bout, dans un esprit de concertation entre le Fondateur et l'interlocuteur désigné qu'est M. de Saint-Hilaire, Directeur des Colonies au Ministère de la Marine. Le Ministre n'est là, finalement, que pour trancher en dernier ressort, tandis que le projet est conduit par son adjoint, de concert avec M. de la Mennais.

Durant les 16 mois qui séparent l'idée de sa réalisation, la correspondance entre M. de la Mennais et le Ministère de la Marine tient en un

échange d'une douzaine de courriers qui apportent, chacun, sa touche à la mouture originelle. Dès le départ de l'échange, le ton est donné par M. de Saint-Hilaire, et il est à l'obligeance : « *Je vous prie de me permettre d'entrer directement en correspondance avec vous, au sujet de l'exécution des vues du département de la Marine* » (Appendice 71). De son côté, Jean de la Mennais veut jouer cartes sur table et ne pas circonscrire l'affaire aux seuls rapports entre lui et le Ministère de la Marine : on ne peut traiter l'affaire, en circuit fermé. M. de Saint-Hilaire est prévenu le 30 août 1837 : « *Je verrai le Ministre de l'Instruction publique, avant de vous voir : il serait très important qu'il eût déjà quelque connaissance de ce que nous entreprenons pour les Colonies* » (L. 2260).

Dans une lettre exploratoire au Préfet du Morbihan (L.2095), M. de la Mennais s'enquiert, à travers une dizaine de questions, des conditions d'enseignement aux Antilles, du public visé, de la géographie scolaire, de l'état des lieux et des exigences académiques requises. Un mois plus tard, une note de M. de Saint-Hilaire éclaire le Fondateur sur le cahier des charges : « *Les écoles sont destinées aux garçons de la classe libre, laquelle comprend la population blanche en même temps que celle de couleur* ». La priorité sera accordée aux « *localités où les besoins sont les plus impérieux* ». Les écoles publiques attirent peu, semble-t-il. « *Les heures des classes devraient nécessairement être fixées, eu égard aux habitudes locales* ». Mais en principe, aucun obstacle à l'assiduité, car « *la culture des terres est exclusivement abandonnée aux mains des esclaves... Dans les premiers temps, tous les élèves devront être admis gratuitement* ». Les frères seraient directement commissionnés par le Ministère de la Marine et n'auraient, à leur arrivée dans les Colonies, aucun examen à subir et recevraient immédiatement une destination ; à leur charge toutefois de fournir à l'administration locale « *des comptes périodiques de leurs travaux* » et de se plier à son « *droit d'inspection sur les écoles* ». Voilà donc les premiers éléments qui permettent d'envisager un protocole d'accord.

Le 4 novembre 1836, M. de la Mennais fait état de ses propositions dont la teneur se ressent de l'expérience vécue en Bretagne (Doc. 398). En effet, *« renseignements pris et pièces obtenues..., les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe sont, sous le rapport de l'instruction élémentaire, dans un état absolument semblable à celui dans lequel était la Bretagne, quand je commençai à y fonder des écoles »*, observe-t-il, en préambule.

Voici donc proposé le canevas breton pour les Colonies : *« Dans une première année, on ne ferait qu'un seul établissement, mais complet autant que possible, c'est-à-dire de cinq frères au moins »* et promis d'emblée à une certaine obligation de réussite. Autour de cet établissement central, servant *« comme point d'appui »*, un réseau de petites écoles *« échelonnées de deux lieues en deux lieues »* est envisageable plus tard. L'accord est donné pour la gratuité de l'enseignement, sous réserve que l'on puisse instaurer des *« retenues »* payantes. *« La Maison de Ploërmel serait comme l'école normale d'instituteurs des Colonies. »* Au Ministre de disposer de sujets, moyennant l'incontournable redevance de 400 f., dite de première fondation. Elle représente le coût annuel de l'entretien d'un novice. Quant au rappel des frères en France et leur remplacement, il va de soi que le prix du voyage, dans un sens comme dans un autre, serait au compte du Ministère. À l'administration locale de pourvoir à l'entretien et à l'ameublement du logement des frères et des classes. Quant à la rémunération, il est impossible à M. de la Mennais de l'évaluer, même s'il dispose de la référence des 1500 f. annuels attribués à chaque frère des écoles chrétiennes à l'île Bourbon (cf L. 2226). M. de la Mennais termine sur l'énoncé de trois priorités : *« un établissement chef-lieu »* ; *« la présence dans l'établissement d'un ou deux frères surnuméraires »*, pour d'éventuelles petites écoles ; *« une maison d'école propre à cette destination »*.

C'est dans ce jeu de propositions et de contre-propositions, que l'on affine au long des mois, que se construira l'œuvre. La contribution de 400 f. pose-t-elle problème, J.M. de la Mennais suggère en lieu et place, une indemnité annuelle de 100 f. par frère, à payer au noviciat. Quant au souhait de voir s'établir d'emblée deux établissements, et donc de mobiliser 10 frères, il est impossible d'y répondre, pour le moment. Encore moins peut-on hâter l'arrivée des frères : il faut d'abord les motiver, faire un choix et disposer, à coup sûr, d'un personnel de qualité et avoir, parmi les cinq désignés « *au moins deux propres à fonder la seconde école principale projetée* » (L. 2182).

L'amiral de Rosamel apporte sa caution à tout ce qui a été arrêté entre M. de la Mennais et M. de Saint-Hilaire, tout en marquant le regret que l'école d'essai n'ait pas lieu en même temps dans les deux îles de Martinique et de Guadeloupe, « *au risque d'établir des dissemblances fâcheuses entre les deux Colonies* » (Appendice 74 du 17 mars 1837) ; le regret encore que le départ des frères soit différé à septembre. Au mois de mai, M. de la Mennais écrit à l'amiral, en vue de régler la question des traitements et indemnités, et pour évoquer les conditions d'installation sur place (cf L. 2226). Un dernier courrier du Ministre (Appendice 80 du 14 août 1837) règle, dans un esprit de largesse, les questions financières en suspens et les détails pratiques qui entrent en jeu, dans ce qu'on pourrait appeler une logistique de départ et d'installation.

Une œuvre partagée

L'œuvre des Antilles est l'objet de nombreux échanges entre M. de la Mennais et diverses personnalités, notamment le Ministre Guizot, l'abbé Rohrbacher et son évêque à Nancy.

Deux mois après la proposition du Ministre de la Marine, Jean de la Mennais en fait part à M. Guizot, à titre d'information, mais peut-être aussi en requête d'avis autorisé, car il n'a pas encore tranché : « *Je n'ai pas dit non, je n'ai pas encore dit oui ...* » (L. 2114 du 15 octobre 1836). Le 8 novembre de la même année, Guizot interroge J. de la Mennais, en des termes marqués de la plus grande noblesse et dont l'enjeu va au-delà de celui fixé par le Ministre de la Marine : « *Je voudrais savoir de vous quelques détails sur ce que vous pourriez faire... pour l'éducation des esclaves de nos colonies...Combien vous coûteraient vos frères ? Combien pourriez-vous en destiner à cette mission ? Faudrait-il former une branche particulière de votre Institut ?...* » (Doc. 399). Le 10 décembre, M. de la Mennais précisera à M. Guizot les contours initiaux de l'œuvre : « *Les écoles sont destinées aux garçons de la classe libre, laquelle comprend la population blanche en même temps que celle de couleur, et l'un des principaux points de la tâche, confiée aux instituteurs, sera d'amener graduellement cette fusion à laquelle d'anciens et puissants préjugés se sont opposés...Quant aux jeunes esclaves, ce sera une oeuvre spéciale dont il n'y a pas lieu de s'occuper ici, afin de ne pas compliquer prématurément l'opération dont il s'agit...* » (L. 2141). Par courtoisie, M. de la Mennais indiquera à celui qui n'est plus Ministre de l'Instruction publique, où en sont les choses, en 1837. Cinq frères sont en partance pour la Guadeloupe, mais « *cette oeuvre ne pourra prendre de grands développements que dans deux ans, parce que j'ai besoin de ce temps-là pour multiplier et former des sujets qui y soient propres* ». Mais « *je n'entends nullement, ajoute le Fondateur, que mes écoles des Antilles nuisent à mes écoles de Bretagne auxquelles je tiens par-dessus tout...* » (L. 2275). On savait de la Mennais et Guizot accordés l'un à l'autre, et combien plus, sur les chemins, à la fois si lointains et si proches, de la mission.

L'abbé Rohrbacher est aussi le confident et le collaborateur potentiel de M. de la Mennais, pour ce qui est de l'œuvre projetée des Antilles. Le 7

décembre 1836, le Fondateur lui fait part de la demande du Ministre de la Marine et de l'état d'avancement du projet, assorti d'une requête à son endroit : « *Si vous rencontriez un prêtre, vraiment prêtre, qui voulût se charger là-bas de la direction des œuvres, sous ma haute direction, cela serait heureux...* » (L. 2138). Le 21 janvier, M. de la Mennais précise à Rohrbacher la configuration de l'œuvre, avec une mention particulière aux esclaves « *dont on s'occupera plus tard* », tandis que la hantise du prêtre providentiel est toujours à l'ordre du jour. On avance le nom de M. Berman (cf L. 2169). Le 6 avril, on répercute l'appel auprès de Mgr Forbin-Janson, évêque de Nancy : « *Il faudrait que les frères fussent sous la direction d'un prêtre zélé et d'une grande sagesse, qui les accompagnât et qui*



Mgr de Forbin Janson, évêque de Nancy

devînt leur second père. » La chose semble d'autant plus souhaitable et plus plausible que le dit M. Berman est tout à fait disposé à partir pour la mission. « *Si (mon évêque) croit que je pourrais faire plus de bien aux Antilles que dans son diocèse,... j'irai aux Antilles avec les bons frères de M. de la Mennais, non seulement sans répugnance, mais avec affection.* » (L. 2209). L'évêque ne jugea sans doute pas la chose opportune, en dépit de sa propre fibre missionnaire.

Une oeuvre préparée

L'œuvre des Antilles ne relève pas de l'improvisation. C'est le moins qu'on puisse dire. M. de la Mennais s'est renseigné, auprès d'instances susceptibles de l'éclairer sur l'Outre-mer. Il indique au préfet du Morbihan qu'il attend « *une réponse de M. le Supérieur de la Congrégation des prêtres du Saint- Esprit à qui (il) avait demandé des informations sur l'état du clergé dans les colonies françaises* » (L. 2095), en vue, sans doute, de l'accompagnement spirituel des frères. Quelque quinze jours avant le départ des missionnaires de Brest, il écrit au Préfet apostolique de la Guadeloupe, le priant d'être pour eux « un second père » et de leur trouver un confesseur : « *Le choix du confesseur est pour eux la chose la plus importante* » (L. 2318). Voilà donc pour le volet spirituel de l'entreprise. Bien entendu, le Fondateur sollicite l'expertise des Frères des écoles chrétiennes, déjà présents à l'île Bourbon. Et c'est la lettre au Supérieur Général et ses six questions précises sur les conditions de vie : de l'organisation des classes jusqu'au choix de l'étoffe pour l'habillement. M. de la Mennais signalera d'ailleurs à Forbin-Janson que « *les frères de St Yon l'encouragent et (l') ont aidé de leurs conseils* » (L.2209). On pouvait s'attendre à ce que le Fondateur enquêtât sur les autorités locales. Le fait est qu'il déclara à Ruault, en toute assurance : « *Je savais déjà que le Gouverneur de la Guadeloupe était un fort bon chrétien. On dit aussi beaucoup de bien sur celui de la Martinique* » (L. 2271). Force est de reconnaître que M. de la Mennais a instruit le dossier, par tout un travail d'investigation, en amont de l'œuvre.

Quant à la vie des frères sur place, rien n'est laissé au hasard. Sans doute, la lettre adressée au Gouverneur fait-elle dans la sobriété, pour ce qui est des conditions d'existence des frères sur l'île de la Guadeloupe : on y parle d'une « *maison convenable* » et de « *classes vastes et aérées* » (L.

2319). Mais dans ses tractations avec le Ministère de la Marine, M. de la Mennais entre dans les détails : la maison d'habitation aura quatre pièces au rez-de-chaussée et quatre à l'étage. « *Les classes doivent avoir au moins 25 pieds de longueur, sur 18 ou 20 pieds de largeur et 10 de hauteur* ». L'exigence de l'uniformité des dimensions vaut aussi pour les tables, bancs, tableaux de lecture et de chiffre, selon le livre de référence : la *Conduite des écoles chrétiennes*. Et que dire du règlement des frères, distribué en quelques 47 items qui touchent à tous les aspects de la vie : de l'ameublement aux rapports avec l'extérieur ; des classes gratuites aux retenues payantes ; de l'obéissance à la procédure du remplacement éventuel du directeur, sous le sceau du billet cacheté. A l'évidence, M. de la Mennais a horreur de l'approximation ; son sens de l'organisation le conduirait à anticiper sur les imprévus (Doc. 415 ; 416).

Toute une logistique a aussi présidé, en France, au départ des frères. Le trousseau des missionnaires y occupe une large place. Le f. Laurent est prié d'acheter de la toile, de manière à confectionner 5 douzaines de serviettes, d'essuie-mains et de torchons (cf L. 2261). L'abbé Ruault doit doter chacun des missionnaires d'au moins trois pantalons de coton et de cinq camisoles de flanelle (cf L. 2269). A lui aussi d'emballer le tout, mais « *il faudra qu'on ait soin de mettre un peu de camphre dans le linge.* » (L. 2276). Dernière recommandation, il faut prévoir une seringue et cinq parapluies (cf L.2278). On le voit, Le Fondateur ne lésine pas sur les moyens, au point qu'il se croit obligé de se dédouaner, auprès de du préfet maritime de Brest, du nombre impressionnant des colis : « *Si ces paquets sont un peu considérables, c'est que le Ministre a voulu que les frères emportassent avec eux presque tout leur ménage* » (L. 2285).

C'est sur la vision d'un Père de la Mennais intendant et procureur des missions que nous prenons congé de notre épistolier. Encore une fois, l'homme de la pensée apparaît l'homme de l'action, de celle précisément qui ne se dérobe pas à ses astreintes ni à ses humbles contingences.

CONCLUSION

Le lecteur s'étonnera, peut-être, que cette étude ait fait l'impasse sur ce qui est au cœur des préoccupations du Fondateur : l'accompagnement spirituel et la relève. Le souci d'une certaine économie des pages et d'une cohérence thématique a présidé à la sélection des titres, sans doute à tort. La conclusion offre l'opportunité d'évoquer rapidement les deux aspects omis.

La correspondance de M. de la Mennais, pendant la période qui nous occupe, fait assez peu de place aux observations d'ordre proprement spirituel. Elles apparaissent sobrement, dans une dizaine de lettres sur les quelques 725 courriers ou notes qui jalonnent cette période. L'accent est mis sur l'abandon à Dieu. Les difficultés de l'époque inclinaient à cette spiritualité : « *Les sécheresses intérieures sont une épreuve bien pénible, écrit-on au f. Polycarpe, il ne faut pas s'en affliger, et surtout n'en être pas troublé* » (L. 1988). « *Humiliez-vous de vos misères, mais ne vous en troublez point* », répète-t-on au f. Ambroise (L. 2118). Quant à l'abbé Chevalier, perturbé par les aléas de la vie, on lui délivre, en manière de testament spirituel, le message suivant : « *Pour moi, j'aime plus que jamais à m'abandonner entièrement à Dieu et à sa douce Providence : je veux qu'elle me conduise par la main, et pas à pas...* » (L. 2224).

Le souci de la relève est toujours bien présent, en raison du nombre croissant de demandes de frères : « *J'en ai plus de cent, et nous ne sommes pas au bout* » (L. 1663 au f. Ambroise). « *Les demandes de frères pleuvent sur moi, comme dans un jour d'orage : j'en suis inondé...* » (L.

1688 au recteur de St Potan). À Ploërmel, le nombre des novices oscille entre 60 et 70. Chiffre impressionnant, mais en-deçà des besoins et des souhaits, d'autant qu'il faut prendre en compte les déperditions, imputables au « *mal du pays* » (L. 2049) ou à la méprise : le jeune candidat de Lanhouarneau « *ne pouvait se résigner à ne rien gagner pour ses parents et pour lui-même* » (L. 2315). Désormais, M. de la Mennais préconise une certaine maturité, il le dira explicitement au f. Ambroise : « *Un enfant de 15 ans est trop jeune pour entrer au noviciat : je tiens aujourd'hui, bien plus qu'autrefois, à n'en pas recevoir de cet âge-là* » (L. 2086). Et l'on s'oriente même vers des candidatures, professionnellement établies. Le Père de la Mennais le notifie au Recteur d'Académie : « *Le sieur L'Hour, instituteur communal à Pestivien, est entré au noviciat des frères.* » (L. 2258). Ce candidat, né à Plouguerneau avait déjà 36 ans. Ce n'était sans doute encore qu'un cas d'espèce.

Le titre de cette étude annonçait les « **entrelacs de la continuité et de l'innovation** ». Le lecteur s'aperçoit, sans doute, que les chapitres, dans leur succession même, n'en tiennent pas les promesses d'imbrication. Chacun d'eux constitue une entité à part, close sur elle-même. Il est si difficile d'échapper aux servitudes et à la rhétorique de l'exposé formel. Il faut donc revenir à l'original et à la souveraine liberté de la lettre, pour se rendre compte que la prégnance d'une grave question agitée n'interdit pas l'irruption d'une recommandation pratique, d'une mutation à faire, d'un dû à percevoir ou à remettre. Ces petites choses de la vie s'entrelacent aux grandes et autorisent finalement ces dernières à se mesurer à elles-mêmes.

Il est à souhaiter qu'au terme de ces pages le visage de M. de la Mennais ait, malgré tout, pris forme et couleur. Nous le savions déjà épris de justice, et nullement enclin à la condescendance facile ou à la démission, mais prêt à relever les défis, quels qu'ils soient, et à sa façon : « *J'ai trouvé*

dans ma vie bien d'autres ingrats... et je ne me suis vengé d'eux qu'en leur rendant de nouveaux services », écrit-il au pauvre abbé Massias. On sait encore le Père de la Mennais pointilleux sur les dépenses, mais aussi au fait du paradoxe des économies désastreuses, lorsque l'enjeu dépasse la mise. C'était le cas pour la mission des Antilles : « S'il y a de sages économies, il y en a aussi qui ruinent et qui rendent le bien impossible », fait-il remarquer à M. de Saint-Hilaire (Doc. 399). La lecture des lettres nous révèle encore un homme qui aimait rire des choses et de lui-même, un homme passionné de communication. Que de fois ne se plaint-il pas de n'avoir pas le temps de causer, et pourtant : « Il y a des peines qui déchirent le fond de l'âme, et quoi qu'on en dise et quoi qu'on fasse, on a besoin d'en parler sans cesse, à ceux, du moins, qui les partagent, et pleurent avec nous » (L. 2273 à l'abbé Loewenbrück).

Jean de la Mennais écrivait et parlait la vie !

Qu'il me soit permis de terminer sur un hommage, en forme d'ode, bien maladroite sans doute : au rendez-vous des mots et de leur musique, n'est pas poète qui veut...

**Honneur à de la Mennais, prêtre du Seigneur,
D'une Église des liens rompus à en gémir,
D'une jeunesse crève-cœur à en frémir,
Prêtre de la parole en graine de semeur.**

**Honneur à Jean de la Mennais, grand voyageur
Des chemins innovants de l'esprit, de l'audace,
A l'enseigne du défi, de la foi tenace.
Au puits des âmes, la margelle de son cœur.**

Honneur à Jean de la Mennais, éducateur
De l'enfant du peuple, de l'élève, du maître,
Aux pages tournées d'un amour à reconnaître,
A l'école qui guérit, onction du bonheur.

Honneur à Jean de la Mennais, annonciateur
Des parvis de Bretagne jusqu'aux bords lointains,
D'un Dieu, Providence des soirs et des matins,
A l'auberge de nos hâtes, de nos lenteurs.

Honneur à Jean de la Mennais, voix du Seigneur
Du haut de la chaire et au secret de l'écrit,
En pain de lumière, transparence d'hostie,
En message d'envol et de haute teneur.

Honneur à Jean de la Mennais, Honneur !
Son visage est le livre de son âme,
Icône de vitrail, radieuse flamme !
Honneur à Jean de la Mennais, Honneur !

SOURCES – BIBLIOGRAPHIE

ROBERT de la MENNAIS (J.M.) *Correspondance générale* (Tome III),
PUR Rennes 2001

Frère Philippe FRIOT : *Jean-Marie de la Mennais et la Congrégation
de Saint-Pierre II – La fin de la Congrégation*,
E. M. n° 23

Frère Philippe FRIOT : *Les Frères de l'Instruction chrétienne sous la Monar-
chie de Juillet (1830-1848)*
E. M. n° 29

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
1 - AU CANEVAS DE L'ÉPREUVE	8
L'HOMME D'ÉGLISE, AU DÉFI DE L'OBEISSANCE, DE LA RAISON ET DU SOUPÇON.....	9
LE FRÈRE AU TOURMENT DE L'ATTACHEMENT ET DE L'ABSENCE.....	22
LE SUPÉRIEUR AU DÉFI DES COMPTES À SOLDER.....	31
LE FONDATEUR D'UNE INSTITUTION, INCRIMINÉ DE MALVERSATION	38
LE PÈRE, EN SOUCI DES FILS DE LA RUPTURE ET DE LA REPENTANCE	51
2 - LES FILS DE LA CONTINUITE	57
AUX MAILLES D'UN TISSU ADMINISTRATIF DE PLUS EN PLUS SERRÉ.....	58
DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE CONVENUE À SA MISE EN CAUSE	69
DANS LA DÉLÉGATION DES POUVOIRS ET DES TÂCHES.....	74
LA CONTINUITÉ AU REGISTRE DU QUOTIDIEN ET DE LA SURPRISE	82
3 - LES MOTIFS DE L'INNOVATION	88
UNE TRAME PEDAGOGIQUE RENFORCÉE, ÉLARGIE, DIVERSIFIÉE	89
DES OFFRES D'EXTENSION DIVERSES, DES COLLABORATEURS INATTENDUS.	100
UN NOUVEL HORIZON	112
CONCLUSION.....	120
SOURCES – BIBLIOGRAPHIE.....	124

